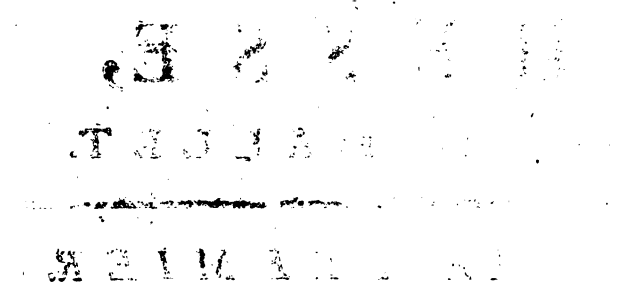
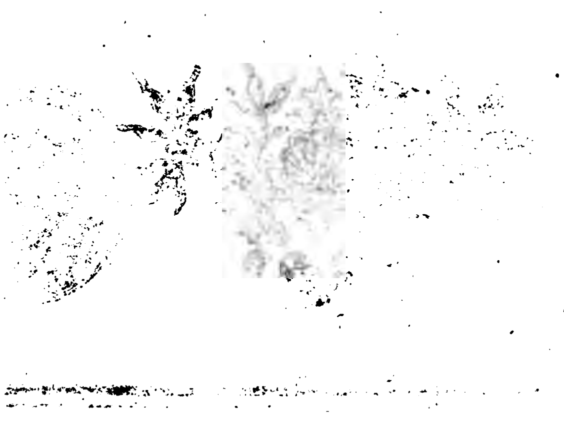






Donné par l'auteur a la Bibliotéque Publique de Lausanne ce 13 Janv. 1782.





HISTOIRE
DE
HESSE,

PAR MR. MALLET.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez les Libraires Associés.

M. DCC. LXVII.

PRÉFACE.

Il y a lieu de s'étonner de ce que personne n'a encore entrepris d'écrire en françois l'Hiſtoire de la Heſſe; je pourrois même dire de ce qu'il n'y a aucune hiſtoire de ce pays qui puiſſe être à l'uſage des étrangers. La Heſſe forme depuis pluſieurs ſiecles un Etat trop conſidérable; ſa ſituation, ſon étendue, le nombre de ſes habitans, leur valeur naturelle, les grands hommes qu'a produit l'illuſtre Maiſon qui la gouverne depuis plus de ſix ſiecles, tout cela lui a donné toujours trop d'influence ſur les affaires générales, & en particulier ſur celles de l'Empire pour que ſon hiſtoire puiſſe manquer d'être favorablement reçue chez toutes les nations éclairées de l'Europe. Je ſais que depuis longtemps divers Savans ont écrit ſur la Heſſe, & je n'ai pu former le projet de cet ouvrage ſans avoir appris à eſtimer

le travail de *Dilich*, de *Winkelman* & de ſon continuateur, de *Hartman*, de *Ayerman* qui ont donné au public des Chroniques ou des Hiſtoires de Heſſe, non plus que les utiles & ſavantes recherches de Mrs *Eſtor*, *Schmincke*, pere & fils, *Kuchenbecker*, *Kopp* & pluſieurs autres encore qu'il eſt inutile de nommer ici parce qu'on les trouvera aſſez ſouvent cités dans le cours de cette hiſtoire. Mais outre que l'utilité de leurs ouvrages eſt, pour ainſi dire, bornée par les limites de la langue dans laquelle ils ſont écrits, le but que leurs auteurs ſe ſont propoſé étant différent du mien, en facilitant l'hiſtoire que j'ai entrepriſe, ils n'ont pas empêché qu'elle ne reſtat à faire & que la partie du public pour laquelle je l'écris ne fut encore dans le cas de la deſirer. En effet s'il eſt naturel que les Heſſois étudient l'hiſtoire de leur pays dans ſes plus grands détails, il ne l'eſt pas moins que les étrangers ſe bornent

ſient à en connoître les événemens importans, ou par eux-mêmes, ou par leurs ſuites, tels que ceux qui ſervent à développer l'origine de la Maiſon régnante, ſes progrès & ceux de l'Etat qu'elle gouverne, les fondemens de ſes droits & de ſes prétentions, les cauſes des révolutions qu'elle a ſubies, celles de ſes liaiſons avec les autres Etats, & du degré plus ou moins grand d'influence qu'elle a eue ſur eux dans les divers temps. Ainſi pendant que de ces deux claſſes de lecteurs les premiers ſe plairont dans les recherches, & les faits particuliers, les autres ſatisfaits de ſavoir les réſultats & les affaires générales n'inſiſteront que ſur les événemens qui faiſant époque, ou qui peignant les mœurs & l'eſprit d'un ſiecle méritent dans tous les temps & dans tous les lieux d'être étudiés & gravés dans la mémoire.

Je n'ai pas beſoin de faire obſerver à mes lecteurs que c'eſt uniquement ſur

ce dernier plan & pour ce dernier ordre de lecteurs que j'ai travaillé. La langue dans laquelle j'écris, & les bornes que je donne à mon ouvrage annoncent assez quel est mon but. Il seroit encore plus inutile d'en faire l'apologie. Je crois que tout lecteur étranger à la Hesse, & qui desire d'en connoître l'histoire approuvera le dessein d'un livre destiné à lui en faciliter les moyens. A l'égard de l'exécution c'est au public seul à l'apprécier, & je ne veux pas même tenter de prévenir son jugement. Je me flatte qu'il y trouvera de l'exactitude parce que je n'ai rien épargné pour remplir en ce point un devoir qui, malgré l'exemple de quelques succès plus brillans que solides, sera toujours le premier & le plus indispensable d'un historien. Le séjour que j'ai fait à Cassel, les liaisons que j'y ai formées avec des Savans également recommandables par leurs lumieres & leur politesse, la connoissan-

noiſſance que j'ai de la langue Allemande, à l'aide de laquelle il m'a été facile de puiſer dans les meilleures ſources, tous ces avantages qu'un étranger ne peut devoir qu'à un heureux concours de circonſtances me donnent lieu d'eſperer qu'il ne me ſera échappé aucune erreur de quelque importance. Mais ſi je préſume trop à cet égard je n'en ſerai pas moins empreſſé à reconnoître & à corriger toutes celles qu'on voudra bien me faire appercevoir.



TABLE

✿ ✿ ✿

INTRO-



INTRODUCTION
A L'HISTOIRE DE HESSE,

Où l'on traite de l'ancien état de la Hesse, jusques à l'année 1247, ou jusqu'au premier Landgrave de Hesse, HENRI dit l'ENFANT, *fondateur de la Maison.*

ARTICLE PREMIER.
Du nom de HESSE.

Les différens sens attachés au nom de Hesse nous obligent, dès le commencement de cette histoire, d'entrer dans des discussions que nous voudrions en vain épargner à nos lecteurs. Il faut déterminer la signification des termes avant que d'en faire usage, & quand ces termes sont équivoques il est aussi nécessaire de les définir que d'être entendu.

Peut-être qu'à parler avec une ſcrupuleuſe exactitude, depuis que le nom de HESSE eſt en uſage, il n'eſt point de ſiecle où la ſignification n'en ait varié ſuivant le plus ou le moins d'étendue des pays auxquels on l'applique. Si les bornes que la nature elle-même ſemble avoir fixé aux nations, ſi des mers ou des montagnes ne ſuffiſent ſouvent point pour contenir leur ambition & leur inquiétude ; que doit-il arriver lorſque ces barrieres ne ſont que des limites de convention tracées, ou ſeulement ſuppoſées, dans de vaſtes plaines toujours ouvertes? Tel a été ſans doute le cas de la Heſſe. Mais au milieu de toutes ces variations ce nom a conſtamment déſigné une province qui l'a toujours conſervé & le porte encore aujourd'hui. Ce nom nous trace donc en quelque ſorte notre marche, & nous ſert comme d'un fil pour nous conduire au travers de toutes les révolutions que cette hiſtoire va nous offrir. C'eſt de ce point que nous partirons, & nous y rapporterons tout ce qui s'y trouvera lié.

On ne trouve le nom de *Heſſe*, tel qu'il s'écrit & ſe prononce aujourd'hui, dans aucun

aucun monument digne de foi qui remonte au delà du huitieme fiecle. La lumiere de l'Evangile, portée vers ce temps-là dans la Germanie, donna lieu de diftinguer avec plus de précifion les différens peuples qui l'habitoient. Le Pape *Grégoire II.* nomme les *Heffois* dans une de fes lettres à *Boniface, l'Apôtre des Germains*, qui peut être de l'année 724 (*a*). Nous les trouvons enfuite fréquemment & clairement défignés dans divers mémoires des temps qui fuivent immédiatement. Il eft fait mention dans l'hiftoire d'*Eginhart*, à l'année 774, des *frontieres du pays des Heffois* (*b*). *Aimoin*, autre ancien hiftorien François, les nomme auffi, quoique un peu différemment, à la même année. Il en eft de même de quelques autres auteurs de ce fiecle, ou du fuivant, dont les témoignages nous confirment qu'il y avoit, dès le huitieme fiecle, une

(*a*) Cette Lettre commence ainfi : *Gregorius Papa univerfis optimatibus & populo provinciarum Germaniæ, Thuringis & Heffis* &c. V. Epift. Bonifac. à *Serario* edit. Il en fera encore queftion dans la fuite de cet ouvrage.

(*b*) *Terminos Haſſorum.* v. *Eginh. Annal.* ad an. 774. It. *Aimoin.* L. 4. ad an. 778. Poet. Anonym. *de geft. Car. Magn. Aftronom.* ad an. 778.

province particuliere, un *Canton* (*Pagus*) situé dans les mêmes pays que comprend aujourd'hui la Hesse, & dont les habitans appellés *Hassi* ou *Hessi* sont sans doute les *Hessois* des âges suivans.

Mais si remontant à des temps beaucoup plus anciens nous ne trouvons pas ce nom bien expressément & bien exactement tel qu'il s'est prononcé dans les derniers siecles, tentons d'en découvrir du moins quelques vestiges dans l'antiquité.

Les Historiens Romains placent dans une partie de la Germanie, qui est nécessairement en tout ou en partie la Hesse de nos jours, un peuple célébre par sa valeur & par sa puissance, qu'ils nomment les *Cattes* (*Catti* ou *Chatti*). *Strabon* est le premier qui le fasse connoître par ce nom. *Tacite* en parle avec plus de détail dans plusieurs endroits de ses ouvrages. Les témoignages de *Florus*, de *Suétone*, de *Dion Cassius* s'accordent avec ces premiers. A la vérité ni les uns ni les autres ne déterminent bien précisement les limites du pays que ces peuples habitoient. Il étoit aussi difficile pour les historiens qu'il l'eut été pour des guerriers, de marquer

Strab. Geog. L. 7.

quer des bornes précises & permanentes à une nation belliqueuse, pauvre & inquiete, que rien n'attachoit fortement aux lieux de sa demeure. Cependant on peut juger par leurs récits, & surtout par ceux de *Tacite*, que les *Cattes* occupoient les contrées situées aux environs du *Rhin* & du *Mein*, jusqu'à la *Saale* du côté du Levant, & la forêt *Hercynienne*, aujourd'hui le *Hartz*, du côté du Nord ; vaste étendue de pays dans laquelle se trouve renfermée toute la *Hesse* de nos jours. Cette identité de la patrie des anciens *Cattes* & de celle des *Hessois* des derniers siecles, la grande ressemblance des noms (*a*) & quelques autres indices moins concluans, ont fait juger que les premiers étoient les ancêtres de ceux-ci, & que la même nation avoit toujours occupé les mêmes lieux *Tacit.* Germ*an.* c. 10.

(*a*) Le nom de *Chatti* ou *Catti* a plus de conformité avec celui de *Hassi* qu'il ne semble d'abord. Le *Ch* étoit dans l'ancienne langue Teutonique la marque de l'aspiration, & souvent on négligeoit le C, comme dans le mot *Chlodovig* qu'on trouve aussi écrit *Hludovic* & *Ludovig*, *Louis*. Le changement de la lettre t, en s, est encore plus fréquent dans la même langue ; c'est ainsi que les mots *was*, quoi, *das*, cela, *Wasser*, de l'eau, se prononcent dans plusieurs dialectes de l'Allemand, *wat*, *dat* *Water*, &c. Le même peuple que *Strabon* appelle *Chàttuarii* est appellé *Chassuarii* par *Tacite*. Je ne dis rien ici de l'origine du mot de *Cattes*. Que nous apprennent des étymologies destituées de toutes preuves, si ce n'est qu'on ignore la véritable ?

lieux depuis les temps les plus anciens. Et c'eſt là en effet une des conjectures les plus vraiſemblables qu'on ait jamais propoſées en pareilles matieres: Si l'on peut n'appeller que conjecture une ſuppoſition ſi naturelle, & qui n'eſt d'ailleurs ſujette à aucune difficulté.

Mais quand le nom de *Cattes* ne ſeroit pas le même au fonds que celui de *Haſſi*, *Heſſi* ou *Heſſois*, le peuple Germain que les Romains nous ont fait connoître ſous ce nom n'en appartiendroit pas moins à cette hiſtoire. Il ſuffit pour cela qu'il ait habité le premier les pays dont nous nous propoſons de faire connoître les diverſes deſtinées. Les mœurs, les uſages de cet ancien peuple ont eu ſans doute une grande influence ſur ceux de ſes ſucceſſeurs. Il faut connoître les premiers fruits qu'a porté cette terre lorſqu'elle étoit encore inculte. Si le génie des nations a toujours des rapports avec le terroir, le climat du pays qu'elles habitent, dans quels temps ces rapports ſe dévoileront-ils plus aiſément que dans ceux où les nations nouvellement ſorties des mains de la nature, ne connoiſſant encore ni étude ni contrainte, n'obéiſſent qu'au ſeul inſtinct qu'elle leur a donné ?

ARTI-

ARTICLE II.

Des CATTES ou des anciens HESSOIS.

On ne peut parler des anciens Germains sans citer, sans louer *Tacite*, vaste & profond génie qui pénétroit d'un coup d'œil tous les rapports intéressans d'un objet, qui les rendoit sensibles comme s'il n'eut été que peintre, qui donnoit à penser comme s'il n'eut été que Philosophe ou Politique, qui prodiguoit le sens en même temps qu'il épargnoit les paroles. Il faut rapporter ici tout ce qu'il a dit des *Cattes* dans son admirable traité des *mœurs des Germains*. Tous les traits du tableau qu'il nous en a laissé sont intéressans, tous méritent d'être conservés & étudiés. „ Plus loin, dit-il, sont les *Cattes*, *Tacit.* „ dont le territoire commence la forêt Hercy- Germ.l. sup. cit. „ nie. Il est moins plat & moins marécageux „ que les vastes campagnes qu'habitent la plû- „ part des Germains. C'est une chaîne de col- „ lines qui deviennent insensiblement plus clair- „ semées. La forêt borde encore les Cattes

 „ après

„ après les avoir conduits jusqu'à la plaine, & „ semble ne les quitter qu'à regret. Ils ont le „ corps plus robuste & plus nerveux, l'air plus „ fier, l'esprit plus vif que les autres peuples ; „ beaucoup de sens & d'habileté pour des Ger- „ mains. Ils savent choisir leurs chefs & leur „ obéir, garder les rangs, épier l'occasion, se „ posséder pour l'attendre, distribuer la journée, „ se retrancher pour la nuit, se défier des faveurs „ de la fortune ; enfin, ce qui est fort rare & „ suppose de la discipline & de la réflexion, „ compter plus sur le Général que sur l'armée. „ Toutes leurs forces consistent dans leur in- „ fanterie qui porte avec ses armes des outils & „ des provisions. Les autres savent se battre ; „ les Cattes faire la guerre. Ils vont rarement „ en course, & ne cherchent point les rencon- „ tres ; différens en cela des troupes de cavalerie, „ dont le propre est de vaincre ou de se retirer „ tout d'un coup . . . . .

„ Un usage pratiqué chez le reste des Ger- „ mains, mais seulement par un petit nombre „ de déterminés, a, chez les *Cattes*, force de loi. „ Aussi-tôt qu'ils sont en âge de porter leurs „ armes ils laissent croître leur barbe & leurs

„ che-

„ cheveux qui leur tombent ſur le viſage ; c'eſt
„ un vœu qu'ils ont fait à la vertu guerriere,
„ & dont ils ne peuvent ſe dégager qu'en tuant
„ un ennemi. Ils coupent ſur leurs dépouilles
„ ſanglantes cette chevelure qui leur offuſquoit
„ le front, & ſe vantent alors d'avoir payé ceux
„ qui leur ont donné le jour, de s'être enfin
„ rendus dignes d'eux & de la patrie. Les lâ-
„ ches demeurent dans l'état affreux d'où ils
„ n'ont pas eu le courage de ſortir. Ceux qui
„ ſe piquent d'une valeur ſinguliere renouvellent
„ le même vœu, mais avec cette différence qu'ils
„ portent un anneau de fer, comme s'ils ſe con-
„ damnoient à l'eſclavage, réſolus de ne s'en
„ racheter que par le ſang d'un ennemi. Plu-
„ ſieurs conſervent toute leur vie cet extérieur
„ hideux. Ils blanchiſſent dans cette glorieuſe
„ image de captivité, qui fixe ſur eux les regards
„ des citoyens & des ennemis. Ce ſont eux
„ qui dans les combats donnent les premiers.
„ Leur troupe eſt au front de bataille, & forme
„ un coup d'œil effrayant ; car même pendant
„ la paix, leur air eſt également farouche ; ſans
„ demeure fixe, ſans cultiver la terre, indiffé-

„ rens aux ſoins de la vie, négligeant leur bien,
„ prodigues de celui des autres, ces braves ſont
„ nourris quelque part qu'ils aillent, & conti-
„ nuent de faire profeſſion d'une vertu ſi féroce
„ juſqu'à ce que l'épuiſement & la vieilleſſe les
„ contraignent d'en modérer la rigueur.

Arrêtons-nous un moment à conſidérer les principaux traits de ce beau tableau. Il en réſulte d'abord que les *Cattes* formoient, du temps de l'auteur, un corps de nation nombreux & puiſſant par ſa valeur autant que par l'étendue des terres qu'il occupoit. Le pays aujourd'hui connu ſous le nom de *Wetteravie*, l'Evêché de *Fulde*, une partie de la *Thuringe* en dépendoient. Auſſi s'étoit-il formé d'autres nations des colonies ſorties du milieu d'eux. *Tacite* nous apprend ailleurs que les Bataves étoient une colonie de *Cattes*. „ Obligés, dit-il, par des trou-
„ bles domeſtiques de s'en ſéparer, ils ſe ſont
„ retirés dans un canton de la Gaule, (les
„ *Pays-Bas* d'aujourd'hui) dont ils ſont les plus
„ vaillans habitans ; c'eſt pourquoi nous conti-
„ nuons, ajoute-t-il, de les traiter avec une diſ-
„ tinction & des égards qui prouvent l'eſtime que
„ nous

Tacit. German. c. 29.

„ nous faiſons de leur alliance. Les *Mattiaques* étoient encore une autre portion des *Cattes*, dont le véritable domicile, ſuppoſé qu'il ait été bien fixe, n'eſt pas aiſé à déterminer (*a*). „ Ce peu-„ ple, dit *Tacite*, reſſemble en tout aux autres „ Bataves, mais n'ayant point été tranſplanté „ comme eux, il tire, ce ſemble, plus de ſéve „ & de vigueur de ſa terre natale. Tant la valeur paſſoit pour être une vertu propre des *Cattes*, & en quelque ſorte une qualité inhérente aux habitans de cette contrée! L'hiſtoire des âges ſuivans & la réputation des Heſſois de nos jours n'ont pas démenti cette obſervation ſi ancienne.

Si la paſſion des armes faiſoit en général le caractere diſtinctif des nations de la Germanie,

(*a*) Quoique les Germains ne connuſſent point alors l'uſage de demeurer dans des villes, il ſemble cependant par un paſſage des annales de *Tacite* (L. 1. c. 56.) que les *Cattes* avoient un lieu principal & peut-être fortifié qui étoit comme la capitale de leur pays (*caput gentis Cattorum*, dit *Tacite*, qui le nomme *Mattium*, d'où les *Mattiaques* avoient ſans doute pris leur nom. On croit, avec aſſez de vraiſemblance, que c'eſt le village de *Metz* dans la Baſſe-Heſſe à quatre lieues de Caſſel.) On peut conſulter là-deſſus une ſavante diſſertation de feu Mr. *J. H. Schmincke* Monim. Haſſiac. Part. 1.

nie, ſi de ſon propre aveu le peuple vainqueur du reſte du monde n'avoit jamais eu d'ennemi auſſi redoutable que celui-là ; ſi dans le cours de leurs triomphes, lorſque toute la terre étoit ſoumiſe & tremblante devant eux, les Romains ne penſoient qu'avec inquietude aux victoires mêmes qu'ils avoient remportées au-delà du Rhin ; s'ils *croyoient enfin que le plus grand bienfait qu'ils puſſent recevoir de la fortune étoit déſormais les diſſenſions domeſtiques de ces ennemis*, que devoit être un peuple qui, placé au milieu des Germains, s'élevoit encore au-deſſus d'eux par ſa valeur, ſon intrépidité, ſon habileté dans la profeſſion des armes ? Nous ne pourrions douter, quand nous ne le ſaurions pas d'ailleurs, qu'à l'exemple de l'ancienne Lacédémone, cette nation ne reſpirât uniquement la guerre ; que l'éducation, la morale, les préjugés, les loix, la religion, tout, en un mot, ne fut dirigé chez elle vers ce grand & unique objet. Et c'eſt là en effet à quoi ſe réduit en ſubſtance tout ce que l'hiſtoire nous apprend des *Cattes*. C'eſt le réſultat de tout ce que nous venons d'en dire d'après *Tacite*. L'amour de la liberté, la paſſion de la guerre, ces deux ſen-

Tacit. German. c. 37.

ſentimens qui s'allient ſi bien, gouvernoient ce peuple indompté. S'il avoit des Chefs, c'eſt parce que la guerre en exige néceſſairement. En temps de paix ces Chefs, moins faits pour donner des ordres que des exemples, n'avoient preſque plus qu'une autorité fondée ſur l'eſtime & le ſouvenir de leurs exploits. On ne ſait s'ils étoient les mêmes qui veilloient à la police, & rendoient la juſtice dans les différens cantons entre leſquels la nation étoit partagée; mais ce qui n'eſt point douteux, c'eſt que hors des armées leur pouvoir étoit limité & ſubordonné à celui de l'aſſemblée nationale compoſée de tous les hommes libres dans laquelle ſeule réſidoit la véritable Souveraineté. Il n'y a donc aucun fondement à ce qu'on lit dans des Chroniques des derniers-ſiecles ſur des Princes ou des Rois qui doivent avoir gouverné les Cattes de toute ancienneté. Ces vaines fictions inventées & accréditées dans des ſiecles où la ſaine critique étoit encore inconnue ſont aſſez détruites par le ſilence des Hiſtoriens.

Je paſſe également ſous ſilence & à deſſein d'autres détails ſur les antiquités de la

Heſſe

Hesse, quoique fondés, peut-être, sur de meilleurs titres, mais trop incertains encore, & sur-tout trop peu importans pour pouvoir devenir l'objet de l'histoire. Quelle seroit l'utilité des plus profondes recherches sur les limites du pays des Cattes, sur les noms de quelques lieux, de quelques rivieres que les anciens y ont placés, sur la position des peuples qui l'environnoient? Suppléeroient-elles au silence des Historiens anciens, aux notions confuses de ceux qui en ont parlé? Et si elles nous découvroient la juste position de ces lieux, de ces frontieres si peu stables, qu'importeroit une découverte sur des faits isolés & stériles, sur des détails qui n'ont qu'un moment pour objet? Renfermons-nous donc dans les bornes de l'utilité & de l'intérêt. Parcourons rapidement les principales révolutions qui auront influé sur le sort des pays compris aujourd'hui dans le domaine de la Maison de Hesse, jusqu'au temps où cette Maison venant à paroître sur la scene de l'histoire, il faudra suivre à pas plus lents les divers progrès de sa fortune.

ARTI-

ARTICLE III.

Histoire abrégée des CATTES jusques au temps où ils sont confondus avec les FRANCS.

La guerre des Cimbres avoit fait connoître pour la premiere fois aux Romains la valeur & la puissance des Nations Germaines; mais quelque éclatante que fut cette guerre par les grands événemens qu'elle produisit, quelque effroi que ce débordement eut répandu dans l'Italie; il fut trop peu durable pour que les traces & le souvenir même n'en fussent pas promptement effacés. L'expédition de César sur les bords du Rhin, quoique moins considérable en elle-même, eut des suites bien plus importantes. Jusques à lui les deux peuples ne s'étoient livrés que des combats: Sous César ils commencent à devenir ennemis & rivaux; ils se haïssent, ils se craignent. Et insensiblement les querelles que l'ambition des Romains avoit allumées, se changent en une haine, une jalousie irréconciliables, aliment d'une guerre éternelle qui ne peut plus se terminer que par la ruine entiere de l'une ou de l'autre Nation.

La

La défaite des *Suéves* (*a*), celle des *Usipétes* & des *Tenchtéres*, la construction d'un pont sur le Rhin qui n'avoit jamais encore subi cette espece de joug, la consternation des Germains à la vue de ce prodige nouveau, la dévastation du pays des *Sicambres*, la terreur de leurs voisins, l'image du Rhin subjugué portée en triomphe derriere le char de César; tous ces succès, plus vantés encore que réels, firent dès lors résoudre à Rome & trop facilement espérer la conquête de la Germanie. La mort de César suspendit quelque tems l'éxécution de ce projet: Dans les circonstances où l'on se trouvoit c'étoit assez que la terreur de son nom contint le ressentiment des Germains. *Agrippa* Gouverneur des Gaules ne négligea pas cependant de prendre d'autres précautions pour assurer ses frontieres de leur côté; & lors qu'*Auguste*, devenu paisible possesseur de tout l'Empire partagea le Gouvernement des Provinces avec le Sénat & qu'il se fut fait donner celle des Gaules, il entretint constamment de grandes forces dans

(*a*) Cette guerre contre les *Suéves* avoit sans doute aussi regardé les *Cattes* qui, selon toute apparence, étoient une des nations que César comprend sous le nom général de *Suéves*.

dans cette province. Il lui étoit facile d'en imposer pendant quelque temps à des peuples encore étonnés de la puissance, de la valeur & de la discipline Romaine, à des peuples pauvres, mal armés, livrés à toute la fureur des dissensions domestiques, & qui tournoient sans cesse contre eux-mêmes les forces qui eussent pu les faire redouter de leurs ennemis. Mais malgré tous ces obstacles, sitôt que le joug des Romains commença à s'appesantir sur eux, divers peuples devenus tributaires depuis leurs dernieres défaites, les *Sicambres* les *Tenchtéres*, les *Usipétes*, tous voisins des *Cattes*, se revolterent ouvertement, défirent *Lollius*, enleverent une aigle Romaine & ne purent être contraints à la paix que par la nouvelle de l'arrivée d'Auguste qui s'avançoit avec une armée formidable. Les Romains mirent à profit leur expérience & ce repos momentané. Ils doublerent la garde des frontieres de Germanie: Ils éleverent des forteresses sur les deux rives du Rhin, ils y établirent des Colonies Romaines. Les deux nations qui ne s'étoient jusqu'alors vues que rarement & de loin apprirent à se connoître davantage: Et dès lors aussi leurs inimitiés redoublerent, & leurs

An. de R. 737. & 738.

leurs intérêts leur parurent plus opposés que jamais.

An. de R. 742. En retournant à Rome Auguste avoit laissé le commandement des armées de la Gaule à *Drusus* fils de sa femme *Livie*, jeune homme avide de gloire & de conquêtes. Quelques nouveaux mouvemens des *Sicambres* lui fournirent l'occasion d'entreprendre la conquête d'une partie de la Germanie. Il ne restoit plus d'autre brillant exploit à tenter pour un Romain de cette naissance & de cette ambition. Auguste persuadé que l'Empire étoit déja comme accablé du poids de sa grandeur, & qu'il eut mieux valu en assurer les frontieres que de les reculer, Auguste consentit cependant à cette guerre, cédant par foiblesse aux sollicitatons de *Livie* &

Florus L. 4, C. ult. de son fils. Et *plût à Dieu*, dit un historien Romain, *qu'il n'eut jamais pensé à soumettre la Germanie puisque nous avons acquis moins de gloire en y faisant des conquêtes que de deshonneur en les perdant !* *Drusus* passa le Rhin dans le pays des *Bataves*, subjugua les *Usipétes*, jetta un pont sur la *Lippe*, ravagea le pays des *Tenchtéres*, attaqua avec succès les *Cattes*, & défit les *Marcomans* alors voisins des *Cattes*, & habi-

habitans des bords du *Mein*. C'eſt là ſans doute la premiere fois qu'une armée Romaine pénétra dans la *Heſſe*: *Céſar* n'avoit fait que ſe montrer au delà du Rhin, & les forêts qui bordoient le pays des *Cattes* avoient paſſé juſqu'alors pour une barriere impénétrable.

Les ſuccès de *Druſus* ne ſe bornerent pas à cette excurſion paſſagere ; à l'aide de ſa flotte & de ſes alliés les *Bataves* & les *Friſons*, il pénétra le long des côtes de l'Océan juſqu'au *Weſer* & à l'*Elbe*, dont les noms étoient à peine connus des Romains.

Mais les *Sicambres* s'étant remis de leur premiere conſternation profiterent de l'abſence de *Druſus* pour lui oppoſer une nouvelle réſiſtance. Ils ſe liguerent contre lui avec leurs voiſins les *Tenchtéres*, les *Bructeres*, les *Chéruſques*, les *Suéves*. Si cette confédération étoit encore inſuffiſante contre un ſi redoutable ennemi, elle donnoit un exemple qui devoit un jour lui être bien funeſte. Les *Cattes* refuſerent d'abord d'y entrer par quelque motif d'inimitié ou de jalouſie, comme il y en a toujours entre voiſins. Ils s'allierent même avec *Druſus*, & firent échouer par là tout le pro- An de R. 743.

jet des confédérés. *Drusus* pénétra sans peine dans les terres de ses ennemis, & les ravagea jusques au *Weser*. Le défaut de vivres l'arrêta plus efficacement que les Germains. Il fut obligé de revenir sur ses pas, & de se frayer une route avec des travaux & des dangers infinis au travers de ses ennemis qui l'attendoient dans des défilés, & qui laisserent échapper la victoire pour s'en être tenus trop assurés. Dans cette expédition *Drusus* fit construire deux forts, l'un à *Elsen* dans l'Evêché de *Paderborn*; l'autre dans le pays ou sur la frontiere des *Cattes*, à peu de distance du Rhin; & non à *Cassel* comme quelques auteurs l'ont avancé sans aucune preuve.

Dio Cass. L. 54.

An. de R. 774. & 745.

Il comptoit peu sans doute sur l'attachement des *Cattes*, puis qu'il prenoit ces précautions contre eux. L'événement justifia bientôt sa défiance. A peine le virent-ils éloigné qu'ils changerent de parti, renoncerent à l'amitié des Romains, & se liguerent avec les *Sicambres* contre les autres peuples de cette partie de la Germanie. *Drusus* de retour de Rome avec de nouvelles forces & une nouvelle ardeur tourna donc alors ses armes principalement contre eux.

Cette

Cette guerre fut longue, difficile, & cruelle : La valeur, la constance étoient égales dans les deux partis ; & si du côté des Romains la discipline étoit extrêmement supérieure, les *Cattes* avoient l'avantage de défendre leur propre pays; un pays alors rempli de bois, de défilés, & de postes qui ne pouvoient être bien connus que d'eux. Enfin l'habileté des Généraux décida la querelle. *Drusus* surmonta tous les obstacles, il pénétra de toutes parts dans les terres des *Cattes*, il dévasta le pays, défit & dispersa les habitans. De là il alla soumettre les *Cherusques*, ravageant leurs terres jusques aux bords du *Weser*, & animé par ses succès il porta le fer & la flamme jusques sur ceux de l'*Elbe*. Ce fleuve fut la seule barriere qui put l'arrêter. Il n'osa point le passer, & satisfait d'avoir porté la terreur du nom Romain jusques dans des lieux si sauvages, il y éleva des trophées, & retourna sur ses pas. Mais il jouit peu de ces triomphes. Avant que d'avoir pu gagner les bords du Rhin il périt d'une chûte de cheval entre les bras de son frere *Tibére*, laissant à la fleur de son âge la réputation d'un guerrier aussi expérimenté que vaillant. On rendit à sa mémoire tous les hon-

Dio Cass. l. c.

neurs dont il n'avoit pas eu le tems de jouir pendant ſa vie. On lui donna le ſurnom de *Germanicus*, dont ſon fils hérita & ſe rendit ſi digne. On croit voir encore près de *Mayence* les ruines du beau Mauſolée & des autels que ſes troupes lui firent ériger. Mais il laiſſoit dans toutes ces contrées des monumens encore moins équivoques de ſes victoires & de ſa prudence.

Florus, L. 4. c. ult.

Florus compte cinquante forteresses élevées ſur les bords du Rhin par les ordres de *Druſus*. Sans doute qu'une grande partie étoit deſtinée à contenir les Cattes, dont le pays n'étoit pas alors éloigné de ce fleuve, ſi même il n'y touchoit pas.

Tibere ſuccéda à ſon frere dans le commandement des armées du Rhin; ſa politique & ſes armes eurent des ſuccès ſi grands, que preſque toutes les nations Germaines lui demanderent la paix. Il l'accorda à celles qui s'étoient montrées le moins indociles, mais les *Sicambres* furent punis rigoureuſement comme Chefs de la Ligue formée contre les Romains. Il en fit tranſporter une partie dans les provinces voiſines des Gaules, extermina les autres, & détruiſit ainſi toute cette vaillante & fiere nation,

qui

qui avoit défendu sa liberté avec un courage bien digne d'un meilleur sort. Il est aisé de se répréfenter l'impression que fit sur les Germains l'exemple d'une telle rigueur. Plusieurs peuplades se retirerent dans les forêts qu'elles crurent les plus impenétrables. Tels furent les *Marcomans* qui abandonnerent le voisinage des *Cattes*, sous la conduite du brave *Maroboduus* ennemi digne des Romains, pénétrerent jusques dans la Boheme & s'y établirent après en avoir chassé les habitans. Cette émigration & celle de quelques autres essains de Suéves laissa déserte une vaste étendue de terres le long de la rive droite du Rhin ; & la fertilité de ces terres y attirant de toutes parts des Gaulois, des Helvétiens, des Germains, il s'y forma insensiblemens une nation nouvelle de toutes ces nations diverses qui conserva, à ce qu'on croit, dans le nom d'*Allemands* (a) qu'elle prit, le souvenir du mêlange dont elle tiroit son origine.

Les *Cattes* instruits par l'exemple de leurs proches voisins les *Sicambres*, & placés vis-à-vis des colonies & des forteresses Romaines resterent long-tems soumis & tranquilles, puis-

 que

(a) *Allemands*, peut signifier toute sorte d'hommes.

que nous ne voyons pas qu'ils ayent pris part aux révoltes des *Bructéres*, des *Cherusques*, des *Caninefates* & d'autres peuples de la Westphalie, que malgré tous leurs efforts Tibére réduisit bientôt sous son obéissance. On sait que ce fut dans cette glorieuse campagne que les Romains acheverent de soumettre toutes les nations qui habitoient le long des côtes de l'Océan, depuis le pays des Bataves jusques à l'embouchure de l'Elbe.

Mais l'amour de la liberté restoit toujours profondément gravé dans les cœurs des *Cattes*, & l'espérance de briser bientôt un joug toujours plus pesant pouvoit seule les engager à le supporter avec patience. Il eut fallu, pour prévenir toute révolte, que les Romains ne donnassent jamais à la Germanie que des Gouverneurs également actifs, vigilans, intégres, expérimentés dans la guerre, modérés & circonspects pendant la paix; & *Quintilius Varus*, que l'Empereur avoit établi comme préfet dans les nouvelles conquêtes, réunissoit en sa personne presque tous les vices opposés à ces vertus. Les Germains déja mécontens de son avidité ne purent

An. de N.S. 12. *Vell. Pat.* L. 2. C. 117. *Florus* L. 4. C. 12. *Tacit. Annal.* L. 1.

purent lui pardonner de ſe voir dépouillés pour ainſi dire de l'uſage de leurs loix & de leurs coutumes, & ſoumis aux loix & à la procédure de Rome, étrangére pour eux, & odieuſe par cela ſeul; mais d'ailleurs longue, embarraſſante, peu analogue aux mœurs d'un peuple ſimple, pauvre & guerrier. C'eſt une choſe aſſez connue que l'extrême attachement des nations pour des maximes qu'elle regardent comme leur ouvrage, & qu'elles ſuivent depuis un temps immémorial. Ainſi les loix Romaines, ces loix qui ſont aujourd'hui l'objet de l'étude & du reſpect des enfans, indignerent alors les péres, & les firent courir aux armes dès qu'ils ſe virent un chef capable de balancer la fortune des Romains. *Arminius*, jeune Prince des *Chéruſques*, étoit ce Chef. Plein d'amour pour ſon pays & d'ardeur pour la liberté, joignant l'activité de la jeuneſſe à l'expérience de l'âge mûr, formé à l'école des Romains eux-mêmes dans les arts de la guerre & de la paix, il préparoit dès longtems avec autant de ſecret que d'ardeur la révolution que *Varus* avançoit de ſon côté par ſon imprudence. Quelques mouvemens ſéditieux ayant appellé ce dernier vers des pays ré-

cemment conquis, *Arminius* rassembla en un instant une nombreuse armée (*a*), vola sur les pas de *Varus* qui marchoit sans défiance & sans précautions, l'enveloppa dans les défilés d'une vaste forêt (*b*), où malgré toute leur résistance, les Romains furent entierement défaits. Leur histoire n'avoit fourni jusques alors que peu d'exemples d'une défaite aussi complette. La plûpart des Romains périrent en combattant; plusieurs n'éviterent le fer des Germains qu'en s'entretuant eux-mêmes; ceux chez qui le déses-poir céda à l'amour de la vie, plus malheureux sans doute, devinrent les esclaves d'un vainqueur barbare & irrité. Les Germains se livrerent à tous les emportemens d'une haine long-temps contenue, & dans les transports d'une joie féroce ils abuserent de la victoire & ne surent pas en profiter.

Au

(*a*) On ne peut douter que les Cattes ne fissent partie de cette armée, puisqu'ils eurent part au butin & aux prisonniers, comme on le verra dans la suite.

(*b*) A ce que l'on croit près de la ville de *Horn* dans l'Evêché de *Paderborn*, & par conséquent à peu de distance de la Hesse.

Au lieu de pourſuivre le reſte des Romains, & d'aller chercher au-delà du Rhin des alliés qui leur tendoient les bras, ils perdirent le temps à raſer les forteresſes que *Druſus* & *Tibere* avoient fait élever dans le pays des Cattes, & ſur les bords de l'*Embs* & du *Weſer*. Tous ces ſieges trainerent en longueur. Les Germains ne ſavoient ce que c'étoit qu'attaquer des places, une partie des garniſons Romaines eut le bonheur d'échapper & de repaſſer le Rhin. Et toutes ces différentes troupes réunies, groſſies enſuite par divers renforts qu'elles reçurent, continrent ſans peine les peuples Germains de la rive gauche de ce fleuve, qui depuis la défaite de Varus brûloient d'imiter l'exemple heureux qu'*Arminius* venoit de leur donner. Mais la victoire de ce Prince ne laiſſa pas d'avoir de grandes ſuites. Les Cattes ſe remirent en liberté, auſſi bien que toutes les nations voiſines depuis le Rhin jusqu'au *Veſer*, comme les *Tenchtéres*, les *Bructéres*, les *Chauques*, les *Chéruſques*. Ces nouvelles portées à Rome, & exagérées par ceux qui les portoient, y répandirent d'abord une extrême conſternation. On craignit un ſoulévement général dans les Gaules, dans l'Illyrie,

lyrie, & dans la Rhétie, Provinces encore remplies d'ennemis de Rome & de l'esclavage. *Tibére* reçut ordre de marcher à grandes journées vers le Rhin. On ne pouvoit se persuader que les Germains se continssent au-delà de ce fleuve.
An. de N.S. 10. On fut bien plus surpris quand on apprit que Tibére l'avoit passé sans résistance. Il est vrai qu'il se contenta de se montrer sur ses bords, & d'y remettre le commandement de l'armée à *Germanicus* fils ainé de *Drusus* son frere qu'il venoit d'adopter. Les Germains de leur côté resterent assez tranquilles, satisfaits de la liberté qu'ils venoient de recouvrer, ou forcés du moins de respecter une frontiere que défendoient le Rhin, un cordon de forteresses, de nombreuses troupes, & un Général tel que *Germanicus*.

Il restoit cependant toujours à venger l'affront reçu sous *Varus*, & la perte de deux étendards & de trois légions. Cette vengeance rendoit une nouvelle guerre indispensable suivant les principes de la politique Romaine. *Germanicus* venoit d'ailleurs d'éprouver qu'il falloit occuper ses troupes pour prévenir leurs révoltes. Ce furent là les crimes de la nation des *Marses*, & les indignes motifs de leur destruction. Ce peuple qui

qui habitoit, à ce qu'on croit, dans le Duché de Cléves, fut ſurpris par la marche rapide de *Germanicus* dans un jour de fête où il ſe livroit ſans inquietude aux excès autoriſés par la ſolemnité. Les Romains firent main baſſe ſur tous ces infortunés dans une étendue de 50 milles à la ronde ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Le fer & la flamme firent en un inſtant un horrible déſert de toute cette contrée. Les temples, les autels ne furent pas plus épargnés que les habitations des hommes. Les hiſtoriens Romains nous racontent eux-mêmes de ſang froid toutes ces horreurs qu'ils ne qualifient pas même d'injuſtices. Les *Bructéres*, les *Uſipétes*, les *Tubantes* voiſins de la nation détruite tenterent vainement de la venger. Ils furent repouſſés avec beaucoup de perte. Les diviſions particulieres d'*Arminius*, & de *Ségeſte*, autre Prince *Chéruſque*, ne pouvoient que contribuer à ces diſgraces des Germains. Tout plia devant *Germanicus* ou ſes Lieutenans. Il fit conſtruire une fortereſſe ſur le mont *Taunus* (*a*) pour aſſurer ſes con-

Tacit. Annal. l. 1. c. 51.

(*a*) Ce fort, ſuivant le ſentiment le plus probable, doit avoir été

conquêtes & ſes communications du côté du Rhin. Surpris & conſternés de la rapidité des Romains, les *Cattes* repaſſérent l'*Eder* dans la plus grande confuſion, cherchant au Nord de cette riviere, & dans le fond des forêts les ſeuls aſyles qui leur reſtaſſent. Les femmes, les enfans, les vieillards devinrent la plupart la proie du ſoldat Romain qui crut tout permis à ſa vengeance. *Germanicus* jetta un pont ſur l'*Eder*, & marcha ſans obſtacle à *Mattium* que *Tacite* nomme la capitale des *Cattes*; il la prit & la réduiſit en cendres: après quoi tout le pays d'alentour fut ravagé. Les *Chéruſques* alors alliés des *Cattes* n'oſerent venir à leur ſecours. *Cæcina* commandoit un corps particulier qui veilloit ſur leurs mouvemens.

Cette précaution n'étoit pas inutile, *Arminius* reſtoit toujours armé, quoique abandonné par une partie de ſes compatriotes. *Germanicus* ayant réuni toutes ſes forces, le pourſuivit au travers du pays des *Bructéres* entre l'*Embs* & la

Lippe.

été ſur la montagne qui a donné ſon nom à la ville de *Hombourg*, dite ſur la *Montagne*, ou ſur le *Dynsberg* près de *Gieſſen*.

Lippe. Mais après avoir défolé cette contrée & rendu les derniers devoirs aux Romains, dont les corps étoient reftés expofés depuis la défaite de *Varus*, il fut obligé de revenir fur fes pas fans avoir pu remporter aucun avantage de quelque importance fur fon ennemi. Et cela même étoit un effet de la fortune ou de la politique plutôt que de la valeur des Romains, puifque fi *Arminius* eut eu plus d'empire fur les *Chérufques*, *Cæcina* Lieutenant de Germanicus n'eut pas évité le fort de *Varus.* Mais les Chérufques ayant plufieurs chefs étoient partagés en plufieurs factions, & il y en avoit une qui favorifoit ouvertement les Romains: Chofe étrange qu'un ennemi fi cruel eut des partifans chez fes propres ennemis; mais qui ne fait à quelle extrêmité la fureur des factions peut porter les efprits dans les Gouvernemens Républicains?

Le fort des *Cattes* étoit refté fufpendu pendant que *Germanicus* occupé dans la Weftphalie fembloit fe contenter de leur fuite & de leur effroi. Mais impatient de finir cette guerre avant que la jaloufie de *Tibere* lui en ôtat la conduite, il redoubla fes efforts, & fe préfentant par-tout aux Germains, il envoya *Silius* contre les Cattes.

tes. Les grandes pluies empêcherent *Silius* de faire beaucoup de progrès ; cependant il eut le bonheur de faire prisonnieres la femme & la fille d'*Arpus* Prince des *Cattes*. Les historiens Romains donnent souvent ce nom de Prince aux Chefs des Nations Germaines, non qu'il faille croire que ces Nations fussent soumises à un Gouvernement Monarchique tel que nous le concevons aujourd'hui. Ces Princes n'étoient pour l'ordinaire que des Généraux d'un sang respecté dans la nation, puissans par leur crédit, le nombre de leurs cliens, l'étendue de leurs terres, & qui par cela même obtenoient souvent que leurs dignités fussent transmises à leurs enfans, & qu'elles leur donnassent des prérogatives plus ou moins considérables. Nous ne savons rien de particulier de ces Princes des *Cattes*, & il faut se contenter ici des notions imparfaites que les Romains ont eues du Gouvernement des Germains en général.

C'est probablement dans ces différentes campagnes que *Germanicus* rétablit les forts déja élevés & détruits plusieurs fois, & qu'il fit tracer ces longs retranchemens qui devoient couvrir ses conquêtes, & dont on voit encore divers restes aujour-

aujourd'hui. De larges fossés, un mur de terre ou de pierre, des palissades, des forts de distance en distance formoient ces retranchemens. On trouve encore divers vestiges de ces monumens de la prudence & de la discipline Romaine dans la Vetteravie, & dans la Haute-Hesse.

Les *Chérusques* qui avoient *Arminius* à leur tête attiroient principalement l'attention des Romains. *Germanicus* ne put les dompter qu'après avoir hazardé ses conquètes & sa gloire dans deux batailles rangées dont le succès fut long-temps douteux. Mais enfin la discipline du soldat, l'expérience des Généraux, & l'excellence des armes l'emporterent sur une valeur trop bouillante & privée de tous ces secours. Les *Chérusques* furent ou détruits ou forcés d'abandonner leur pays au vainqueur. Les *Cattes* après cette catastrophe de leurs voisins ne pouvoient lui opposer une plus longue résistance. *Silius* les poursuivit dans leurs forêts avec trente mille hommes de pied, & trois mille chevaux. Tant que les Romains avoient d'aussi fortes armées à opposer à une seule nation pauvre & mal armée, il n'étoit pas surprenant que tout pliat devant eux. Mais c'étoit un effort pour les Ro-

Tacit. Annal. L. 2.

mains eux-mêmes, & un effort bien mal payé. A peine avoient-ils tourné le dos que les vaincus étoient rétablis dans leur premier état. Des cabanes brûlées, des champs ravagés ſont des pertes faciles à réparer. Ces réflexions ne pouvoient échapper à un Prince avare, jaloux, & politique comme *Tibere.* Il rappella *Germanicus* à Rome ſous prétexte de le faire jouir des honneurs ſi bien mérités du Triomphe & du Conſulat. En effet *Germanicus* entra triomphant à Rome traînant après lui les dépouilles des Germains, des étendards repris ſur eux, les tableaux qui repréſentoient leurs défaites & une multitude

Ann. de N. S. 18. de leurs priſonniers, entre leſquels étoient pluſieurs de leurs Princes & de leurs Généraux.

Ann. L. 2. C. 41. *Il triompha*, dit *Tacite*, des *Chéruſques*, des *Cattes*, des *Angrivariens*, & *des autres nations juſques aux bords de l'Elbe;* d'où l'on pourroit inférer que ces trois peuples étoient ceux qui avoient défendu leur liberté avec le plus de cou-

Strabo L. 7. rage. *Strabon* fait auſſi une mention expreſſe d'un Prêtre des Cattes nommé *Lybis* qui ſuivoit le char du vainqueur. Un Prêtre Germain pouvoit alors être regardé comme un ornement digne de la pompe d'un triomphe. „ Les *Prêtres*

„ *ſeuls*,

„ *ſeuls*, nous dit *Tacite*, ont droit de mettre *Tacit.*
„ aux fers & d'infliger des peines parmi les Germain.
„ Germains, & ce n'eſt point la juſtice ni l'ordre
„ du Général qu'ils prétendent exécuter, c'eſt
„ l'arrêt même du Dieu tutélaire des armées.
Ce préjugé ſi favorable aux Miniſtres de la Religion ne fit que changer d'objet lorſque le Chriſtianiſme fut annoncé aux Germains, & peut-être eſt-il une cauſe des rapides accroiſſemens du pouvoir Eccléſiaſtique parmi eux.

Pendant que le vainqueur repaîſſoit ſon orgueil & ſa curioſité de ce ſpectacle; ces mêmes nations dont on triomphoit à Rome réparoient leurs pertes, & reprenoient leur indépendance dans la Germanie. Tibere indifférent ſur des conquêtes ſi ſtériles, jaloux de celui qui les avoit faites, eſtimant plus la paix & ſes tréſors que la gloire du nom Romain, envoya *Germanicus* en Aſie ſubir ſa cruelle deſtinée, & ſe contenta de travailler à mettre les Germains aux priſes avec eux-mêmes. Il ſe flattoit que leurs factions & ſa politique dompteroient plus ſûrement ce redoutable ennemi que des victoires qui ne l'affoibliſſoient que pour un temps & l'aguerriſſoient pour toujours. Ses eſpérances ne furent point

trompées. La rivalité d'*Arminius* & de *Maroboduus*, les deux plus grands hommes, & les deux plus puissans Princes de la Germanie y rallumerent le même feu que les Romains venoient de laisser éteindre, si cependant ce n'étoit pas eux-mêmes qui étoient encore les principaux auteurs de ce nouvel incendie. *Arminius* en faveur duquel cette sanglante querelle sembla se décider, jouit peu de temps de sa gloire. Environné d'ennemis dans les contrées voisines, dans sa patrie, & dans sa famille même, ce généreux défenseur de la liberté de son pays tomba enfin dans les pieges qu'ils lui avoient tendus & périt
An. de tragiquement à la fleur de son âge. On raconte
N.S. 19. que quelque temps auparavant un Prince des Cattes appellé *Adgandestrius* avoit offert à *Tibere* de faire périr *Arminius* si on vouloit lui envoyer du poison de Rome; chose singuliere qu'il se trouvat un perfide empoisonneur dans un pays où il ne se trouvoit point de poison.

La mort d'*Arminius* en désarmant l'envie & la haine des factions acheva de mettre son mérite au grand jour. L'ingratitude fit place aux regrets. On rendit à sa mémoire toute la justice qu'on lui avoit refusée pendant sa vie:

Desti-

Deſtinée ordinaire de preſque tous les grands hommes dans les Etats populaires, non que dans ces Etats les hommes ſoient plus ingrats & plus jaloux qu'ailleurs ; mais c'eſt qu'ils s'y montrent plus ouvertement tels qu'ils ſont. Après lui les *Chéruſques* dont il avoit porté la gloire à un ſi haut point, déchirés par des diſcordes civiles tomberent bientôt dans la confuſion ; de là dans la foibleſſe, & enfin dans l'oubli & l'anéantiſſement. Ainſi Tibere ſatisfait de n'avoir rien à craindre des Germains les laiſſa en paix le reſte de ſon regne. Il ſe contenta de faire garder les bords du Haut-Rhin par quatre légions, tandis qu'un pareil nombre défendoit le Bas-Rhin & les contrées voiſines.

Juſques alors tous les efforts des Romains, toutes leurs dépenſes, & tout le ſang qu'ils avoient répandu n'avoient donc ſervi qu'à ſoulever contr'eux un dangereux & implacable ennemi, & qu'à lui enſeigner à joindre à la valeur la diſcipline & la politique. Les *Cattes* & tous les peuples qui habitoient ſur la rive droite du Rhin reſtoient armés. S'ils étoient contenus dans leurs limites par des fortereſſes ne l'avoient-

ils pas été plus fûrement encore pendant que le nom de Rome leur étoit demeuré inconnu? On ne tardera pas à s'en convaincre, car nous passons sur le regne de *Caligula*, & nous ne disons rien de ses prétendues victoires sur les Germains qu'il ne vit peut-être jamais, ni de ses triomphes extravagans qui ne servirent qu'à montrer un insensé à tout l'Univers. Sous l'Empereur *Claude* les armes Romaines soutinrent leur réputation dans la Germanie. Les *Cattes* s'étoient si bien remis en possession de leur pays qu'ils entreprirent d'envahir les contrées de leurs voisins soumis à la domination Romaine: Mais l'événement prouva qu'ils eussent dû se contenter d'être indépendans, & qu'ils n'étoient pas encore en état de se rendre redoutables. *Pomponius* les défit en plus d'une rencontre, & leur enleva leur butin. Il reprit aussi sur eux plusieurs Romains qui depuis la défaite de *Varus*, c'est-à-dire, depuis 41 ans étoient en captivité chez les Cattes. Ceux-ci furent obligés d'envoyer des Ambassadeurs & des ôtages à Rome pour en obtenir la paix.

An. de N.S. 50.

Il

Il n'eſt pas douteux qu'ils ne ſe fuſſent réſervé leur liberté par cette paix, puiſque nous les voyons peu de tems après agir & ſe conduire en nation indépendante. C'eſt ainſi qu'ils ſoutinrent une guerre acharnée & ſanglante contre les *Hermundures* au ſujet de certaines ſalines qui ſe trouvoient ſur les frontieres des deux nations. On a diſputé beaucoup ſur la véritable poſition de cette *Saline*, & ce qu'on a dit de plus vraiſemblable, c'eſt qu'il s'agiſſoit de la *Saale*, riviere de la Franconie qui, comme on le ſait, fournit du ſel & qui ſuivant l'obſervation de *Tacite* formoit la limite entre les *Cattes* & les *Hermundures*. Cette derniere nation habitoit à l'Orient des *Cattes* dans la *Thuringe*, & les pays voiſins juſqu'à l'Elbe. Après divers efforts pour ſe maintenir en poſſeſſion de la ſaline, les *Cattes* furent vaincus & défaits. Ceux d'entr'eux qui tomberent entre les mains des *Hermundures* furent maſſacrés ſans pitié. Les Cattes avoient fait vœu d'immoler leurs ennemis à leurs Dieux s'ils en obtenoient la victoire. Les *Hermundures* non moins barbares & peut-être auſſi ſuperſtitieux firent éprouver aux Cattes le traitement que les Cattes leur avoient deſtiné. Telles ſont

Schmin. Mon. Haſſ. P. 1. Diſſ. 2.

Tacit. Annal. L. 13. c. 57.

d'ordinaire les guerres où la fureur de la superstition se joint à celle de la vengeance. La vengeance s'éteint dans le sang, le fanatisme s'en abreuve & n'en est que plus altéré.

Si les regnes de *Néron*, de *Galba*, de *Vitellius*, & les troubles dont ils furent remplis apporterent quelques changemens à la condition des *Cattes* & des autres Germains, ce fut en augmentant leur liberté & leur influence sur les affaires de l'Empire. Les généraux Romains qui aspiroient au pouvoir suprême savoient de quel poids étoit la valeur des Germains pour faire pancher la balance en leur faveur. *Vitellius* avoit conduit jusques dans Rome une armée de cette nation : Faire connoître Rome aux Germains n'étoit plus alors la leur faire respecter. La rébellion si long-tems heureuse de *Civilis* & de ses Bataves servit encore à confirmer l'espérance toujours chere à ces peuples de repousser dans l'Italie une nation ennemie de toutes les nations. Durant cette révolte les Germains prouverent qu'il ne leur avoit manqué jusqu'alors qu'un Chef habile, & de l'union. Plusieurs forteresses qui bordoient le Rhin furent renversées. Il est douteux qu'on les ait jamais toutes

rele-

relevées. *Domitien* tenta à la vérité de reprendre dans ces contrées la même autorité qu'avoient eue *Auguste* & *Tibere*: Il se montra inopinément aux *Cattes* avec une grande armée, & nous voyons qu'à son retour à Rome il triompha de cette nation; mais ces triomphes furent un sujet de risée pour les Romains eux-mêmes, & les Poëtes seuls y joignirent leurs applaudissemens. *Tacite* nous apprend qu'il avoit fait acheter des esclaves qui par leur air & par leur chevelure pussent répresenter des Germains prisonniers de guerre: Et *Stace* au milieu des éloges qu'il prodigue si bassement à *Domitien* en dit autant que *Tacite* même en vantant la clémence dont cet Empereur usa envers les *Cattes*. Aussi peu de tems après voit-on cette nation chasser de ses Etats *Chariomer* Prince des Chérusques, parce qu'il étoit l'allié des Romains, & le forcer de chercher un asyle auprès de l'Empereur, sans que ni les autres Germains alliés des Romains, ni les Romains eux-mêmes tirent vengeance de cette insulte. On entrevoit même par un passage de *Tacite* que les *Chérusques* qui avoient été si justement célébres par leur valeur dans le tems d'*Arminius*

Vit. Agricol. c. 39.

Stat. Sylv. L. I. c. I. v. 26.

ne purent trouver dans l'amitié des Romains des ressources suffisantes contre les *Cattes* qui les vainquirent & les détruisirent presque entierement. Et quoique sous *Nerva* & plus encore sous *Trajan*, l'Empire sembla reprendre sa premiére vigueur, les Romains occupés du côté du Danube par de nouveaux ennemis se crurent assez heureux de pouvoir défendre les bords du Rhin. Ce soin occupa principalement *Adrien* qui sentoit qu'au point de grandeur où l'Empire étoit parvenu, tout ce qui restoit à souhaiter étoit de pouvoir l'y maintenir.

Tacit. de Mor. German. c. 36.

Tout changeoit ainsi de face, & les Romains regrettoient déja que leurs ancêtres fussent allés réveiller dans les forêts de la Germanie cet indomptable ennemi, qu'il eut mieux valu laisser aux prises avec lui-même ou plongé dans sa létargie, & enchaîné par l'ignorance de ses propres forces. Déja les Germains devenoient aggresseurs à leur tour. Déja tous les vœux des citoyens de Rome, tous les efforts de ses armées se bornoient à les voir contenus dans leurs frontieres. Malgré les forteresses, les retranchemens, les garnisons établies par *Adrien*, les

Cattes

Cattes encouragés par quelques ſuccès ſe débor- derent ſous *Antonin* le Philoſophe dans les pro- vinces Romaines de la rive gauche du Rhin, & de proche en proche juſques dans la Rhétie. Nous ignorons tous les détails de cette guerre ; il réſulte ſeulement du témoignage des hiſtoriens qu'elle fut longue & dangereuſe pour les Ro- mains, qu'elle ne fut terminée que ſous l'Em- pereur *Dide Julien* (vers l'an 193), & que les *Cattes* étoient alors une des nations les plus puiſſantes, les plus aguerries, & les plus redoutées de la Germanie. Les peuples voiſins du Danube les ſecondoient de leur côté ſans avoir rien de commun avec eux que la haine du nom Romain. Ils ſe liguoient con- tre les Romains, ils les attaquoient à forces réunies dans le ſein de l'Empire même. On ſait combien la guerre des Daces, des Marco- mans & de leurs alliés allarma & menaça l'Em- pire, & que ce fut le chef-d'œuvre de la ſageſ- ſe de Marc-Antonin que de le maintenir dans une criſe ſi dangereuſe.

An. de N.S. 162 *Jul. Capitol.* in Marco Ant. c. 8.

Je paſſe ſans m'arrêter ſur les regnes ſui- vans. Qu'il ſuffiſe d'obſerver que l'Empire ac- cablé

cablé de ſon propre poids fut encore affoibli par les guerres des divers prétendans qui ſe diſputerent le trône, & par la mauvaiſe conduite de ceux qui l'occuperent. A peine eſt-il fait mention des *Cattes* dans l'hiſtoire de ces regnes, ſi l'on excepte celui de *Caracalla* qui, ſi les ſavans entendent bien un paſſage de *Dion Caſſius*, (*a*) leur fit une guerre où la valeur des *Cattes* parut dans ſon plus grand éclat, leurs femmes mêmes ayant préféré conſtamment la mort à l'eſclavage, & ayant tué leurs fils plutôt que de les voir aſſervis. *Caracalla* malgré ſes premiers ſuccès fut obligé d'acheter d'eux, dit *Dion*, le nom de la victoire, & la permiſſion de ſe retirer. Il en uſa de même avec d'autres peuples du Nord ; & dès ce moment l'appas de ce tribut ſe joignit dans toutes les nations au deſir de la gloire & de la vengeance pour ſuſciter partout de nouveaux ennemis à Rome.

Excerpta ex Dione.

Dès

(*a*) On trouve dans *Dion* le nom de *Cenni* au lieu de *Cattes*; mais il y a toute ſorte de raiſons de croire que c'eſt une faute de copiſte.

Dès lors le nom de *Cattes* disparoît pendant long-tems dans l'histoire, aussi-bien que celui de presque toutes les nations Germaines les plus célébres dont il a été fait mention jusqu'ici. Les ténébres dont toute cette partie de l'histoire est couverte ne nous permettent de démêler ni l'époque, ni les causes, ni les circonstances de ce changement. Depuis le regne de *Caracalla* il cesse d'être question des *Cattes* (*a*). Sous celui de *Gordien III.* le nom des Francs com- Vers l'an
mence à paroître pour la premiere fois. Il y 241.
a donc ici un intervalle de 80 ans qui offre un beau champ aux conjectures. On sait, & cela paroîtra suffisamment par la suite, que le pays occupé par les *Cattes* fut une partie de celui où nous voyons désormais les Francs établis. Mais qui étoient ces Francs, & comment ce nom nouveau fit-il oublier celui de tant de nations puissantes? Faut-il croire que les *Francs* sont

(*a*) Je ne parle ici que d'une maniere générale, car je ne doute pasque le nom de *Cattes* ne subsistat toujours & je sais qu'on le trouve dans *Grégoire de Tours* (L. 2. c. 9.) à l'occasion d'*Arbogaste* Général de l'Empereur Théodose qui fit une irruption dans leur pays.

ſont ces mêmes nations réunies contre les Romains par les nœuds d'une confédération étroite, & ne voulant plus être diſtinguées que par un nom qui annonçat leur amour pour la liberté ? Ou les Francs ſont-ils une nation particuliere qui des frontiéres du Dannemarc & des bords de l'Elbe ſe rapproche inſenſiblement du Rhin, ſe fixe entre le *Mein* & le *Weſer*, ſubjugue ou s'aſſocie les *Cattes* & les autres nations qu'elle y trouve, & favoriſée par la fortune des armes étend la gloire de ſon nom avec les limites de ces Etats ? Ces diverſes hypotheſes ont leurs défenſeurs & leur vraiſemblance : Nous en laiſſerons le choix au Lecteur. Ces diſcuſſions ſont trop étrangeres à cette hiſtoire, & il y a trop peu de lumieres & trop peu d'utilité à en attendre pour que nous devions nous y arrêter. Remarquons ſeulement que les Francs, quoique repouſſés & battus à diverſes repriſes par les Romains dans les troiſiéme & quatriéme ſiecles ne ceſſerent point d'aſpirer à la conquête des Gaules, & d'accroître leur puiſſance dans la Germanie même. Il paroît que dans le quatrieme ſiecle ils touchoient aux Allemands du côté du midi, vers les bords du

Mein,

Mein, qu'ils s'étendoient au Nord juſques au pays des Saxons (*a*), à l'Occident juſqu'au Rhin, & que du côté du Levant la *Saale* les ſéparoit de la nation des Thuringiens qui commençoit auſſi à devenir puiſſante & célébre. Ainſi les terres des *Cattes* étoient entierement renfermées dans le pays des Francs, & elles en devinrent un Canton particulier dont nous verrons l'ancien nom reparoître encore dans l'hiſtoire des ſiecles ſuivans.

(*a*) Les *Saxons*, autre peuple nouveau dont l'origine eſt ignorée, paroiſſent vers ces mêmes temps dans les pays voiſins de l'embouchure de l'Elbe. Ils ne commencent à figurer dans l'Hiſtoire qu'en 286, ſous *Dioclétien*. Peu de temps après on y voit auſſi les *Thuringiens*. Ainſi à la place de cette multitude de petites nations qui occupoient la Germanie du temps de Tacite nous n'en trouvons plus que quatre ou cinq qui ſe partagent cette vaſte contrée.



ARTI-

ARTICLE IV.

De l'Etat de la HESSE sous les FRANCS jusques à la fin de la premiere Race.

Il n'est pas de mon sujet d'exposer l'origine, les progrès, les conquêtes de cette vaillante nation. Tout le monde sait d'ailleurs assez que malgré les victoires de *Probus*, de *Constance Chlore*, de *Constantin*, de *Julien* & de quelques uns de leurs Successeurs, les Francs présentant sans cesse aux Romains de nouvelles forces renverserent enfin les barrieres posées sur les bords du Rhin, & qu'après avoir ravagé les Gaules jusques à la Loire ils y établirent, sous leur Roi *Clovis*, une puissante monarchie vers la fin du cinquieme siecle. Ainsi le pays des *Cattes* ne fut plus qu'une province d'un grand empire, & une province frontiere, puis que là où finissoit la *Hesse* du côté du levant commençoit le pays des *Thuringiens*, peuple indépendant & rival des *Francs*.

On présume aisément que ces deux nations ne purent vivre long-tems en paix. La jalousie des Thuringiens, l'ambition des Francs, la

la férocité des uns & des autres faisoient naître mille sujets de guerre. *Clovis* défit les Thuringiens & les rendit tributaires. Peut-être même envahit-il une partie de leurs terres. Son fils *Thierri* acheva cette conquête. Il défit les Thuringiens & les subjugua entierement à l'aide des Saxons, & après avoir détruit leurs Princes & toutè leur famille il partageá la Thuringe entre ses Alliés & lui. Les Saxons eurent tout ce qui est au Nord de la riviere d'*Unstruth*, vers les montagnes nommées le *Hartz* (*a*), & la Thuringe méridionale devint une nouvelle province de la Monarchie des Francs. Le Roi y établit un Duc pour la gouverner: Cette dignité étoit considérable, comme il le paroîtra par la suite, & elle devoit l'être, soit à cause de l'étendue du pays, soit parce qu'il falloit sans doute un pouvoir très grand pour contenir un peuple aussi guerrier & aussi ennemi du joug & de ses maîtres que l'étoient les Thuringiens.

C'est ainsi que s'étoit formé déja du temps de *Clovis* le Duché de la *France orientale*, ou d'*Austra-*

(*a*) *Witichind.* Annal. L. I.

d'*Austrasie*, sur les ruines de la Monarchie des Allemands. Clovis ayant soumis ce peuple, lui avoit donné un Duc (*a*). Ainsi dès le milieu du sixieme siecle la Hesse se trouvoit déja environnée de trois côtés par d'autres provinces de l'Empire dont elle-même faisoit partie, & elle n'étoit plus frontiere que par sa partie septentrionale qui touchoit aux terres des Saxons. Les Saxons ne vêcurent pas plus en paix avec les Francs que les Allemands & les Thuringiens, quoiqu'ils eussent dû s'instruire par leur exemple. Vers la fin de ce même siecle nous les voyons déja en guerre avec ces puissans voisins. Les historiens François nous assurent que les Saxons ne cessoient de faire des excursions sur les frontieres du Royaume (*b*). La Hesse y fut

(*a*) Comme Clovis conduisit, à ce qu'on croit, des Colonies de Francs dans quelques parties de ses nouvelles conquêtes, elles prirent le nom de *France Orientale*, ou de *Franconie*. Ce nom s'étendit ensuite à plusieurs contrées voisines, & le Duc préposé au Gouvernement de ces vastes Provinces devint un des plus puissans de la Monarchie. Le nom d'*Austrasie* est formé de celui d'*Ostro-Francia*, ou *France Orientale*, & il fut employé pour distinguer cette partie du Royaume d'avec celle située à l'Occident du Rhin que l'on nommoit *France Occidentale*.

(*b*) *Aimoinus* L. 2. c. 27.

fut par conséquent souvent exposée. *Clotaire* marcha contre les Saxons en 555, & les défit sur les bords du *Weser*. Cette victoire qui fut long-temps célébre obligea les Saxons à se rendre tributaires. Les Thuringiens qui avoient profité de l'occasion pour se révolter furent aussi punis sévérement ; mais ces succès avoient plus d'éclat que de solidité. Dès que le vainqueur étoit éloigné les hostilités recommençoient, & il y a lieu de croire que la partie de la Hesse la plus voisine des Saxons continua long-temps à être le théatre de leurs violences. C'est ce qui fut cause sans doute que le Christianisme eut tant de peine à y pénétrer, tandis qu'il triomphoit dans toutes les autres provinces soumises aux Francs. On sait que les Saxons étoient les ennemis les plus obstinés de l'Evangile, & qu'on crut ne pouvoir le leur porter que la flamme & le fer à la main.

Tous ces temps-là furent sans doute très malheureux pour la Hesse. Elle étoit continuellement exposée aux premieres fureurs des Saxons. Alors il n'y avoit qu'à perdre pour les provinces à être frontieres. Les voisins étoient presque toujours des ennemis, la paix étoit de

courte durée, & à peine suspendoit-elle des brigandages dont la plupart des nations faisoient une sorte de métier. Outre les Saxons sans cesse en armes, les Thuringiens souvent révoltés, la Hesse avoit encore à redouter les *Huns* qui du levant & du midi de l'Allemagne portoient souvent la désolation jusques sur les bords du Rhin. Les Rois des Francs que nous appellerons désormais *Rois de France*, furent souvent obligés d'employer l'or & le fer pour arrêter les courses de ces barbares, & la Hesse qui étoit sur leur passage eut beaucoup à souffrir en diverses occasions de leur extrême férocité.

Je n'entre point dans le détail des guerres que firent aux Saxons les Successeurs de *Clotaire II*, *Sigebert*, *Childebert*, *Theodebert*, *Dagobert*,
Aimon. &c. Tout cela est étranger à cette histoire.
l.4.c.18. Je dirai seulement que l'on conjecture que ce
An. 627. fut du temps de *Dagobert* que les François bâtirent *Frankenberg*, ville forte de la Hesse, pour tenir en bride les Saxons. *Dagobert* les avoit vaincus & défaits; mais l'expérience avoit appris avec quelle facilité ils oublioient & réparoient leurs défaites. Peu de temps après nous commençons à voir le sceptre du Royaume d'Austrasie

fie (dont la Hesse faisoit partie) passer insensiblement des foibles mains des Rois Mérovingiens dans celle des Maires du Palais, plus dignes de le porter : ainsi ce ne sont plus ces Rois, mais leurs Maires qui gouvernent la Hesse, & qui y conduisent des armées destinées à repousser les Saxons & à réduire les Thuringiens dans le devoir. Les révoltes fréquentes occasionnées par ce changement de gouvernement, les attaques redoublées des ennemis étrangers, les ligues formées contre ces Maires dans le sein du Royaume, rien ne put arrêter les progrès de leur fortune, parce qu'ils la devoient à la grande supériorité de leurs vertus. *Pepin* dit d'*Héristal*, *Charles Martel* son fils, *Pepin* fils de *Charles Martel*, soutinrent cette vaste Monarchie qui périssoit sans l'appui de ces grands hommes; ce dernier se révêtit enfin presque sans contradiction en 752.
des marques extérieures de la Royauté, la seule chose que les descendans de *Clovis* eussent su conserver.

Pepin se vit à peine paisible possesseur du trône qu'il porta toute son attention sur les Saxons. Plusieurs motifs l'y engagoient ; les cour-

ſes continuelles de ce peuple qui tenoient une partie de ſes ſujets dans un état d'effroi & de déſolation continuel, le déſir de donner de l'éclat à ſon regne & de ſe montrer digne de la couronne, & ſur-tout la néceſſité de plaire au Clergé à qui il devoit beaucoup, & qui le ſollicitoit de prendre les armes contre ces ennemis
753. obſtinés de la Religion & de la paix. Pepin marcha donc contre les Saxons dès la ſeconde année de ſon regne. Il les réduiſit après beaucoup d'efforts, & leur fit accepter une paix qui
758. Chronographus *Saxo.* ne fut pas de longue durée. Environ cinq ans après nous le retrouvons encore aux priſes avec eux, forçant leurs retranchemens, ravageant leur pays, & les condamnant à lui payer un tribut annuel de 300 chevaux. On croit qu'après cette expédition ils ne ſongerent plus à remuer tant que *Pepin* vécut. Ce repos ne fut que de dix ans, mais dix ans d'inaction étoient beaucoup pour un pareil peuple.

Obſervons ici que c'eſt proprement ſous ce regne que nous voyons reparoître le nom de *Heſſe*, (*Haſſia.*) Les hiſtoriens du temps l'employoient pour déſigner un canton (*Pagus*) dont

les

les limites ne peuvent être fixées aujourd'hui, mais qui faisoit certainement une partie de la Hesse de nos jours, puisque *Fritzlar* y étoit renfermé (*a*). En disant que le nom de *Hessois* (*Hassi*) reparoît dans l'histoire nous supposons toujours que ce nom n'est au fonds que celui de *Chatti* altéré par le cours du temps. C'est en effet selon nous l'opinion la plus probable: On en a vu les raisons plus haut, mais nous avouons en même temps que l'identité de ces deux noms ne sauroit être rien de plus qu'une opinion probable, & nous croyons qu'il vaut mieux s'en tenir là que de faire de nouvelles & stériles recherches pour ne mettre au jour que de nouvelles conjectures sur une chose aussi peu importante (*b*).

(*a*) Voyez *Eginhard.* ad. an. 774. & *Poet. Anonym.* de reb. C. Magni.

(*b*) Le savant *Ayerman*, dans son Introduction à l'*histoire de Hesse*, conjecture que le nom de Hesse ne désigna d'abord sous les Rois Mérovingiens qu'une petite province située autour de *Fritzlar* le long d'une riviere, ou plutôt d'un ruisseau qui l'arrose & qui se nomme encore aujourd'hui *Esse*. Cette petite riviere, donna, selon lui, son nom au pays voisin comme la riviere de *Wetter* a donné le sien à la *Wetteravie*, &c. Suivant

Les ſuccès de *Pepin* avoient humilié les Saxons. Il faut les voir à préſent ſubjugués par ſon fils *Charlemagne*. Mais il ſuffit d'un coup d'œil pour cela, parce que nous ne voulons conſidérer ce grand événement que par ſes rapports avec notre ſujet. L'intérêt de ſes peuples, l'ambition, la dévotion, tous ces motifs fortifiés les uns par les autres portoient Charlemagne à attaquer les Saxons, & on ne demandoit pas alors s'il étoit juſte de faire la guerre à des Payens. Pour comprendre l'eſprit du ſiecle il n'y a qu'à en entendre les auteurs lorſqu'ils parlent de ces expéditions.

Charles

cette opinion les habitans de la *Heſſe* ne feront plus une nation particuliere dans le temps dont il eſt queſtion; ils ne feront qu'une partie de cette vaſte contrée de la Germanie peuplée principalement de colonies de Francs & déſignée par le nom de *France Orientale* ou de *Franconie* qui s'étendoit, comme on l'a dit, juſques aux terres des Saxons & des Thuringiens. Cette conjecture peut trouver place parmi tant d'autres que l'obſcurité de ces matieres permet de hazarder; mais ce qui m'empêche de l'adopter, c'eſt que je vois les plus anciens hiſtoriens, comme les auteurs des *Annales des Francs, de Fulde, des vies de St. Boniface*, &c. mettre fréquemment les Heſſois ſur la même ligne que les Saxons & les Thuringiens qui étoient de grandes nations.

Charles, dit l'un d'eux (a), prit la résolution de faire la guerre aux Saxons, & de ne leur laisser aucun repos jusqu'à ce qu'abjurant les cérémonies payennes ils se fissent Chrétiens, ou qu'ils fussent exterminés à jamais . . . . O piété bénite de Dieu qui leur donnoit pour Docteur & pour Maître l'illustre Charles, lequel forçoit les armes à la main ceux qu'il ne pouvoit dompter par la raison & les contraignoit ainsi à se sauver malgré eux: L'*illustre Docteur* se conduisit en tout par ces principes sanguinaires & fanatiques. Nous le voyons oc- 772—804.
cupé de la destruction & de la conversion des Saxons durant plus de trente-deux ans, à la réserve de deux ou trois intervalles où d'autres guerres l'obligeoient à se contenter de quelques soumissions peu sinceres & peu durables. Les ravages, les combats, les perfidies, les voies les plus tyranniques, l'inquisition la plus cruelle, tout fut mis en œuvre pour réduire ces malheureux à recevoir le batême, à baiser une croix, à s'abstenir de viande en certains jours; car c'est à quoi se bornoit ce Christianisme qu'on pré-

(a) Poet. Anonym. *de reb. C. M.* ad annum 775. ap. *Leibnitz.* T. I.

tendoit leur avoir fait embrasser. On sçait que le principal fruit de ces conversions si célébrées par les Ecclésiastiques de ces temps, fut celui qu'ils en tirerent eux-mêmes. La plus grande partie des conquêtes fut employée à fonder des Evêchés ou des Abbayes. C'est ce qui fait que l'on en trouve encore un si grand nombre & de si riches dans la Westphalie & la Basse-Saxe.

804. Après l'entiere soumission des Saxons au joug de Charlemagne & du Clergé Chrétien, la Hesse commence à se remettre de toutes les longues & cruelles dévastations auxquelles elle avoit été exposée. Elle n'étoit presque plus qu'un désert lorsque *Boniface* & *Grégoire* y furent envoyés pour y prêcher l'Evangile. C'est à l'occasion de ces Missions que l'état de la Hesse commence à nous être un peu connu. Nous allons à présent rapporter de suite tout ce qui regarde ce grand événement.



ARTICLE V.

De l'établissement de la Religion Chrétienne dans la Hesse.

Le Christianisme fut annoncé de bonne heure à des nations si voisines de la Hesse qu'on ne peut douter qu'il n'y ait été connu long-temps avant *Charlemagne*. C'est une chose certaine que sous *Constantin* il y avoit déja des Evêques à *Spire*, à *Worms*, à *Tréves*, à *Mayence*; & dans cette derniere ville, si peu éloignée des Hessois, la foi avoit déja fait de si grands progrès au commencement du cinquieme siecle, qu'au rapport de St. *Jerôme* plusieurs milliers de Chrétiens y furent massacrés lorsque cette ville fut prise par les barbares. On ne sauroit supposer d'ailleurs qu'une province telle que la Hesse, soumise depuis le temps de *Clovis* à des Rois Chrétiens ait été laissée dans les ténébres d'une superstition plus détestée, s'il est possible, par les Chrétiens qu'elle ne méritoit de l'être. Mais il est assez probable en même temps que le voisinage des Saxons, leur aversion pour le Christianisme,

Hyeronym. Ep. ad Ageruchiam.

nisme, l'état misérable où ils avoient réduit les habitans de la Hesse, tout cela avoit pu étouffer tellement chez eux les semences de la Foi qu'il étoit nécessaire de l'y replanter tout à nouveaux fraix. C'est ce qu'entreprit un Ecclésiastique Anglois nommé d'abord *Winfrid*, & ensuite *Boniface*. *Charles Martel*, alors maître de la Monarchie Françoise sans en avoir le nom, & *Grégoire II.* qui occupoit le siege de Rome favorisoient cette sainte entreprise, protégeoient *Boniface*, & animoient son zele par toute sorte d'encouragemens. Ce pieux Missionnaire s'étoit déja signalé par ses efforts pour convertir les peuples de la Frise. Un voyage qu'il fit à Rome ne contribua pas moins à le faire aimer & estimer du Pontife. Il en fut reçu avec beaucoup de distinction, & n'en repartit qu'avec tous les secours, toutes les marques d'approbation qu'il avoit pu désirer; comme la qualité de Légat, des instructions, des lettres de recommandation les plus fortes aux Princes & au Clergé, des reliques les plus précieuses: Jamais bienfaits ne furent mieux employés. *Boniface* plein de dévouement, de respect pour le Pontife, alloit conquérir de vastes provinces & les lui soumettre.

Il

Il paroît que ce fut vers l'an 720. qu'il alla en Hesse accompagné d'un autre Missionnaire nommé *Grégoire* qui fut depuis Evêque d'*Utrecht*.

Aller annoncer l'Evangile aux Saxons & aux Thuringiens de ce siecle c'étoit faire, avec plus de péril peut-être, ce que feroient aujourd'hui des Missionnaires envoyés dans les forêts & les deserts de l'Amérique. *Lorsque ces deux serviteurs de Dieu entrerent dans la Hesse*, dit un Auteur presque contemporain (*a*), *ils trouverent le peuple réduit à une si grande misere, qu'il n'y avoit de nourriture que le peu qu'on faisoit venir de bien loin & qui ne pouvoit suffire long-temps, car tout ce pays étant situé sur les frontieres des rebelles Payens, venoit d'être mis à feu & à sang. . . . . Les Missionnaires obligés de vivre du travail de leurs mains, & souvent menacés de quelque excursion des Payens étoient obligés de s'enfuir dans les villes avec tout le peuple pour éviter la mort, & là ils étoient réduits à vivre de pain noir dans un état fort misérable, jusqu'à ce qu'on eut rassemblé assez de monde pour faire fuir les Payens à leur tour. Ces*

(*a*) *Gregor.* Episc. vita à *Ludger.* ap. *Ser.* de Reb. Mog. p. 461,

Ces sortes de combats des Chrétiens & des Payens avoient lieu dans une infinité d'endroits différens, ensorte que la plus grande partie du pays n'étoit plus qu'un vaste désert. La défaite des Saxons ayant rendu quelque tranquillité à la Hesse, *Boniface* y prêcha avec succès, & la plupart des Hessois reçurent volontiers une semence qui n'étoit peut-être pas encore entierement étouffée dans leur cœur. Privés d'instructions, & de Pasteurs, séduits par l'exemple de leurs voisins, ou intimidés par leurs violences, ils avoient allié au culte du vrai Dieu plusieurs cérémonies & croyances Payennes que les Missionnaires combattirent avec vigueur. *Quelques uns*, dit un ancien historien (*a*), *sacrifioient aux arbres & aux forêts, d'autres observoient des auspices, consultoient les devins, employoient des prestiges & des enchantemens, ou commettoient d'autres sacriléges abominables.* Il y avoit à *Geismar* (*b*) un chêne d'une grandeur prodigieuse, qui étoit l'objet de la vénération de tous les habitans d'alentour. Il étoit con-

(*a*) *Othon.* Vita St. Bonif. c. 27.

(*b*) Village de la Basse-Hesse près de *Gudensberg*, qu'il ne faut pas confondre avec la ville de ce nom.

consacré à *Jupiter tonnant*, ou plutôt au Dieu *Thor*, dont le nom se trouve presque toujours traduit par celui de *Jupiter tonnant*, parceque dans la Mythologie des peuples du Nord, il avoit à peu près les mêmes fonctions (*a*). *Tacite* nous apprend que les Germains de son temps rendoient une sorte de culte aux arbres & aux forêts, & tout le monde sait combien ce culte a été général autrefois. *Boniface* aidé de ses compagnons & des nouveaux convertis entreprit d'ôter au peuple cet objet de sa vénération profane.

Les Payens accoururent dans l'espérance qu'un miracle puniroit cet attentat. Mais, s'il en faut croire nos guides, le miracle fut pour les Chrétiens. Le chêne agité & presque déraciné par une main invisible, reçut à peine quelques coups de coignée qu'il fut renversé. Les Payens confondus demanderent le batême, & du chêne profane le saint fit un Oratoire sur le lieu même qu'il dédia à St. Pierre, & qui se changea avec le temps en une grande Eglise.

L'ample

(*a*) Voyez sur ce sujet l'*Edda* ou la *Mythologie des peuples du Nord.*

L'ample moiſſon qui s'offroit de tous côtés exigeoit beaucoup d'ouvriers. A meſure que *Boniface* en trouvoit il leur diſtribuoit l'ouvrage. Et pour qu'il y en eut de fixes auſſi bien que d'ambulans, ayant obtenu quelques terres en préſent à *Amœnebourg* il y fonda un Monaſtere & une Egliſe (*a*). C'eſt le premier Monaſtere qui ait été bâti dans ces provinces.

Des commencemens ſi heureux furent un grand ſujet de joie pour le Pape *Grégoire II.* Dès qu'il en fut informé il appella à lui *Boniface* qui ſe rendit à Rome avec un grand cortege de compagnons & de néophytes. Quelque verſé dans le Dogme & la Diſcipline que l'on ſuppoſe *Boniface*, il avoit ſans doute bien des choſes à apprendre à Rome ; auſſi le Pape l'entretint-il long-temps, & à ſon retour il ne ceſſa de correſpondre, & avec ce même Pape & avec ſes Succeſſeurs *Grégoire III.* & *Zacharie*. Une partie conſidérable de leurs lettres ſubſiſte encore, & elles ſont très précieuſes, ſoit par les ſujets qu'elles traitent, ſoit pas la rareté des monumens

(*a*) *Amœnebourg* quoique ſitué dans la Haute-Heſſe, à peu de diſtance de *Marbourg*, relève de l'Electeur de Mayence.

mens hiftoriques de ce fiecle & de ce pays. Ces raifons nous engageront à en rapporter quelques traits qui nous apprennent peu de chofes, fi l'on veut, fur l'état de la Heffe, mais qui nous apprennent tout ce qu'il eft poffible d'en favoir.

Boniface fut fait Evêque fans Siege fixe, & confacré par le Pape même à qui il prêta ferment d'obéiffance, comme au Vicaire de St. Pierre, s'engageant non feulement à n'avoir aucun commerce avec tous Prêtres & Evêques qui ne fe conformoient pas aux anciens Canons des SS. Péres, mais encore à s'oppofer à eux de toutes fes forces. Le Pape lui avoit donné un exemplaire du recueil de ces Canons & des Décretales pour lui fervir de régle auffi bien qu'à tout le Clergé. Ces Canons contenoient bien des chofes nouvelles pour les Chrétiens que *Boniface* avoit trouvés en Germanie, & plufieurs de leurs Prêtres ne voulurent pas s'y foumettre. Ainfi cette Eglife fut, comme les autres, déchirée dès fa naiffance par des difputes & des fchifmes. Les Prêtres plus anciens que *Boniface* fe révoltoient contre lui comme contre un novateur & un tyran, & *Boniface* les peignoit à fon tour des couleurs les plus noires dans les

Othl. c. 19. l. c.

lettres qu'il écrivoit aux Papes. Mais la partie n'étoit pas égale entr'eux. *Boniface*, le *Pape*, le *Maire* du Palais étoient parfaitement d'accord, & tout plia devant une autorité si formidable. Je ne suivrai pas *Boniface* en *Thuringe* & en *Baviere*. Les Eglises qu'il y bâtit, les conversions, les miracles qu'il y opéra appartiennent à l'histoire de ce pays. Je dirai seulement qu'ayant replanté l'étendard de la foi dans ces Provinces, il reçut bientôt après de *Grégoire III.* successeur de *Grégoire II.* la récompense de ses nouveaux succès; je veux parler du *Pallium* & des autres marques de la dignité d'Archevêque à laquelle il l'éleva. Il ne lui assigna encore cette fois aucun siege fixe, & ce ne fut que le Pape *Zacharie* qui plaça ce siege à *Mayence*. Le nouvel Archevêque revint après cela dans la Hesse, & fit construire (en 732) une Eglise & un Monastere à *Fritzlar*, qui étoit alors, à ce qu'il paroît, un lieu fortifié & des plus considérables de la province (*a*). Divers auteurs anciens nous assurent

(*a*) C'est aujourd'hui une petite ville dépendante de l'Electeur de Mayence, quoique située dans la Basse-Hesse, à 3 milles d'Allemagne de Cassel.

rent que le ſaint Archevêque prédit, en bâtiſſant cette Egliſe, que quelque effort que puſſent faire les ennemis de la foi ils ne pourroient jamais réuſſir à la brûler, & qu'en effet les Saxons qui s'avançoient ſouvent juſques là dans leurs excurſions en furent toujours empêchés d'une maniere miraculeuſe. Les uns aſſurent que ces miracles étoient dûs à l'intervention de St. *Boniface* lui-même, d'autres les attribuent à St. *Wicbert* ſon diſciple & premier Abbé du Monaſtere en queſtion. Ce qui eſt ſans doute plus certain c'eſt que cette opinion répandue parmi le peuple fit fleurir long-temps & le Couvent & l'Egliſe de *Fritzlar*.

Annales Franc. *Lambert Schafnaburg.* aliique ap. *Serar.* de reb. Mogunt. p. 494.

Boniface ayant fait un troiſieme voyage à Rome pour ſaluer le nouveau Pontife y reçut, comme de ſon prédeceſſeur, des éloges, des bénédictions, des reliques, des lettres de recommandations aux Evêques, aux Princes, aux différens peuples de la Germanie avec qui il pouvoit avoir à faire. Une de ces lettres eſt adreſſée aux *Thuringiens*, aux *Heſſois* & à d'autres nations dont les noms peut-être fort défigurés ne ſont connus aujourd'hui que par conjecture. Muni de toutes ces marques de protection, honoré du

Pallium, & aſſiſté non moins efficacement par *Carloman* frere de *Pepin*, *Boniface* fit un pas de plus & aſſembla conſécutivement trois ſynodes où tout fut réglé ſur le modele que le Pape lui avoit tracé. La plupart des Prêtres, qu'il n'avoit pas ordonnés lui-même furent chaſſés à cauſe de leurs héréſies & de leur vie ſcandaleuſe. C'eſt du moins par ces traits que *Boniface* nous les dépeint (*a*). L'Evêque de *Mayence* fut dépoſé, & parce moyen on trouva une métropole à l'Archevêque *Boniface*, une reſidence digne de lui. La raiſon qui fit dépoſer

(*a*) *Sunt Diaconi qui à pueritiâ ſemper in ſtupris, ſemper in adulteriis & in omnibus ſemper ſpurcitiis vitam ducunt, concubinas quatuor vel quinque vel plures noctu in lecto habentes .... Sunt inter eos & Epiſcopi ebrioſi & injurioſi, vel venatores & qui pugnant in exercitu armati.* .... (Vid. *Boniſac.* Epiſt. ad Zachariam Pap. ap. *Ser.* l. c. p. 375.) Parmi ces faux Evêques hérétiques & impoſteurs, le Pape *Zacharie* dans une de ſes réponſes à *Boniface* nomme un certain *Virgile* non moins ſcandaleux que les autres & qu'il lui recommande de ne pas ménager. *Aſſurez-vous*, lui dit-il, *que cet homme ſoutient effectivement la Doctrine perverſe & inique qu'il a enſeignée contre Dieu & contre ſon ame, ſoutenant qu'il y a un autre monde & des autres hommes ſous la terre* (des antipodes,) *& alors aſſemblez un Concile, privez-le du Sacerdoce, & chaſſez-le de l'Egliſe.* (V. Litt. *Zachar.* Pont. loc. c. p. 408.

ſer cét Evêque fut qu'il avoit tué de ſa main en pleine guerre un Saxon meurtrier de ſon pere, & ce que *Boniface* ne déſapprouvoit pas moins, c'eſt qu'il avoit été vu chaſſant avec des oiſeaux & des chiens. *Mayence* fut déclarée en même temps, par un décret de *Carloman* & de *Pepin*, la Métropole de toutes les Egliſes de la Germanie. Ainſi Boniface trouvoit déja ſur la terre des récompenſes dignes de la grandeur de ſes travaux & de ſes ſuccès.

Dès lors les Evèchés & les Monaſteres ſe multiplierent à proportion des autres progrès que faiſoit la ſemence divine par les ſoins du pieux Archevêque (*a*). Il avoit déja fondé pluſieurs Evêchés dans les provinces de Germanie plus éloignées, comme ceux de *Saltzbourg*, de *Ratisbonne*, de *Freiſingen*, de *Paſſau* en Baviere, & ceux de *Wirtzbourg* & d'*Eichſtett* en Franconie. La Thuringe & la Heſſe étoient aſſez conſidérables pour avoir auſſi leurs Evêchés particuliers. *Boniface* ſongea à pourvoir à leurs beſoins ſpirituels. En 736. il fonda une

(*a*) Le Pape *Grégoire III.* le loue dans une de ſes lettres d'avoir fait entrer plus de cent mille perſonnes dans le ſein de l'Egliſe.

une Abbaye à *Hersfeld*, qui devenue depuis riche & puiſſante & ſécularisée à la paix de Weſtphalie en faveur de la Maiſon de Heſſe fait aujourd'hui partie de ſes Etats. En 744 il en fonda une plus célébre encore à *Fulda*, *au milieu*, diſoit-il lui-même, *d'une vaſte ſolitude, dans un lieu ſauvage & plein de bois qui ſe trouve ſur les confins des quatre nations auxquelles par la grace de Dieu j'ai préché l'Evangile* (*a*). *J'y ai fait conſtruire un Monaſtere, & j'y ai établi des Moines ſous la régle de St. Benoit, gens vivans dans la plus rigoureuſe abſtinence, ſans viande, ſans vin, ſans aucune liqueur enyvrante, ſans domeſtiques, contens du travail de leurs mains.* Ce déſert alors ſi ſauvage renferme aujourd'hui une ville, une univerſité, de riches Egliſes, un Chapitre très puiſſant, & l'Abbé eſt devenu Evêque & Prince ſouverain. Enfin *Boniface* érigea un Evêché à *Erfort* en Thuringe, & en

(*a*) Voyez *Serar.* Epiſt. Bonifac. ad Zachar. P. p. 413-14 Ces 4 nations n'ont pu être que les *Bavarois*, les *Franconiens*, les *Thuringiens* & les *Heſſois*. Toute la ſuite de la narration le prouve clairement; & il en réſulte une preuve de ce que j'ai déja obſervé plus haut, que la nation des Heſſois devoit être déja très conſidérable dans ce ſiecle, puiſque elle eſt miſe en paralléle avec les trois autres qui étoient ſans contredit des plus puiſſantes de la Germanie.

en 741 un à *Burabourg* pour les Hessois, dans le voisinage de *Fritzlar* au lieu nommé aujourd'hui *Burberg* (*a*). Mais ces deux derniers Evêchés ne subsisterent pas long-temps. Celui d'*Erfort* n'eut qu'un Evêque, & celui de *Burabourg* fut transferé d'abord à *Fritzlar* & ensuite à *Paderborn* où il est resté fixé. Ainsi du moment que les Saxons eurent reçu le joug de Charlemagne, il n'y eut plus aucune puissance dans ces pays qui put s'opposer aux rapides progrès de la Religion Chrétienne. Elle n'y eut plus d'ennemis, & *Boniface* qui brûloit du desir d'orner tous ces triomphes des palmes du martyre fut obligé d'aller chercher des Payens dans la *Frise* où il périt en effet dans un tumulte en 755. Son corps fut porté à *Fulde* où l'on montre ses reliques, & où l'on apprend tous les Miracles qu'elles y ont faits.

Les lettres que ce grand saint écrivit aux Papes ses contemporains, & qu'il reçut d'eux durant le cours de sa mission, peuvent servir à nous donner quelque idée des mœurs & des opinions des peuples qu'il convertit. On se

(*a*) V. J. H. *Schminckii* Diss. de Episcop. Buraburgensi in Hassiâ.

persuade sans peine que ces mœurs étoient encore fort sauvages. Les Hessois aussi-bien que leurs voisins n'avoient eu aucuns moyens d'acquérir beaucoup de lumieres & de politesse. Ils vivoient sans arts, sans commerce, sans instruction ; désolés par les courses continuelles des barbares leurs voisins. Ils n'avoient point de villes proprement dites, car je n'appelle pas de ce nom quelques places fortifiées qui ne servoient gueres de retraite que dans les temps de guerre. La plupart des habitans avoient conservé la maniere de vivre que *Tacite* á si bien décrite en parlant de leurs ancêtres. Les mêmes superstitions y étoient encore en vogue. Nous avons vu qu'ils rendoient encore un culte aux arbres du temps de *Boniface*. Il paroît par les lettres qu'il écrivoit au Pape qu'ils sacrifioient habituellement à *Thor*, ou au Dieu tonnant, & que ces festins & ces sacrifices étoient ceux de leurs usages auxquels ils étoient le plus attachés. On immoloit des chevaux dans ces solemnités, on les mangeoit; car la chair de cheval étoit, en général, & indépendamment de tout sacrifice, un mets fort estimé de ces peuples; mais comme c'étoit princi-

Serar. l. c. p. 355.

principalement dans les ſacrifices payens qu'on en faiſoit uſage, les Chrétiens l'avoient en une ſorte d'horreur qui fut entretenue par les ordonnances des Papes & des Conciles. *Grégoire III.* écrivant à *Boniface* lui dit: „ Vous „ nous rapportez que pluſieurs mangent du cheval ſauvage, & preſque tous du cheval domeſtique. Ne le permettez en aucune façon, „ à l'avenir, très ſaint frere, mais empêchez-„ le par tous les moyens imaginables, avec l'aide „ du Seigneur, & impoſez à ceux qui en man-„ gent la pénitence convenable; car c'eſt une „ nourriture immonde & exécrable. On ne voit pas bien par quel principe *Grégoire* décidoit ainſi, car que la chair de cheval fut employée dans les feſtins des ſacrifices cela n'étoit qu'un pur accident, & toutes les viandes euſſent pu être déclarées *execrables* par la même raiſon (*a*). Quoiqu'il en ſoit c'eſt probablement à ces défenſes de l'Egliſe qu'il faut attribuer la répugnance qu'ont eue depuis pour la chair de Id. Ibid.

 che-

(*a*) Il paroît par les lettres de *Boniface* lui-même que les Payens ſacrifioient auſſi à leurs Dieux des taureaux & des boucs. V. *Ser.* l. c. p. 404.

cheval les mêmes nations qui en avoient fait un si grand usage durant tant de siecles, car nous savons que tous les peuples de la Germanie, du Dannemarc, de la Norvége, de la Suede, de la Sarmatie, &c. se sont nourris de cheval jusques au temps où ils ont embrassé le Christianisme.

La férocité des mœurs de ces siecles paroît d'une maniere bien moins équivoque par d'autres traits de ces lettres, & il sera bon de les rapporter pour la consolation de ceux qui croyent devoir regretter la simplicité & l'ignorance des anciens temps. Id. Ibid. *Grégoire* prescrit à *Boniface* les pénitences qu'il doit exiger de ceux qui tuent leur pere, leur mere, leur frere, leur sœur. Il paroît que le cas n'étoit pas rare, puisqu'on demandoit des instructions là-dessus. Mais voici quelque chose de pis encore : Les sacrifices humains étoient encore en usage parmi les Payens. (Nous savons par *Tacite* & par d'autres qu'ils l'avoient été anciennement,) & parmi les Chrétiens eux-mêmes il se trouvoit des gens qui vendoient leurs esclaves aux Payens pour être immolés. *Grégoire* appelle cela un *crime* & une *impieté*. Ces expressions paroissent foibles quand on

on vient de voir celle d'*exécrable* appliquée à un repas où l'on servoit du cheval. J'aime mieux ce que le Pontife ajoute que cette action mérite les mêmes peines que l'homicide. C'étoit bien le moins, sans doute, puisqu'il s'y joignoit à la cruauté la plus marquée une bassesse & un mépris de l'humanité qui ne se trouve pas dans la plupart des meurtres. La Religion paroît dans son plus beau jour quand on la voit ainsi employée suivant son véritable esprit à assurer le repos de la société, à consacrer les relations qui en font le bonheur, à faire détester la tyrannie & la violence, & respecter le nom d'homme. Mais on n'apperçoit qu'avec peine les mêmes législateurs qui portoient des institutions si salutaires à des barbares, perdre souvent de vue la grandeur de leur commission pour s'occuper de soins puériles, pour empêcher les mariages entre Id. Ibid. des parens extrêmement éloignés, pour défendre de manger des geais, des corneilles, des cicognes, du lievre, du castor ; pour régler le temps où l'on peut faire usage de la chair de porc, & empêcher qu'on n'en usat à moins quelle n'eut été cuite ou fumée, &c.

Les

Les Conciles assemblés par l'ordre de *Carloman* & de *Pepin* dans les années 742 & 743. nous font connoître encore plus exactement l'état de cette nouvelle Eglise de Germanie. Les canons du premier de ces Conciles, tenus, à ce que l'on croit, à *Auguste*, furent publiés avec ce préambule remarquable : *Moi Carloman* (a), *Duc & Prince des François. . . . assisté des conseils des serviteurs de Dieu, & des premieres personnes de l'Etat, j'ai assemblé les Evêques & Prêtres de mon Royaume dans ce Concile & Synode, savoir l'Archevêque* Boniface, Burchard, *&c. . . & les autres Evêques avec leurs Prêtres pour qu'ils me donnassent conseil sur les moyens de rétablir la loi de Dieu & la Religion Ecclésiastique qui a été tout à fait détruite sous les Princes précédens, &c. . . .* Les conseils donnés à *Carloman* produisirent divers réglemens dont nous rapporterons les principaux dans les termes originaux. *C'est pourquoi*, continue le Prince François,

Serar. de reb. Mogunt. l. c. p. 364.

Id. Ibid.

(a) C'étoit le frere de *Pepin* le bref : Il avoit eu la Germanie dans sa portion de l'héritage de leur Pere *Charles Martel*. Peu de temps après il se retira dans un Monastere, & *Pepin* se vit maître par sa résignation de toute la Monarchie Françoise.

çois, *pas l'avis de ces religieux Ecclésiastiques, & des Grands de notre Etat, nous avons sacré des Evêques dans les Villes, & établi sur eux* Boniface *comme Archevêque & Envoyé de St. Pierre. Nous avons ordonné que chaque année il y eut un Synode, afin qu'en notre présence les décrets & les droits de l'Eglise fussent maintenus & rétablis, & la religion réformée. Nous avons rendu aux Eglises l'argent qui leur avoit été injustement enlevé; nous avons soumis à la pénitence publique, dégradé & privé de leurs revenus les faux Prêtres, adulteres, fornicateurs, &c. . . . . Nous avons défendu à tous serviteurs de Dieu (Ecclêsiastiques) de porter des armes & de combattre. . . . D'aller à la chasse, & de courir les bois avec des chiens ou même d'entretenir des éperviers & des faucons. . . . Nous avons enjoint à tout Prêtre & Curé d'être soumis à son Evêque. . . & à tout Evêque d'avoir le soin prescrit par les Canons, des Eglises de son Diocese, en quoi il sera aidé du* Comte *qui est le défenseur de son Eglise, & qui devra empêcher le peuple de Dieu de se livrer à des superstitions & à des abominations Payennes, comme des sacrifices aux morts, des sortiléges, des divinations, des philacteres, des augures, des enchantemens, & ces*

sacri-

sacrifices d'animaux que des insensés, suivant l'usage des Payens, sont près des Eglises à l'honneur des Saints & des Martyrs. . . . Nous ordonnons de même qu'à l'avenir, à compter de ce jour, tout serviteur de Dieu, homme ou femme, qui sera tombé dans la fornication fasse pénitence en prison au pain & à l'eau. Si c'est un Prêtre il sera de plus fustigé & restera enfermé deux ans; si c'est un Clerc ou un Moine il sera fustigé trois fois & restera enfermé un an. Les Religieuses qui ont pris le voile subiront la même peine & elles seront rasées. Tous les Prêtres ou Diacres ne porteront plus de sayes, comme des Laïques, mais des robes, comme il convient à des serviteurs de Dieu, & aucun d'eux ne permettra à aucune femme d'habiter dans sa maison. . . . Les Articles suivans concernent les revenus de l'Eglise dont *Carloman* réserve quelque portion pour l'entretien de son armée à cause des guerres dont l'Etat est menacé. Il conclud par interdire toute union regardée comme adultére & incestueuse par les Canons, & il donne à l'Evêque le droit d'en juger.

Pepin ne montra pas moins de zele pour l'Eglise, ni moins de déférence pour le Pape que son

son frere *Carloman.* On en a déja rapporté diverses preuves en parlant de l'appui qu'il prêta à *Boniface.* Ainsi l'on ne doit pas s'étonner si n'ayant plus qu'un pas à faire pour monter sur le trône *Pepin* y fût porté par les secours puissans du Clergé, & si en particulier *Zacharie* & *Boniface* employerent tout leur crédit en sa faveur. Persuadés sans doute l'un & l'autre que le seul titre légitime pour obtenir une couronne étoit une piété aussi bien prouvée que celle de *Pepin, Zacharie* détermina le dernier des Mérovingiens à se faire Moine, & *Boniface* consentit à sacrer & à couronner *Pepin.*



ARTI-

ARTICLE VI.

De l'état de la Hesse depuis le temps de Charlemagne jusques à celui de Conrad II.

Après l'entiere soumission des Saxons, les Hessois jouirent, sous *Charlemagne*, de la paix & de la lumiere de l'Evangile. Pendant que ces deux inestimables avantages les rendent heureux ils nous redeviennent en quelque sorte inconnus. A peine est-il question d'eux jusques aux guerres de *Louis le Débonnaire* & de ses fils, & de ces fils entr'eux; guerres sanglantes qui ébranlerent la Monarchie Françoise jusques dans ses fondemens, & avancerent autant que les partages qui en furent la suite la ruine de la Maison de Charlemagne. On voit par les historiens de ces temps-là que les Hessois & les autres peuples de la France Orientale ou Franconie eurent une grande part à ces guerres, & qu'ils témoignerent beaucoup de fidélité à *Louis le Germanique* à qui, comme son surnom l'indique, leur pays étoit échu en partage.

Nithard ad an. 834.

Les

Les regnes de *Louis II.* dit *le jeune*, fils & Successeur de *Louis le Germanique*, & de *Charles le gros*, frere & Successeur de *Louis le jeune*, ne nous fournissent rien de remarquable pour la Hesse. A peine se trouve-t-elle nommée dans les Chroniques de leur temps. Il en est de même du regne court & malheureux de *Charles le gros*, qui auroit été le maître de tout l'héritage de Charlemagne s'il lui eut ressemblé. On sait que la mort de ce Prince imbécille devient une époque importante pour l'Allemagne. 888.
Il ne restoit d'héritier légitime de la Maison de *Charlemagne* que *Charles le simple*, & les Allemands ne pouvoient se dissimuler ses justes prétentions ; mais ce Prince né & élevé en France, jeune, foible, peu respecté des François eux-mêmes, ne pouvoit l'être des Allemands. Les incursions des Normans, l'exemple des Italiens qui se donnoient un Prince de leur Nation, l'espérance d'être moins dépendans d'un Roi qu'on auroit choisi, tous ces motifs, joints à quelques restes d'égards pour le sang de *Charlemagne*, engagerent les Etats de Germanie à déférer la couronne à *Arnoul* fils naturel de *Carloman*, Roi de Baviere, & par cela même petit-fils

de *Louis le Germanique.* *Arnoul* repoussa les Normans, mais il fut cause que l'Allemagne ne tarda pas à être désolée pas d'autres barbares tout aussi dangereux. Pour opposer un ennemi à un Roi de Moravie qui ravageoit la Bohéme, il appella les *Huns* ou *Hongrois* dans l'Allemagne, & détruisit un retranchement que *Charlemagne* avoit fait élever le long du *Raab* pour les contenir. La suite prouva combien cette politique étoit dangereuse pour les pays mêmes qui sembloient avoir le moins de raisons de craindre ces barbares.

900. *Louis IV.* dit *l'Enfant*, succéda à son pere *Arnoul*, mais sa naissance n'empêcha pas que son avénement au trône ne ressemblat encore, à divers égards, à une élection libre. Il est vrai qu'il ne faut pas chercher beaucoup de précision & de suite dans les idées que les hommes de ces temps-là ont eues sur les loix & le gouvernement ; mais il n'en est pas moins vrai que *Louis* & ses Successeurs parurent de jour en jour davantage recevoir la couronne comme un don conditionnel, & qu'ici commence à se développer un systême de Gouvernement où le Monarque abandonnant par degrés ses plus belles prérogati-

rogatives ne devient plus enfin que le Chef d'une ligue de Souverains.

Un Roi encore dans l'enfance n'étoit pas ce qu'il falloit pour en imposer à tant de Seigneurs inquiets & guerriers, qui sentoient leurs forces & qui vouloient en user. Aussi trouvons-nous dès le commencement de ce regne *Adalbert* Comte de *Bamberg* & ses freres portant le fer & le feu dans la Hesse: Il étoit en guerre avec l'Evêque de *Würtzbourg*, & chacun avoit armé ses amis & ses parens. L'Evêque avoit un frere nommé *Conrad* qui est nommé quelquefois *Comte de Fritzlar*, quelquefois *Comte de Hesse*, & qui fut pere de *Conrad I*, que nous verrons bientôt élu Roi de Germanie. Après beaucoup de ravages le Comte *Conrad* de Hesse fut tué par celui de *Bamberg*, mais cette vengeance lui coûta cher. On assembla une Diete à *Tribur* près de Mayence, on y cita *Adelbert* qui refusa de s'y rendre: C'étoit la cause de l'Evêque de *Würtzbourg* qu'on plaidoit: Ce fut celle de tout le Clergé. *Adelbert* fut condamné; & l'Archevêque de Mayence l'ayant pris par trahison lui fit trancher la tête. Ses Etats confisqués servirent en partie dans la suite à doter

l'Eglise de *Bamberg*, en partie à former un dédommagement pour les fils de *Conrad* qui avoit été tué.

A peine la Hesse se remettoit-elle des ravages de cette guerre civile qu'elle fut exposée à la férocité des Huns qui n'étant plus contenus se répandirent comme un torrent dans presque toutes les parties de l'Allemagne. Les Provinces du Nord, les seules où ils ne parvinrent peut-être pas, étoient désolées par les Normans. Les Allemands mal gouvernés & mal disciplinés furent défaits en plusieurs rencontres par les Huns. Dans une de ces batailles qu'ils perdirent il resta sur le champ de bataille un Duc de *Thuringe* nommé *Burchard*. Dès lors le Duché de Thuringe fut supprimé & cette province donnée par le Roi *Louis* à *Othon* Duc de Saxe. Enfin il fallut acheter la paix, & promettre un tribut annuel aux Huns pour s'en délivrer. C'est une chose qui peut paroître extraordinaire avec raison qu'un peuple brave & pauvre comme les Allemands achetat la paix avec de l'or. C'est ainsi que tout change & quelquefois en bien peu de temps. Il n'y avoit pas plus de quatre siecles que ces mêmes Allemands vendoient aux Romains

mains la paix qu'ils achetoient à présent des Hongrois: Et dans ce temps même quelques corsaires de Scandinavie réduisoient à la même ignominie deux des plus puissantes nations de l'Europe, la France & l'Angleterre.

Le regne de *Louis IV.* fut aussi court que malheureux: Il mourut en 911 sans avoir été marié. C'est le dernier Prince de la race des Carlovingiens qui ait régné en Allemagne. Avant que d'aller plus loin il sera nécessaire de considérer un moment l'état & le Gouvernement de la Hesse. Je commencerai par avertir le lecteur que je ne donne à ce mot que l'étendue qu'il avoit dans les temps dont je parle. Il n'est pas douteux que ce pays alors ainsi nommé ne fut plus borné que la Hesse d'aujourd'hui, quoiqu'il comprit une partie du pays ou Canton dit *Lohngau*, aujourd'hui la principauté de *Marbourg*, & une partie de la *Wetteravie*. Il paroît que la ville de *Fritzlar* en étoit regardée comme la capitale (*a*), & qu'il étoit borné du côté du Nord

F 3 par

(*a*) *Conradus* Senior in Hessia residebat in loco qui dicitur *Fritzlar*. Regino L. 2. voyez aussi *Prodr. Chron. Gottwicens.* ap. *Kuchenb.* Anal. Hass. Coll. 11. p. 10.

par le Duché de Saxe, au levant par la Thuringe, au levant & au midi par le pays de *Buchen* ou *Buchonie* qui renfermoit presque tous les Etats de Fulde. Mais ce ne sont là, nous le répétons, que des déterminations générales & imparfaites; car il est bien difficile, pour ne rien dire de plus, de distinguer mieux ces objets dans l'obscurité qui les couvre, & quand cela se pourroit à force de discussions & de recherches, ces recherches seroient mieux placées dans une dissertation réservée pour quelques savans, que dans une histoire générale faite pour l'instruction de toute sorte de lecteurs.

Il résulte de là que le Comté de Hesse ne renfermoit pas à beaucoup près toute la Hesse de notre temps, & qu'en s'aggrandissant dans la suite, comme nous verrons qu'elle le fit, la Hesse embrassa divers cantons de la Saxe, de la Thuringe, la plus grande partie du Canton de la *Lahne* & quelques autres Comtés voisins qu'on fera connoître ailleurs.

Je viens de dire que la Hesse ainsi limitée avoit été gouvernée par des Comtes dont les noms se trouvent rapportés par quelques historiens. Ces Comtes ne furent d'abord ici, comme ailleurs

ailleurs, que des Officiers établis pour veiller au maintien de la police & de la justice, & en temps de guerre pour commander les milices de leur province. Insensiblement on donna ces emplois à ceux qui par l'étendue de leurs possessions y avoient le plus de crédit, & cette raison acquérant toujours un nouveau poids à mesure que la puissance Impériale s'affoiblissoit, la plupart de ces offices de Comtes devinrent comme héréditaires, le fils succédant au pere, à moins que quelque désobéissance ou quelqu'autre motif prépondérant ne forçat l'Empereur à en disposer d'une autre maniere.

Il y avoit pour l'ordinaire dans chaque Province un Duc préposé sur tous les Comtes entre lesquels elle étoit partagée; mais cela n'étoit pas si général qu'on ne puisse citer bien des Comtes qui étoient immédiatement soumis aux ordres de l'Empereur. On a disputé si la Hesse a relevé d'un Duc, & dans le cas de l'affirmative si elle dépendoit du Duc de Thuringe ou de Franconie. Je ne rapporterai point ici tout ce qui a été dit sur ces questions. Il paroît assez bien prouvé que la Hesse a toujours

fait partie de la Franconie. Le lecteur en trouvera lui-même des preuves dans la suite de notre récit. Ainsi pendant que la *Franconie* eut des Ducs, les Comtes de Hesse en releverent. On sait à combien de révolutions ce Duché de Franconie a été exposé. Il avoit commencé presque avec la Monarchie Françoise, mais les Maires du palais ayant usurpé l'autorité Royale, & craignant d'être imités en cela par des Ducs qui commandoient à une si vaste étendue de pays, cette dignité fut abolie par Pepin & demeura supprimée jusqu'à la mort de ce *Conrad* Comte de Hesse tué par *Adelbert*. Il paroît que les biens que ce Comte *Adelbert* avoit possédés en Franconie furent donnés en grande partie aux fils de *Conrad*, & que le Duché de Franconie (*a*) fut rétabli en sa faveur. Il se nommoit aussi *Conrad*, & réunit ainsi quelque temps la dignité de Duc de Franconie avec celle de Comte de Hesse ou de *Fritzlar*. Mais bientôt après une troi-

Witti-chind. Annal. l. 1.

(*a*) Il faut observer que l'on entendoit alors par ce mot une province bien plus considérable que le cercle de Franconie d'aujourd'hui, puisqu'on y comprenoit une grande étendue de pays sur les deux rives du Rhin, autour de *Worms*, de *Spire*, & de *Mayence*.

troisieme Dignité supérieure à toutes les autres, celle d'Empereur, lui ayant été conférée par l'élection des Etats, il résigna son Duché de Franconie à son frere *Eberhad*, & la *Hesse*, à 912.
ce que l'on conjecture, à un autre frere nommé *Othon* qui a été long-temps inconnu aux Historiens & aux généalogistes (*a*). Ce ne fut pas seulement par ses offices de Ducs & de Comtes que cette famille fut toute puissante dans la Hesse & les pays voisins. Elle y possédoit en propre une très grande étendue de terres (*b*), & ses alliances & son ancienneté ne la rendoient pas moins recommandable que ses richesses. Elle faisoit remonter son origine jusques à *Begon* Comte de

(*a*) Le savant *Shannat* (in Buchonia veteri p. 384.) a prouvé par une charte de l'Empereur Conrad I. que ce Prince a eu un frere nommé *Othon* qui fut fait *Comte* du pays attenant à la *Lahne* (la Haute Hesse.) (Voyez aussi *Estor* de antiq. Hassiæ formulâ & orig. Jur. Publ. Hassiaci).

(*b*) *Conrad* y séjourna la plus grande partie de son regne comme il paroît par les chartes que nous avons de lui. Ce sont, comme presque toutes les chartes anciennes, des donations faites à des Monasteres. Il s'en trouve une de ce Prince qui est remarquable, parce quelle est le plus ancien monument où il soit fait mention de la ville de *Cassel.* Elle est datée *de Casseld* & est de l'année 913. (V. *Herm. Stangefol.* Annales Circuli Westphal. L. 2. pag. 172).

Paris qui avoit épousé *Alpaïde* fille de l'Empereur *Louis le Débonnaire.* Quand *Conrad* fut Empereur cette descendance ne fut plus douteuse, & quoiqu'on en veuille penser il restera vrai que cette Maison tenoit depuis très long-temps le premier rang parmi celles de la Franconie, province remplie depuis le temps de Clovis des plus illustres familles des Francs.

Les Etats d'Allemagne étoient alors comme partagés en deux grandes factions. Celle des *Francs* ou *Franconiens,* auxquels il faut joindre tous les peuples anciennement soumis à la Monarchie Françoise, les Bavarois, & les Souabes: L'autre étoit celle des *Saxons* conquis plus tard, moins soumis, moins incorporés, si je puis ainsi parler, à la Monarchie, & qui conservoient des loix, un idiome, un esprit qui leur étoient propres. Chacune de ces grandes factions eut voulu avoir un Empereur de son choix. Les Saxons avoient fait d'abord tomber l'élection sur *Othon* leur Duc, mais à son refus il fallut qu'ils s'unissent avec le reste des Etats pour reconnoître *Conrad* de Franconie. Les partis ne furent pas anéantis pour cela. Le nouvel Empereur craignant la rivalité de la

Mai-

Maison de Saxe voulut profiter de la mort d'*Othon* pour ôter quelque uns de ses fiefs à son fils *Henri l'Oiseleur*. De là nâquirent des révoltes & des guerres dans lesquelles *Conrad* fut vaincu, & la Hesse maltraitée. Elle fut souvent le theâtre de cette guerre, & *Eberhard* frere de l'Empereur qui en étoit Comte, comme nous l'avons dit, fut défait par *Henri* 914.
l'Oiseleur à la tête de l'armée de Franconie. En même temps un autre rebelle, *Arnoul* Duc de Baviere, voulant se venger de l'Empereur, appelloit dans l'Empire les Huns ou Hongrois qui le parcoururent depuis le Danube jusqu'à Brême, le *Adam.*
fer & la flamme à la main. *Conrad* ne put Brem. c. 45 l. 1.
les renvoyer chez eux qu'en leur renouvellant la promesse d'un tribut annuel.

Il sortoit à peine de ces troubles quand la mort termina son regne agité & malheureux. Il ne laissoit point d'enfans mâles, & préférant généreusement le bien public à son ressentiment particulier il recommanda en mourant aux Etats 919.
le Duc de Saxe son ennemi pour lui succéder. Cette recommandation eut son effet. *Henri* dit *l'Oiseleur* fut élu d'un consentement unanime à

Fritz-

Fritzlar. *Eberhard* frere du dernier Empereur Duc de Franconie fut confirmé dans la possession de tous ses fiefs ; on y ajouta même le Palatinat du Rhin.

Le regne de *Henri l'Oiseleur* offre plusieurs événemens intéressans pour l'histoire générale de l'Allemagne ; aucun pour celle de Hesse. Nous ne pouvons, malgré cela, nous empêcher de rappeller que ce fut ce grand Prince qui délivra pour jamais l'Allemagne du plus dangereux de ses ennemis les Huns ou Hongrois, qu'il peupla, fortifia les villes, les protégea, leur donna des priviléges, défit les Esclavons, assura contr'eux les frontieres de son Empire, y joignit la Lorraine, le Brandebourg, la Misnie & la Lusace.

La puissance, les bienfaits, le crédit du pere assuroient la Couronne au fils. *Othon I.* dit le
936. *Grand* succéda sans difficulté à *Henri* son pere. Ainsi les Ducs de Saxe pouvoient espérer de rendre insensiblement cette couronne héréditaire dans leur Maison, comme elle l'avoit été dans celle de Charlemagne. Cet avantage qui enorgueillissoit les Saxons augmentoit la haine

&

& la jalousie des Franconiens. Ce même *Eberhard* leur Duc, dont on a parlé, entreprit d'humilier les Saxons par la force des armes. Il marcha avec quelques troupes à *Elmershausen*, ville alors dépendante de la Saxe, il la réduisit en cendres & fit périr tous les habitans sans distinction d'âge ni de sexe. Une si violente infraction de toutes les loix ne demeura pas impunie. *Eberhard* fut condamné à une très forte amende, & ses complices à une peine bizarre en usage dans ces siecles grossiers, qui consistoit, pour la haute noblesse, à porter un chien sur les épaules l'espace de quelques lieues, une selle pour la petite noblesse, un grand missel pour les Ecclésiastiques, & une charrue pour les roturiers. *Dithmarus.*

La peine qu'*Eberhard* avoit subie ne fit que l'animer d'un nouveau désir de vengeance. Il fut soutenu souvent par un frere de l'Empereur *Othon* lui-même, nommé *Tancmar*, ensuite par les Ducs de Baviere & de Lorraine. Le détail de ces révoltes n'est point de mon sujet. *Othon I.* triompha de tous ces ennemis après plusieurs victoires. *Eberhard* périt dans un combat, & 939.
son Duché de Franconie fut donné à *Conrad* surnommé *le sage* son neveu. A l'égard de la

Hesse,

Hesse, on suppose quelle appartenoit toujours à *Othon* frere de cet *Eberhard* ou à ses descendans. Il est sûr du moins que cette illustre famille possédoit toujours de grands biens allodiaux dans la Hesse & dans les contrées voisines, & sa puissance ne put sans doute que s'y augmenter lorsque, comme on va le voir, elle recommença à donner à l'Empire une nouvelle race d'Empereurs.

Nous passons rapidement sur les regnes d'*Othon II.* d'*Othon III.* & de *Henri II.* tous Princes de la maison de Saxe, & qui hériterent en quelque sorte de la couronne Impériale, à l'aide de leur puissance & de leur crédit. Il est fait souvent mention des séjours que ces princes ont fait en divers lieux de la Hesse, des terres & des domaines qu'ils y possédoient en propre. *Henri II.* par exemple en possédoit un de cette espece à Cassel qu'il donna à l'Impératrice *Cunigonde* sa femme & que celle-ci céda au Monastere de *Kaufungen* (*a*).

A

(*a*) Voyez la Chronique de *Dithmar*. Ce même auteur nous apprend que l'Empereur *Othon* tint une assemblée de Seigneurs à *Cassel* pour reconcilier les Ducs de Franconie & de Souabe ; ce qui suppose que c'étoit déja un lieu considérable. Nous y trouvons aussi Henri II. tenant sa Cour dans *la cité de Cassel, in civitate Cassulan.*

A la mort de *Henri II.* finit la branche des Empereurs de la maiſon de Saxe : Il ne laiſſoit point de fils ni de proches parens, & les Etats d'Allemagne avoient pris ombrage de cette longue ſucceſſion d'Empereurs Saxons. Les Franconiens toujours leurs rivaux prévalurent dans une circonſtance ſi favorable pour eux. *Conrad* leur Duc fut élu à la pluralité des voix des Etats qui concouroient alors en grand nombre aux élections. C'eſt *Conrad II.* ſurnommé le *Salique* : Il deſcendoit en droite ligne d'un frere de Conrad I, & poſſédoit le Duché de Franconie. Mais à ſon avénement il reſigna cette dignité de Duc à ſon couſin germain nommé auſſi *Conrad* qui avoit été ſon compétiteur à l'Empire. En 1024

Ce regne remarquable par divers changemens qu'il introduiſit dans l'Empire, l'eſt en particulier pour la *Heſſe* par un evénement qui fait époque dans l'hiſtoire de cette province. Ce ſera le ſujet du chapitre ſuivant.



ARTI-

ARTICLE VII.

De la Hesse *sous* Louis le Barbu *&* *ses Successeurs les Seigneurs & Landgraves de Thuringe.*

La Hesse étoit ainsi soumise à la Maison de Franconie & dépendoit de plusieurs manieres de *Conrad II.* Chef de cette Maison, lorsqu'on vit paroître à la cour de cet Empereur, *Louis*, surnommé le *Barbu*, Seigneur d'un mérite distingué & d'une naissance illustre sans doute, mais dont l'extraction ne laisse pas d'être encore un problême historique. Les annales de ce siecle, plus imparfaites que l'on ne peut dire, en parlent d'une maniere aussi succinte & aussi confuse que si ce personnage indifférent à l'histoire n'eut pas fondé une Maison qui gouverna long-temps la Thuringe & la Hesse. Nous apprenons seulement par les chartes qui le regardent qu'il prenoit le titre de Comte sans y joindre aucun nom de lieu ou de pays, ce qui ne signifie autre chose, si ce n'est qu'il étoit d'une famille illustre qui avoit possédé ou possedoit encore des Comtés ou des Duchés effectifs.

On

On voit par les mêmes Diplômes que l'Empereur *Conrad* le nommoit son *Cousin*, & son fils l'Empereur *Henri III.* son *parent* (*a*). On sait d'ailleurs qu'il étoit aussi proche parent de l'Impératrice *Gisèle*, femme de *Conrad*, Princesse dont l'origine n'a pu demeurer inconnue, parce que ce fut de son chef que Conrad II. hérita du Royaume des deux Bourgognes (*b*). On nous apprend encore que ce Comte *Louis* étoit un Seigneur riche en argent qui alla s'établir en Thuringe vers l'an 1025, y bâtit un château nommé *Schawenbourg*, y acheta des terres, en reçut d'autres de la libéralité de l'Empereur, se fixa dans ce pays là & y finit ses jours. Les chartes qui lui assuroient ces acquisitions ont été conservées & publiées. Il y en a une de Conrad II. & une de son fils Henri III. Les terres que *Louis* acquit y sont désignées; & l'on voit qu'il s'appliqua à les défricher & à les faire valoir,

Ap. *Paulin.* Annal. Isenac. p. 9. *Tenzel.* Supplem. Hist. Goth.

(*a*) Consanguineus propinquus. *Annales breves* Hist. Landgr. Thuring.

(*b*) Elle étoit fille de *Herman II.* Duc de Souabe, & de *Gerberge* sœur de *Rodolphe*, ou de *Raoul III.* dernier Roi des deux Bourgognes.

loir, ſoin d'autant plus louable qu'il étoit moins dans le génie de la nobleſſe guerriere & remuante de ce temps-là. Ces terres étoient d'une étendue conſidérable, & ce qui ne fut pas une moindre faveur de l'Empereur *Henri III*, c'eſt qu'il lui donna le droit de les poſſéder comme des biens propres exempts de la jurisdiction des Margraves & autres Officiers commandans en Thuringe ; de façon qu'ils relevoient immédiatement de l'Empire.

Malgré ces détails qui devroient répandre quelque lumiere ſur l'origine de ce Seigneur on n'a propoſé que des conjectures dont la varieté ſeule fait aſſez voir l'incertitude.

Nous ne nous arrêterons pas à les expoſer toutes, & à en diſcuter les preuves. Cela ſeroit auſſi faſtidieux qu'inutile ; mais il ſera néceſſaire de faire connoître celles qui ſemblent approcher le plus de la vérité.

Une des plus anciennes eſt celle qui fait deſcendre *Louis le barbu* des Rois de France Carlovingiens en ligne directe par *Charles* Duc de la Baſſe-Lorraine, lequel étoit frere de *Lothaire*, & fils de *Louis d'Outremer*, Rois de France. Ce Duc *Charles* que *Hugues Capet* dépouilla de l'héritage

ritage de ſes peres, laiſſa trois fils; 1°. *Othon* qui fut Duc de Lorranie après lui & mourut ſans enfans en 1004. 2°. *Louis*, & 3°. *Charles* qui, ſuivant l'opinion commune, moururent dans la priſon où *Hugues Capet* les avoit fait enfermer. Les auteurs du ſyſtême que j'expoſe ne conviennent pas de ce fait (*a*). Ils tirent de cette priſon *Louis* & *Charles*, & font du premier ce *Louis* le *barbu* dont nous cherchons l'origine (*b*).

Cette ſuppoſition quadre fort bien avec diverſes circonſtances de ſon hiſtoire, & en particulier avec l'ordre des temps. D'anciennes annales de *Thuringe* (*c*), nous diſent d'ailleurs expreſſément que *Louis* étoit du ſang de Charlemagne. Il ſemble auſſi réſulter de leur récit

 que

(*a*) Quelques auteurs anciens prétendent en effet que ces deux Princes furent chaſſés de France ; c'eſt ainſi que rapporte la choſe *Ademarus Cabannenſis*, auteur contemporain: Et *Nangis* va plus loin, puiſque ſuivant lui ces deux Princes ſe réfugierent en Allemagne auprès de l'Empereur.

(*b*) V. Hartman. Orat. de *Ludv. barb.* natalibus.

(*c*) Voici le paſſage de ces annales. *Ludovicus barbatus oriundus ex Francis cis Rhenum de elegantiſſimâ ſtirpe Francorum regum Caroli & Ludovici :* Annal. brev. de orig. Landg. Thur. ap. *Piſt.* T. I. L'Hiſtoire des Landgraves de Thuringe l'appelle *un rejetton de la famille des Rois de France.*

que *Louis* étoit venu de pays éloignés par rapport à la Thuringe. Il n'eſt pas difficile de prouver que le fils de *Charles* de Lorraine a pu être appellé parent de l'Empereur *Conrad* & de *Giſèle* ſa femme, l'un & l'autre appartenant aux Carlovingiens, quoique par une origine fort éloignée. Enfin cette opinion ancienne a été ſuivie par le *Préſident de Thou* & pluſieurs autres hiſtoriens eſtimés.

D'un autre côté elle eſt ſujette à des difficultés très conſidérables. Les annales de Thuringe ſur leſquelles elle s'appuye en partie rapportent une circonſtance qui, ſi elle eſt vraie, la renverſe totalement. Elles donnent à *Louis le barbu* un frere nommé *Hugues*, que l'hiſtoire de France ne connoît pas, & elles ne diſent rien du véritable frere du Prince François nommé *Charles*. Il eſt facile de ſe tirer d'affaire en rejettant en ce point l'autorité de ces annales ſur leſquelles on ſe fonde pour le reſte ; mais cette maniere d'argumenter a beſoin d'être juſtifiée par quelque preuve très particuliere, & nous n'en trouvons aucune ici. Ces annales ſont très expreſſes ſur le ſujet de ce frere qu'elles nomment toujours *Hugues*, & dont elles parlent fort

fort au long. Ce n'eſt pas tout: Dans cette ſuppoſition les liaiſons de parenté entre *Louis le barbu* , & l'Empereur *Conrad* & ſa femme ſemblent plus éloignées que ne donnent lieu de le croire les termes des chartes que nous avons citées : Enfin il paroît inconcevable qu'aucun hiſtorien n'ait ſongé à remarquer en parlant de ce *Louis* qu'il étoit par ſa naiſſance le plus prochain & le ſeul héritier légitime de la Couronne de France & de la Lorraine. Cette particularité méritoit bien d'être remarquée, & on ne comprend pas pourquoi elle auroit échappé à tous les hiſtoriens François & Allemands.

Ceux qui rejettent cette hypothéſe ne s'accordent gueres qu'en cela ſeul. Les uns, comme *Eccard*, ne vont pas chercher ſi loin de la Thuringe la patrie de *Louis*. Ils le croyent originaire de Heſſe, & iſſu de quelque Prince de la Maiſon de Franconie qui y poſſédoit des terres. Cette ſuppoſition rend fort bien raiſon du titre de *Couſin* & de *proche parent* que *Conrad II.* donne à *Louis* dans ſes Chartes, & elle n'empêcheroit pas, rigoureuſement parlant, que ce *Louis* ne put être regardé comme iſſu du ſang de Charlemagne; mais comment s'accorde-t-elle *Hiſt. geneal. vet. Landg. Thuring.*

avec le témoignage des Annales de Thuringe que je viens de rapporter ? Comment un Seigneur Hessois a-t-il pu paroître en Thuringe un *étranger* venu de pays éloignés ? D'ailleurs cette intrusion d'un anonyme dans une généalogie semble un peu contraire aux regles que la bonne critique prescrit en pareille matiere.

Cette derniere objection n'est pas d'un grand poids, suivant d'autres auteurs. Ce Prince Hessois de la Maison de Franconie de qui *Louis* a dû descendre, & que *Eccard* n'a pas su ou n'a pas osé nommer, un autre savant le trouve dans cet *Othon* nouvellement découvert par le moyen de chartes ignorées, lequel *Othon*, comme on l'a observé plus haut, fut le plus jeune des freres de l'Empereur *Conrad I*, & reçut de lui le Comté de Hesse à son avénement au trône.

Estor. Orig. J. Pub. Hass. p. 77.

Enfin la nécessité d'établir une liaison de sang entre l'Empereur *Conrad* & sa femme *Gisele* d'un côté, & *Louis le barbu* de l'autre, a fait chercher l'origine de ce Seigneur en Souabe d'où *Gisele* étoit originaire, & on a trouvé à cette conjecture quelques autres vraisem-

ſemblances (*a*). La Maiſon d'*Alſace* a auſſi été employée à un pareil uſage : Mais c'eſt aſſez entretenir le lecteur de conjectures : Paſſons, s'il eſt poſſible, à des choſes plus ſolidement prouvées.

La parenté, la protection de *Conrad II*, la ſageſſe, la bonne conduite de *Louis le barbu*, ſes richeſſes augmentées par une alliance avantageuſe, le rendirent en peu de temps auſſi puiſſant en Thuringe que pouvoit l'être un Seigneur qui n'étoit rien de plus. En effet il n'y a aucune preuve ſolide de ce qu'avancent des hiſtoriens modernes qu'il fut Comte de Heſſe & de Thuringe, ou qu'il eut à quelque titre que ce puiſſe être aucune autorité ſur ces deux provinces. Il eſt poſſible ſeulement qu'il ait été inveſti de quelques fiefs en Thuringe par les Archevêques de Mayence qui avoient dans cette province une autorité & des terres conſidérables. On ſait que la Thuringe étoit alors gouvernée par des Margraves au nom de l'Empereur, & qu'il y en eut encore long-temps après. A l'égard de la

(*a*) Conſultez de *Senckenberg* Selecta Jur. & Hiſt. T. 3. Thuringia *Sacra*. *Olenſchlager* Unterſuch. &c.

Hesse je remarquerai bientôt qu'elle appartenoit toujours à la Maison de Franconie.

Louis le barbu épousa en 1040 *Cécile* unique héritiere de la Maison de *Sangershausen*, une des plus puissantes de la *Thuringe*, dont les vastes domaines furent ainsi réunis à ceux qu'il possédoit deja. Il mourut en 1056, laissant deux fils, suivant les historiens les plus dignes de foi, savoir *Louis* & *Berenger*. *Schavenbourg* échut en partage à l'ainé qui y fit sa résidence. *Sangershausen* fut le partage du second.

Ce *Louis* surnommé le *Sauteur*, dont la longue vie a été le sujet de beaucoup de fables, joue un rôle assez considérable dans l'histoire de ces temps-là. Mais nous supprimerons les fables, & pour ce qui regarde l'histoire nous nous en tiendrons aux faits qu'il nous paroîtra indispensable de rapporter pour l'intelligence de ce que nous avons à dire dans la suite, car il faut toujours se rappeller que jusques à présent les successeurs de *Louis le barbu* appartiennent à la Thuringe & non à la Hesse.

Jettons auparavant un coup d'œil sur l'état
1039. de l'Empire. Après la mort de *Conrad II.* qui avoit

avoit fait rentrer la couronne dans la maison de Franconie elle passa sans contradiction à son fils *Henri III.* qui pour l'assurer à son tour à son fils, le recommanda en mourant aux Etats & au Pape *Victor II.* Mais la maison de Franconie avoit toujours de dangereux rivaux dans les Saxons. Ceux-ci n'oublioient point qu'ils avoient longtemps donné des Maîtres à Rome & à l'Allemagne. Ils n'attendoient qu'une occasion pour abaisser la seule puissance qui put s'opposer à leurs vues. Ils en trouvoient une cette fois dans la minorité du fils de *Henri III.* qui n'avoit que six ans à la mort de son pere. Il fut cependant élu par son parti sous le nom de *Henri IV;* mais l'histoire fournit peu d'exemples d'un regne plus traversé & plus malheureux que le sien.

1066.

Il se formoit de toutes parts des ligues & des révoltes contre lui. Celle des Thuringiens nous intéresse à plus d'un égard. *Henri IV.* devenu majeur espérant d'obtenir par le crédit de l'Archevêque de Mayence une permission de répudier sa femme lui avoit promis les dîmes de toute la Thuringe. Mais les peuples de cette grande province également irrités contre

l'Empereur & le Prélat, s'unirent pour la défense de leurs immunités, *résolus*, dit un ancien
Lamb. historien, *de perdre plutôt la vie que de renoncer*
Schafn. ad an. 1062. *aux droits de leurs ancêtres. Louis*, fils ainé de *Louis le barbu*, embrassa la cause de la liberté, & la défendit avec courage: D'autres mécontens, dont le nombre étoit grand en Saxe & ailleurs, faisoient une diversion favorable aux Thuringiens. Les Hessois se trouverent nécessairement enveloppés dans ces guerres. Quand on lit dans les Auteurs de ce temps que *Henri IV.* demeuroit fréquemment en Hesse, que dans ses disgraces il trouvoit un asyle à *Fritzlar*, à *Hirschfeld*, à *Eschvege*, & que c'étoit dans ces villes qu'il reprenoit de nouvelles forces, on ne peut guéres douter que ces villes & ce pays ne fussent encore le domaine de sa famille & peut-être le sien en particulier.

La tranquillité ne fut rendue à la Hesse & aux pays voisins que vers le temps de la mort
En 1106. du malheureux *Henri IV*, & cette tranquillité ne fut pas même de durée. *Henri V.* son fils qui lui succéda après l'avoir persécuté & déposé, ne tarda pas à se brouiller avec le Pape pour les intérêts duquel il avoit trahi ceux de sa Couronne

ne

ne & de ſon propre pere. Il vit qu'il n'avoit travaillé qu'à élever la puiſſance du Pape ſur les débris de la ſienne. Il voulut ſe maintenir dans l'ancien droit de conférer les Dignités Eccléſiaſtiques; mais frappé de plus d'un anathême, perſécuté par les Papes, abandonné d'une partie de ſes ſujets, en guerre avec l'autre, menacé d'avoir le ſort de ſon pere, il ſe vit obligé d'acheter la paix par la ceſſion d'un des plus beaux droits de ſa couronne, celui de conférer les Evêchés & les Abbayes.

Depuis *Conrad II.* l'Empereur comme l'ainé de la Maiſon avoit toujours été en même temps Duc de Franconie, & ſans doute que le pouvoir du Duc avoit ſouvent été néceſſaire pour ſoutenir celui du Monarque. Mais *Henri V.* ſe voyant tranquille, & n'eſperant peut-être plus d'avoir des enfans réſigna le Duché de Franco- 1116.
nie entre les mains d'un fils de ſa ſœur *Agnès* femme de *Rodolphe*, Duc de Souabe. Ce jeune prince ſe nommoit *Conrad*, & il eut pu lui ſuccéder à l'Empire ſi au moment où l'Empereur ſon oncle mourut il ne ſe fut trouvé à la Terre-Sainte. Il eſt difficile de marquer ici juſques à quel point la Heſſe étoit liée au Duché de

Fran-

Franconie, & en quoi ce changement influa ſur ſon ſort.

Louis de Thuringe paroît encore ſous ce regne & le plus ſouvent portant les armes contre l'Empereur. Mais tout ce qu'on peut recueillir de quelques faits épars, c'eſt que quoique borné au titre de Seigneur immédiat de l'Empire ſa puiſſance & ſon crédit ont dû être déja très conſidérables en Thuringe. Nous ſavons auſſi que las des agitations au milieu desquelles il avoit fourni ſa longue carriere il alla ſe renfer-
1123. mer dans un Cloître où il finit ſes jours. Il laiſſa pluſieurs fils de ſa femme *Adelaïde*, veuve du Comte Palatin *Frederic III.* *Louis* troiſieme de ce nom & l'ainé de tous fut le premier Landgrave de Thuringe de ſa Maiſon, comme on le verra tout à l'heure. Les autres étoient *Henri* ſurnommé *Raſpon*, *Herman*, *Conrad*, & *Udon*.

1125. L'Empereur *Henri V.* ne lui ſurvéquit pas long-temps: Il mourut deux ans après ſans laiſſer d'enfans mâles, & cet événement qui fit ſortir une ſeconde fois le ſceptre de la Maiſon de Franconie eut encore d'autres ſuites très remarquables pour les pays dont nous voulons connoître l'hiſtoire.

L'Em-

L'Empereur n'avoit fait aucune diſpoſition par rapport à ſa Succeſſion. Les Saxons attendoient ce moment pour reprendre ſur leurs voiſins l'avantage qu'ils avoient été obligés de leur céder ſi long-temps. L'Archevêque de Mayence, ennemi particulier de la Maiſon de Franconie, & tout puiſſant pendant la vacance du trône, vouloit y placer *Lothaire* Duc de Saxe. Toutes ces circonſtances déciderent en faveur de ce Duc. On exclut deux neveux du dernier Empereur par cette ſeule raiſon. C'étoit *Léopold*, Margrave d'Autriche, & *Frederic*, Duc de Souabe, tous les deux fils d'*Agnès*, ſœur de cet Empereur, & tous les deux dignes de lui ſuccéder.

Un autre fils de cette même Agnès, ce *Conrad*, Duc de Franconie, dont nous avons parlé, put alors regretter de s'être arrêté en Judée pendant qu'on couronnoit en Allemagne un ennemi de ſa Maiſon. Il étoit revenu en Allemagne, mais trop tard. Cependant ne perdant pas toute eſpérance il ſouleva contre *Lothaire* pluſieurs Princes d'Allemagne, & le prévenant en Italie il s'y fit élire & couronner à Milan.

Lothaire travailloit pendant ce temps-là à diſſiper les ligues formées contre lui, à ſe faire

des

des créatures, & à élever, à encourager, à recompenser ses partisans.

Louis I. Landgrave de Thuringe, Seigneur de Hesse. 1130. Ce fut en partie dans cette vue qu'il éleva *Louis* à la dignité de Landgrave de Thuringe avec l'approbation des Etats de l'Empire. *Louis* avoit épousé une parente de l'Impératrice, mais ce qui étoit plus, il avoit favorisé l'élection de *Lothaire*, & il lui avoit toujours été attaché. La Thuringe étoit gouvernée par des Landgraves sous l'autorité de l'Empereur. *Herman* de *Wintzenbourg*, alors Landgrave, ayant tué un Commissaire de l'Empereur fut destitué de sa dignité, & *Lothaire* la conféra à Louis avec celle de Prince de l'Empire & le droit de commander à tous les Comtes, Gentilshommes, Clergé & Villes de la Province, d'y faire rendre la justice & de recevoir les hommages de ceux qui y tenoient des fiefs. Telle étoit l'autorité d'un *Landgrave*, mot qui signifie, *Comte Provincial*, *Comte général de toute une Province*. On prétend qu'il y avoit alors douze Comtes particuliers dans la Thuringe subordonnés à celui-là. Il y en a eu un bien plus grand nombre dans la suite, & quand on pense à l'étendue de cette pro-

V. *Sagitt.* de ant. stat. Thuring. *Alb.Stadens.Engelshus.* Chron. Goz. &c. Spangenberg.

province, & à la nature de la dignité de *Landgrave* qui étoit héréditaire, on voit de quelle importance étoit le bienfait que *Louis* recevoit de l'Empereur.

Il n'eſt pas tout à fait auſſi aiſé de diſcerner dans les annales ténébreuſes de ces temps quel fut le ſort de la Heſſe à cette époque. On entrevoit cependant que ce même *Louis*, Landgrave de Thuringe, avoit obtenu de *Lothaire* les biens allodiaux que la Maiſon de Franconie poſſédoit dans la Heſſe & dans le Comté de la *Lahne* (aujourd'hui la Haute-Heſſe), & qu'il avoit ainſi réuni aux vaſtes domaines de ſa famille toutes ces terres qui faiſoient ſans doute une grande partie de la Heſſe de nos jours. On croit qu'il acquit tant de domaines avant que d'être créé Landgrave de Thuringe: Mais à quel titre, par quel droit les acquit-il? Voilà ce qu'on ne peut ſavoir que par conjecture. Si *Louis*, comme il eſt probable, étoit iſſu de quelque Prince de la Maiſon de Franconie, cette parenté put fonder ſes prétentions à la ſucceſſion ouverte par l'extinction de cette Maiſon, ſuppoſé cependant qu'on put la dire éteinte par la mort de

Sagitt. l. c.

de Henri V. qui en étoit le dernier mâle. Peut-être que tous ces biens appartenant à quelqu'un des proches parens de *Louis* ils lui furent dévolus de droit par sa mort (*a*). Peut-être aussi que ce qui manqua à son droit la protection de *Lothaire* y suppléa. Tout ce qu'on voit avec certitude c'est que le Landgrave *Louis* posséda une partie de la Hesse à titre de biens allodiaux, quoique peut-être on y eut joint quelques fiefs de l'Empire. La preuve en est qu'il disposa de ces domaines de Hesse en faveur de son second fils.

Louis que nous nommerons toujours *Louis I.* en ne le considerant que comme premier Landgrave de Thuringe mourut en 1140,
Louis II. 1140. & cette dignité passa à son fils ainé *Louis II.* dit *de fer* qui fit sa résidence à *Eysenach*. Le second de ses fils hérita des domaines de Hesse. C'est *Henri* surnommé *Raspon* (*b*). L'administra-

(*a*) Il avoit épousé *Hédwige* fille d'un *Giso* Comte de Hesse. (v. Lib. de fund. *Monast. Gozec.* in *Hoffman.* Script. Lusat. T. 3. p. 116.

(*b*) Il fonda le Cloître d'*Annaberg* à *Cassel*. Ce surnom de *Raspon* que nous trouvons donné à quatre *Henri* de la Maison de

niſtration du Landgrave *Louis de fer* répondit à ce qu'annonçoit ce ſurnom redoutable ſi peu fait pour un Prince: Elle ne fut ni tranquille ni heureuſe: Il eut de longs démêlés avec ſa Nobleſſe, & dans le cours de ces demêlés la Thuringe & la Heſſe, les Nobles, le Prince & ſur-tout les peuples eurent beaucoup à ſouffrir.

Je n'entre point dans le détail de ces événemens qui n'appartiennent preſque qu'à la Thuringe. La généalogie de ces Princes eſt preſque la ſeule choſe qu'il ſoit néceſſaire de rapporter exactement dans une hiſtoire de Heſſe. *Louis de fer* avoit épouſé *Judith*, ſœur de l'Empereur *Fréderic I.* Il laiſſa en mourant trois fils 1168.
nommés *Louis*, *Fréderic* & *Herman*. *Louis* *Louis III. le débonnaire.*
troiſieme Landgrave du nom fut ſurnommé *le débonnaire* par les Moines qu'il enrichit. *Herman* obtint de l'Empereur ſon oncle la dignité de

de Thuringe a été expliqué fort diverſement. Quelques ſavans ont cru qu'il venoit d'un château nommé *Raſpenbourg* ſitué en Thuringe à quatre milles d'*Erfort*, où l'on dit que les princes ainſi ſurnommés ont fait leur réſidence: D'autres penſent que *Raſpon* eſt le même que *Raſper*, ancien mot allemand qui ſignifioit un homme courageux & guerrier.

de Comte Palatin de Saxe. *Louis le débonnaire* & *Fréderic* étant morts sans héritiers mâles, ce
1190. fut ce Comte Palatin *Herman* qui succéda à la dignité de Landgrave.

HERMAN. I. 1190. Tout ce que l'histoire nous apprend de la Hesse durant ce temps-là se réduit à quelques guerres causées par l'ambition des Archevêques de Mayence. Ces Prélats avoient profité de la circonstance de l'extinction de la Maison de Franconie pour usurper diverses portions de ses domaines dans la Hesse & dans la Thuringe. Les Landgraves de Thuringe vouloient se les faire restituer, & on conjecture qu'ils y réussirent en partie. *Louis III.* ou *le débonnaire* fut occupé long-temps de ces guerres, & ce fut à cette occasion qu'il bâtit ou fortifia *Grunberg*. Elles furent ensuite interrompues par le voyage qu'il entreprit à la Terre Sainte. Il y mourut, & son frere *Herman* en lui succédant dans le Landgraviat, comme on vient de le dire, reprit les armes pour le même sujet. *Herman* fut marié deux fois: De son premier mariage avec *Sophie*, fille du Comte Palatin de Saxe *Fréderic IV*, il n'eut que des filles dont l'une nommée *Judith*, épousa

épousa *Dietrich* ou *Thierri*, Margrave de Misnie, & fut mere de *Henri l'illustre* dont j'aurai occasion de parler dans la suite. *Herman* épousa en secondes noces une autre Princesse aussi nommée *Sophie*, fille d'*Othon* de *Vittelsbach*, Duc de Baviere, auteur des Maisons Electorales Palatine & de Baviere. De ce second mariage nâquirent *Louis* dit *le saint*, *IV*. Landgrave du nom, & trois autres Princes, savoir *Herman*, qui mourut jeune, *Henri Raspon*, & *Conrad*. **Louis IV. *le saint.* 1215.**

Louis dit *le saint* ayant succedé à son pere *Herman*, eut, comme ses prédécesseurs, divers démêlés avec l'Eglise de Mayence, mais voulant les imiter aussi dans leur dévotion il mourut à la fleur de son âge à *Otranto* sur le point de s'embarquer pour la Terre-Sainte. Sa mort prématurée ne fut pas suivie immédiatement de tous les troubles quelle devoit naturellement produire. *Louis le saint* avoit épousé *Elizabeth*, fille d'*André II.* Roi de Hongrie, qui fut Sainte aussi comme son mari & de plus canonisée: Car c'étoit le siecle des Saints, des Moines & des Croisades. Il avoit laissé de cette Sainte *Elizabeth* trois enfans, *Herman II.* qui lui succeda, **1215.** **1227.** **HERMAN. II. 1227.**

 mais

mais qui mourut jeune & sans héritiers ; & deux filles dont l'une prit le voile, & l'autre nommée *Sophie* épousa *Henri*, Duc de Brabant, en 1242. Le regne de *Herman*, ou plutôt celui de ses deux oncles ses tuteurs ne nous offre rien d'important pour la Hesse que la confirmation des priviléges de la ville de Cassel.

Kuchenbeck. Annal. Hassiæ, Coll. 4.

Il restoit encore à la Maison de Thuringe des ressources pour réparer ses pertes. Il y avoit entr'autres les deux freres de *Louis le saint*, oncles du dernier Landgrave, savoir *Henri* dit *Raspon*, & *Conrad*. Ces Princes se partagerent la succession de leur neveu : *Henri* prit la Thuringe, & *Conrad* la Hesse. Ce dernier fatigué peut-être des troubles éternels que lui suscitoit l'Archevêque de Mayence embrassa l'état Ecclésiastique, & entra dans l'Ordre Teutonique, dont il devint Grand-Maître. Ce fut lui qui fit bâtir à l'honneur de sainte *Elizabeth*, veuve du Landgrave son frere, la grande Eglise de *Marbourg* où cette Sainte est enterrée. La réputation de sa sainteté se répandit sur cette Eglise : Elle devint l'objet de la vénération des peuples, & la dévotion y conduisant sans cesse une multitude

HENRI I. dit *Raspon* & CONRAD ensemble.

de

de Pélerins, *Marbourg* qui n'avoit gueres été jusques là qu'un château devint peu à peu une des plus grandes villes du pays.

L'abdication de *Conrad* rendit son frere *Henri Raspon* seul maître de tous les biens de la Maison; & quand l'histoire ne nous l'apprendroit pas, il suffiroit de jetter les yeux sur la vaste étendue de ses Etats pour voir qu'il dut être un des plus puissans Princes de l'Allemagne. Aussi quand le Pape *Innocent IV*, ennemi juré de l'Empereur *Fréderic II*, eut réussi à se faire un parti dans l'Empire, & qu'il voulut, à l'aide de ce parti, susciter un dangereux rival à l'Empereur, il n'épargna rien pour engager le Landgrave *Henri* à prendre la Couronne Impériale. *Henri* hésita long-temps: La crainte combattoit chez lui contre l'ambition. Il s'agissoit d'être tout ou rien, un Empereur ou un proscrit. Enfin il céda aux sollicitations du Pape & du Clergé. On tint une Diete à *Hocheim*, près de *Wurtzbourg*, où l'Empereur *Fréderic* fut déposé, & *Henri Raspon* mis en sa place: Mais il n'y eut presque que des Evêques qui assistassent à cette assemblée, ce qui fit donner à l'*Anti-César* le titre ridicule de *Roi des Prêtres*.

HENRI *Raspon* seul.

Fr. Ch. Schmink Diss. de epoch. Elect. *Henri Rasp.* 1246.

Mais qu'il dût ou non ſa grandeur aux intrigues des Prêtres, l'eſſentiel étoit de la ſoutenir par la force des armes. Il battit *Conrad*, Roi des Romains, fils de ſon compétiteur, près de Francfort, & en peu de temps il ſe vit maître d'une grande partie de l'Empire. De ſi beaux commencemens ne furent qu'une brillante illuſion: ayant pourſuivi *Conrad* en Souabe il échoua devant les villes de *Reutlingen* & d'*Ulm*, dont la rigueur de la ſaiſon l'obligea de lever le ſiege. Contraint de ſe retirer dans ſes Etats il y fut emporté d'une maladie cauſée par le froid & la
1247. fatigue après un regne court & agité, ſi l'on peut dire qu'il regna véritablement.

Henri Raſpon ne laiſſoit point d'enfans, & il étoit le dernier mâle de la Maiſon de Thuringe. Sa mort devoit donc être, comme elle le fut en effet, une ſource de diviſions entre ſes voiſins, & de calamités pour ſes peuples; elle devoit être une époque des plus remarquables dans l'hiſtoire des deux provinces qu'il avoit gouvernées. C'eſt donc ici que chacune de ces provinces devenant un Etat abſolument diſtinct & ſéparé, la Heſſe acquerant des Princes qui lui

ſont

ſont propres, on peut dire en un ſens que c'eſt ici que commence proprement ſon hiſtoire, avec celle de l'illuſtre Maiſon qui la gouverne depuis cette époque juſques à nos jours. Mais avant que d'entrer dans cette partie ſi intéreſſante de notre carrière arrêtons-nous encore un moment, & reprenant quelques événemens que nous avons laiſſés en arriere pour éviter des interruptions trop fréquentes, répandons s'il ſe peut quelque jour ſur l'état intérieur de la Heſſe durant les temps qui précédent immédiatement les grands changemens qu'elle va ſubir.



ARTICLE VIII.

De l'état de la Hesse sous les Landgraves de Thuringe.

C'est le propre de l'histoire des siecles d'ignorance de ne consigner que les révolutions purement extérieures, si j'ose ainsi parler, & de laisser déviner les causes de tous les changemens secrets & peu sensibles. Cette réflexion s'est sans doute déja présentée plus d'une fois au lecteur: Nous avons vû dans les périodes précédens la Hesse gouvernée par des Comtes; nous avons vu ces Comtes devenir Ducs de Franconie & donner plusieurs Chefs à l'Empire. Mais peu à peu ces Comtes disparoissent, & enfin nous ne trouvons plus la Hesse même désignée par le nom de Comté. On n'a que de vagues conjectures à proposer sur la maniere dont tous ces changemens s'opérerent, & ces conjectures mêmes sont bien éloignées de suppléer à l'obscurité qui regne sur toute cette partie de l'histoire de la Hesse. Nous ne pouvons donc mieux faire en cette occasion que d'abréger & de douter.

Les

Les Seigneurs de la Hesse avoient peut-être possédé de grands biens allodiaux dans la Hesse avant que l'office de Comte leur fut conféré par l'Empereur. C'étoit un usage assez commun de donner le commandement des provinces à quelqu'un des Nobles qui y avoient le plus de biens & de crédit. Cet office fournissoit à son tour à celui qui en étoit révêtu les moyens d'augmenter encore plus son crédit & ses biens, & cela fut vrai sur-tout lorsque les Comtés commencerent à devenir héréditaires. Ce *Conrad* que nous trouvons avoir été Comte de Hesse sous *Louis le jeune*, au commencement du dixieme siecle, nous est réprésenté comme un Seigneur très riche, ce qui signifie nécessairement qu'il possédoit de grandes terres. Son fils fut le Roi *Conrad I*, & son élévation put valoir encore de nouvelles acquisitions à sa famille. Si cette Maison perdit de son éclat sous les Empereurs Saxons elle se releva bientôt avec l'Empereur *Conrad II*. Ce Prince avoit, à ce qu'il paroît, une grande partie de ses biens situés dans la Hesse.

V. *Gundling*. Dissert. de *Conr. I.* *Schannat.* in Buckon. veter.

Sous les Successeurs de ce Prince nous voyons dans la Hesse plusieurs Seigneurs quelquefois désignés par le nom de *Comtes*, ce qui n'étoit souvent alors qu'un titre d'honneur & la preuve d'une origine illustre. Parmi ces Seigneurs les descendans de *Conrad* tiennent toujours le premier rang. Car la plus grande partie de la Hesse resta toujours dans cette Maison de Franconie jusques au temps où elle s'éteignit en la personne de *Henri V*. Nous ne répéterons pas que *Lothaire* voulant favoriser *Louis III*, petit fils de *Louis le barbu*, le même qu'il fit Landgrave de Thuringe, lui donna toute cette partie de la Hesse, ou du moins lui facilita le moyen de l'acquerir (*a*).

La

(*a*) La Hesse devint ainsi le bien propre, le patrimoine des Landgraves de Thuringe, & par là elle fut tellement liée à la Thuringe par cette communauté de maître qu'on la trouve souvent nommée *Thuringe Occidentale*, ou tout à fait confondue avec la Thuringe dans les Chroniques de ces temps. Les auteurs étrangers tombent sur-tout dans cette erreur, qui devenant générale n'en eut enfin plus été une, si les choses fussent restées sur le même pied, à peu près comme dans les pays éloignés *Berlin* & le *Brandebourg* commencent à être appellés *la Prusse* & leurs habitans *Prussiens*.

La Heſſe reſtoit cependant par le fait très diſtincte de la Thuringe : Celle-ci étoit un fief de l'Empire, un Landgraviat qui ne pouvoit être aliéné ni démembré ſans le conſentement de l'Empereur, & la Heſſe étoit *une terre allodiale*, un bien de famille, une Seigneurie dont le poſſeſſeur en cette qualité étoit un ſujet immédiat de l'Empire. Ce ſont des choſes qu'il faut ſoigneuſement diſtinguer : Les contemporains ne les confondoient pas dans les occaſions où il importoit de s'exprimer avec préciſion. *Henri Raſpon* ſe nommoit dans les actes publics, *Henri, par la grace de Dieu, Landgrave de Thuringe, Comte Palatin de Saxe, & Seigneur de Heſſe.* Ste *Elizabeth* eſt nommée *Dame de Heſſe*, ſon fils *Herman, Seigneur du pays de Heſſe.* Ce pays n'étoit ſujet en rien aux loix & à la juriſdiction de la Thuringe. On y ſuivoit préférablement le droit & les coutumes de Franconie, & il avoit ſon Tribunal particulier nommé *Comté*, (*Comitia*,) ſans doute parce qu'il étoit un reſte de la juriſdiction des anciens Comtes de Heſſe.

Ayerman. p. 209 & ſq.

Eſtor Spec. Juriſp. Haſſiac. pag. 26--28.

Tout ce que nous venons de dire n'eſt applicable qu'à une grande partie de la *Heſſe* telle

qu'elle

qu'elle étoit alors. A plus forte raiſon ne faudroit-il pas entendre toute la Heſſe de nos jours qui eſt ſans contredit beaucoup plus vaſte. Mais rien n'eſt ſi difficile que de déterminer exactement les limites de la partie qui appartenoit aux Landgraves de Thuringe. On entrevoit qu'elle comprenoit la Baſſe-Heſſe d'aujourd'hui avec une portion du pays de *Brunſwick* juſques à la *Leyne*; *Marbourg* & pluſieurs lieux de la Haute-Heſſe juſques vers *Wetzlar*, & peut-être divers diſtricts à l'occident qui ont aujourd'hui d'autres Maîtres: Mais d'un autre côté ce vaſte domaine étoit entrecoupé par des domaines étrangers qui y étoient enclavés, & en emportoient une partie conſidérable. Les Archevêques de Mayence poſſédoient comme aujourd'hui *Fritzlar*, & d'autres diſtricts dont ils avoient donné quelques-uns en fiefs aux Landgraves. L'Abbaye de *Hersfeld* & d'autres Communautés Religieuſes avoient auſſi fait des conquêtes autour d'elles, chacune ſuivant ſes forces, & la faveur plus ou moins grande des circonſtances. Il y avoit des Comtes de *Ziegenhayn*, de *Reichenbach*, de *Battenberg*, de *Nidda*, de *Catzenellenbogen*, &c. des Seigneurs d'*Itter*, de *Treffurt*, de *Naumbourg*, de

de *Beilstein*, de *Liesberg*, de *Franckenstein*, de *Bickenbach*, d'*Epstein* & d'autres qu'il seroit superflu de rapporter ici, car nous ne nous sommes pas proposé l'entreprise immense & fastidieuse de compiler tout ce qui a quelque rapport à la Hesse. Il seroit ridicule sans doute d'en vouloir apprendre à son lecteur plus qu'il n'a envie d'en savoir.

Les affaires rélatives à la religion occuperont plus utilement une place ici. Le pouvoir spirituel & temporel des Papes, ses progrès rapides, ceux du Clergé, des Moines, & d'un zele plus pieux qu'éclairé, c'est en substance ce que nous offre le tableau de ces siecles en Allemagne & dans presque toute l'Europe. Après que les plus grands & les plus puissans des Empereurs eurent reçu le joug des Papes, on ne doit pas supposer que de simples Vassaux de ces Princes osassent penser à faire quelque résistance. Quand leurs forces n'auroient pas été insuffisantes leurs scrupules ne le leur auroient pas permis. Entraînés par l'opinion, par l'esprit général de leur siecle, loin d'opposer la jalousie du commandement à l'ambition entreprenante du Clergé ils lui tendoient les bras, ils en devenoient les instrumens.

ſtrumens. Les Croiſades en faiſoient naître de fréquentes occaſions. Les Princes, les Seigneurs ſéduits par le double attrait d'une guerre & d'une guerre ſacrée, abandonnoient leurs Etats, engageoient ou vendoient leurs terres, s'accoutumoient en ſervant ſous les étendards de Chriſt à révérer & à craindre celui qui le repréſentoit ſur la terre.

Ce fut auſſi vers le même temps que les Monaſteres & les fondations pieuſes de tous les genres ſe multiplierent dans ces pays. Les Dominicains, les Franciſcains, les Moines de Citeaux s'y répandirent par nombreux eſſaims, & les Princes & les peuples les comblerent à l'envi de bienfaits. Nous ne rapporterons point ici les noms de tous ces Monaſteres, ni les dates & les circonſtances de tant d'établiſſemens qui ne ſont pas dignes de ſortir de l'obſcurité. Celui de l'Ordre Teutonique eſt dans un cas diffé-
Vers l'an rent à cauſe des ſuites qu'il a eues. Cet Ordre
1190. religieux & militaire fondé dans la Paleſtine à l'imitation de ceux de St. Jean & des Templiers, mais pour les Allemands ſeuls, partagea le ſort de ces Ordres, & les révolutions des Croiſades. Après s'être ſoutenus environ 30 ans dans le

pays

pays qui les avoit vu naître, chaſſés d'*Acre* par les Infidéles les Chevaliers Teutoniques retournerent en Allemagne, où tout inutiles qu'ils étoient ils furent conſervés, enrichis & élevés par l'Empereur & par les Princes. Ste *Elizabeth* les reçut à *Marbourg* qui lui avoit été aſſigné pour ſon douaire & ſa réſidence après la mort du Landgrave *Louis IV*. ſon mari. Cette Princeſſe ayant conſacré tous ſes biens aux pauvres fit bâtir dans cette ville un hôpital & une Egliſe qu'elle dédia à St. François & que des indulgences accordées par *Grégoire IX*. rendirent bientôt l'objet d'une dévotion célébre. Cependant comme Ste *Elizabeth* faiſoit tout cela ſur un fonds qui ne lui appartenoit pas, elle ſe fit autoriſer par les Landgraves. *Henri* & *Conrad*, Seigneurs du pays, & les premiers d'entre les Chevaliers Teutoniques qui furent revêtus de la maîtriſe de cet hôpital furent choiſis & nommés par les Landgraves.

V. *Ratter*ſ. Hiſt. Nachr. H. Th. p. 1. & ſeq.

St. *Elizabeth* ne borna pas là les marques de ſon zele pieux: Conſacrée uniquement au ſervice de Dieu, la fille & la veuve d'un Souverain devint la plus humble des religieuſes, & la Servante en apparence la plus vile de l'hôpital qu'elle

Chronic. ap. *Luc. d'Achery* Spicileg. T. III. L. 4. c. 31. V. *Estor.* Prodom, Observ. de Conrad. Marburg.

qu'elle avoit fondé. „ Cette illustre Dame, „ nous dit l'auteur d'une Chronique de ce siecle „ ou du suivant, se rendoit souvent dans cet „ hôpital, & là passant les nuits en jeunes & en „ prieres elle lavoit de ses mains les pieds de „ tous les pauvres qui y arrivoient, estropiés ou „ autres, & leur donnoit à manger ce qui leur „ convenoit le mieux. Tout le monde s'éton- „ noit de voir une femme délicate résister à la „ fatigue continuelle d'un pareil emploi & ser- „ vir cette multitude qui abordoit sans cesse. „ Il y avoit un Frere de l'Ordre des Mineurs „ nommé *Conrad* (de Marbourg) homme hon- „ nête & religieux à qui cette bienheureuse „ Dame témoignoit beaucoup de confiance & „ d'affection. Il l'animoit tous les jours à „ persévérer dans la voie du salut; & en effet „ excitée par ses conseils & par les promesses de „ Dieu qui a dit, *si quelqu'un abandonne son pere „ & sa mere, ses fils ou ses terres à cause de „ mon nom il recevra le centuple & il possédera „ la vie éternelle*, elle n'hésita point d'abandon- „ ner ses fils, ses châteaux fortifiés & tous ses „ biens, & de prendre l'habit des Freres Mi- „ neurs. . . . . Dieu voulant la recompenser

„ l'ap-

„ l'appella à lui, & elle fut enterrée dans une
„ Chapelle du même hôpital. Peu de temps
„ après *Conrad* qui l'avoit convertie mourut
„ aussi, & on dit qu'on plaça son corps dans
„ la même Chapelle. Depuis ce temps-là une
„ multitude innombrable se rendit de tous cô-
„ tés au sépulcre de Ste *Elizabeth*, & dans ce
„ nombre, des boiteux, des sourds, des muets
„ & d'autres personnes des deux sexes affligées
„ de grandes maladies qui y trouvoient leur
„ guérison. Après avoir resté à peine deux
„ ans dans ce sépulcre la renommée de cette
„ bienheureuse, de la sainteté de sa vie & des
„ miracles opérés après sa mort par son inter-
„ cession étant parvenue jusqu'au Pape il permit
„ que son corps fut ôté de ce sépulcre, & il
„ la fit mettre dans le nombre des Saintes afin
„ que toute l'Eglise Catholique la vénérat com-
„ me telle. Le jour où se fit cette cérémonie 1236.
„ il vint à *Marbourg* de tous les pays voisins
„ une foule de grands Seigneurs, des Archevê-
„ ques, des Evêques, des Princes, des Abbés
„ & une multitude innombrable de peuple.
„ L'Empereur *Fréderic I.* s'y trouva aussi &

„ consacra à la Sainte un gobelet d'or dans le-
„ quel il avoit accoutumé de boire, & qui ser-
„ vit à renfermer la tête d'*Elizabeth* .... & de-
„ puis ce temps elle s'est rendue illustre par
„ de si grands miracles que dans tous les pays
„ là il n'y a point de Saint qui puisse lui être
„ comparé.

Je rapporte ce long passage dans les termes & avec toute la simplicité de l'original, & j'en userai souvent ainsi, moins pour rechercher une exactitude excessive que parce que le langage des contemporains conservé dans sa naïveté rappelle l'esprit de leur siecle & transporte le lecteur dans le point de vue d'où ils jugeoient des choses. Et c'est là sans doute ce que l'histoire peut offrir de plus satisfaisant pour tout lecteur qui aime à penser.

Malgré la pureté de sa vie & les honneurs rendus à sa mémoire, la médisance qui s'attache toujours aux triomphes des Saints comme à ceux des Héros ne fit point grace à *Elizabeth*. La malignité s'exerça sur ses liaisons avec son confesseur *Conrad*, liaisons que l'on combinoit avec sa stérilité durant les premieres années de son

maria-

mariage, l'abſence du Landgrave ſon époux lorſqu'il ſe rendit à la Terre-Sainte, & la naiſſance des trois enfans qu'elle eut de lui. Ces calomnies firent quelque impreſſion ſur le Landgrave *Henri* qui la traita durement, & ſur le peuple d'*Eyſenach* qui lui refuſa un aſyle. Elle fut même obligée de ſe retirer chez ſes parens; mais *Henri* la fit enſuite revenir, & répara ſes injuſtices par un traitement équitable & honorable. Il faut voir à préſent de plus près qui étoit ce *Conrad* de *Marbourg*, *cet homme honnête & religieux*, pour me ſervir des termes de la chronique, dont les ſoins & les exhortations avoient donné au monde Chrétien la ſainte *Elizabeth*. S'il n'a pas mérité par là une place dans l'hiſtoire de Heſſe elle lui eſt dûe à bien juſte titre par le genre d'autorité qu'il y exerça.

Maître *Conrad*, né à *Marbourg*, comme ſon ſurnom l'indique, Docteur en Théologie & Prêtre ſéculier, ſe rendit de bonne heure célèbre par ſon ſavoir & ſon éloquence. Il conſacra d'abord ces talens à prêcher les Croiſades; à ranimer le zele des Allemands que les mauvais

succès de ces pieuses entreprises avoient beaucoup rallenti. Mais de tous les ennemis du Maître qu'il servoit les Mahométans n'étoient pas les plus redoutés. L'Europe avoit dans son sein d'autres infidéles, car on donnoit aussi ce nom aux malheureux Albigéois dont les opinions avoient passé de France en Allemagne; & ce fut contr'eux que le Pape voulut que *Conrad* signala principalement ses talens & sa pieté.

Vers l'an 1231. *Gesta Archiep. Trevir.*

„ Vers ce temps-là, dit l'auteur d'une ancienne „ Chronique, il s'éleva une grande persécution „ contre les hérétiques dans toute l'Allemagne, „ & on en brûla un grand nombre pendant „ trois ans. Le Chef de cette persécution étoit „ *Maître Conrad* de *Marbourg* & ses Ministres „ un certain *Conrad* surnommé *Tors*, & un cer„ tain *Jean* qui étoit borgne & manchot. On „ dit que l'un & l'autre étoient des hérétiques „ convertis. Ce Maître *Conrad* s'étant rendu „ célébre en prêchant les Croisades avoit acquis „ un grand crédit sur l'esprit des peuples. Sou„ tenu d'ailleurs par l'autorité Apostolique & „ par sa fermeté naturelle il devint si courageux „ qu'il ne craignoit personne, & qu'il ne faisoit

„ pas

„ pas plus de cas d'un Roi ou d'un Evêque que
„ d'un pauvre Laïque.

La charge d'Inquisiteur dans l'Allemagne fut le prix du zele de ce grand Prédicateur. Devenu par là dépositaire des foudres de l'Eglise & des vengeances célestes il parcourut la Hesse, la Thuringe, & les provinces voisines le fer & le feu dans les mains, nommant à son gré & frappant les victimes, précédé & suivi par-tout d'une terreur & d'une consternation d'autant mieux fondées que personne n'étoit à l'abri de ses coups. Mais pour qu'on ne pense pas qu'il y ait rien d'outré dans ce que nous disons ici, faisons parler les Chroniques les plus anciennes écrites par des Moines qu'on ne soupçonnera pas sans doute d'avoir voulu jetter de l'odieux sur ce qu'ils regardoient comme des actes de religion. „ Aussi-tôt, dit l'un de ces *Estor.*
„ auteurs, que se fut déclarée cette perfide hé- Observ.
„ résie (des Albigeois) Maître *Conrad* exami- de *Conrad.* de
„ noit ceux qui étoient suspects en vertu de Marb. ap. *Kuchenb.*
„ l'autorité Apostolique dont il étoit revêtu, & Anonym.
„ les faisoit exécuter par ordre du Magistrat Chron. Erford.
„ séculier. Il y en eut plusieurs de brûlés ap. *Schannat.* Col-

 „ dans

Lect. 1. Vindem. litter. „ dans les provinces du Rhin & un nombre
„ innombrable ailleurs. *Conrad*, dit un autre
Gesta Archiep. Trev. „ historien, étoit secondé par ses Ministres &
„ par des prédicateurs dans chaque ville, &
„ leur zele étoit si grand que dès qu'un hom-
„ me étoit accusé, ni les justifications, ni les
„ protestations, ni les exceptions, ni les témoi-
„ gnages n'étoient admis ; on ne lui laissoit au-
„ cun moyen de se défendre, on ne lui accor-
„ doit aucun délai, il falloit qu'il se confessât
„ coupable sur le champ, & alors on le rasoit
„ en signe de pénitence, ou s'il nioit son cri-
„ me, il étoit brûlé. Celui qui avoit été rasé
„ étoit obligé de nommer ses complices s'il
„ vouloit éviter les flammes ; ce qui fait que
„ bien des gens pensent que l'on a brûlé quel-
„ ques innocens. Car plusieurs par amour
„ pour la vie temporelle ou pour leurs héritiers
„ avouoient avoir été hérétiques quoiqu'ils ne
„ l'eussent pas été, & forcés d'accuser des com-
„ plices ils en nommoient contre leur gré &
„ leur conscience. On s'apperçut même sur la
„ fin que des hérétiques avoient été subornés
„ pour jouer le rôle de pénitens, & se faire
„ raser

„ raser afin d'accuser & faire périr d'innocens
„ Catholiques. Un historien du siecle suivant *Trithem.* Chronic. Hirsaug. ad an. 1214.
ajoute quelques circonstances à ces relations.
„ Cette année, dit-il, (1214.) *Conrad de Marbourg*, fut envoyé par le Pape *Innocent III.*
„ pour prêcher & poursuivre les hérétiques
„ qui se reproduisoient de la lie de la secte
„ des Albigeois. Il commença par les Alle-
„ mands, & continua pendant près de vingt
„ ans. Pendant tout ce temps-là cet homme
„ tout puissant, quoique seul, fit brûler quan-
„ tité de personnes du peuple qui avoient été
„ accusées d'héréfie. Dieu sait si ce fut jus-
„ tement ou injustement. . . . . (Et à l'année
„ 1215.) Il y avoit alors plusieurs héréti-
„ ques cachés qui professoient diverses erreurs
„ contre l'autorité Ecclésiastique & qui deve-
„ nus partisans des *Albigeois* souillerent plu-
„ sieurs lieux en Allemagne, en Italie & en
„ France. L'autorité Apostolique établit di-
„ vers Inquisiteurs contr'eux. *Conrad* de *Mar-*
„ *bourg* qui fut celui des Allemands en fit
„ brûler plusieurs dans la ville de Strasbourg,
„ où l'on n'en saisit cette année pas moins

 „ de

„ de quatre-vingt, à qui le frere *Conrad* fit subir
„ publiquement l'épreuve du fer chaud, contre
„ les défenses des Canons, & ceux que le fer
„ brûla, il les fit jetter dans les flammes, en-
„ sorte qu'à l'exception d'un très petit nombre
„ il n'en échappa aucun de ceux qui avoient été
„ une fois accusés & éprouvés en sa présence
„ par le fer chaud. Il sembloit à bien des
„ gens que c'étoit faire périr des innocens,
„ parceque le fer chaud ne trouvoit personne
„ exempt de fautes ni d'hérésie quoiqu'ils n'en
„ fussent réellement point coupables.

Les récompenses, les éloges que *Conrad* recevoit du Pape (*a*), la faveur d'*Elizabeth*, la terreur toujours plus grande qu'il jettoit dans l'ame des peuples, tout cela élevoit son courage & enflammoit son zele de plus en plus. Enfin il se lassa des petites entreprises devenues trop

(*a*) *Grégoire VIII.* le loue extrêmement dans un bref qu'il lui adressa, & qui nous a été conservé, de ce qu'il avoit si bien réussi à détruire les hérétiques, *qui comme des renards travailloient par des souterreins tortueux à renverser la vigne du Seigneur Sabaoth*, &c. V. *Annal. Hassiac.* Collect. 3. p. 73. & seq.

trop faciles pour être glorieuses. „ Les accu- *Albericus* ad an.1233.
„ sations, est-il dit dans une autre Chronique,
„ les accusations qui avoient commencé par les
„ paysans s'étendirent aux plus honorables bour-
„ geois & à leurs femmes, ensuite aux Gentils-
„ hommes & Seigneurs de châteaux, & enfin
„ aux Comtes mêmes voisins & éloignés, en-
„ sorte qu'aucune personne si élevée qu'elle fut
„ ne put s'en défendre. Un Comte de *Sayn* qui n'avoit pas marqué dans les occasions assez de respect pour les Inquisiteurs fut convaincu par cela même dans leur esprit d'être Albigeois & Manichéen, & son procès ne tarda pas à lui être fait. Heureusement pour le Comte il avoit des amis puissans, & les exécutions précédentes avoient déja inspiré pour *Conrad* une partie de l'horreur qu'on doit aux ennemis du genre humain. Cité devant une assemblée de Princes qui se tenoit à Mayence en présence du Roi des Romains le Comte de *Sayn* se défendit avec une noble hardiesse, & une foule de Seigneurs s'étant offerts à prêter serment de son innocence, l'Archevêque de Trèves, le Roi des Romains lui-même ayant

 pris

pris son parti, Maître *Conrad* eut la douleur & la confusion de se voir arracher sa proie. Il proposa cependant de renvoyer l'affaire jusqu'à un plus ample informé, mais le Comte fut déclaré absous malgré lui, & un événement imprévu le délivra de la crainte des nouvelles poursuites que l'Inquisiteur lui destinoit sans doute. Comme *Conrad* s'en retournoit de *Mayence* à *Marbourg* il fut tué près de cette derniere ville par des Gentilshommes Hessois qui ne voyoient plus sans doute que ce moyen de délivrer leur patrie d'un tyran sanguinaire que le fanatisme & la protection de Rome avoient élevé au-dessus des loix. C'est une chose remarquable que les historiens de ce siecle, quoique portés à condamner la trop grande sévérité de *Conrad*, ne peuvent s'empêcher de donner des regrets à sa mort: *Conrad*, dit l'Abbé *Trithéme*, *étant près de Marbourg fut attaqué sur le chemin par les Nobles de* Dornbach *& mis cruellement à mort. Et quoiqu'il demandât la vie en pleurant à ses meurtriers, ces impies homicides loin de l'écouter lui disoient, Tuez, tuez cet homme cruel & méchant afin que*

celui

celui qui n'a épargné personne souffre enfin la peine qu'il mérite. Les historiens de l'Ordre de St. Dominique vont plus loin: Ils en font un Saint & un Martyr: Ils lui donnent même une triple couronne pour sa chasteté, ses prédications & son martyre. Les contemporains n'honorerent pas sa mort des mêmes éloges. On se crut délivré en Allemagne d'une peste publique, & en effet la persécution cessa dès lors, ou se rallentit du moins considérablement. Quelques auteurs assurent que le Roi des Romains ordonna que son corps fut exhumé & jetté à la voirie, & que le Pape désapprouva hautement sa conduite. Cependant il paroît clairement que ce Roi des Romains le laissa faire ce qu'il voulut pendant sa vie: *Conrad* étoit assez puissant pour qu'un prince mal affermi sur son trône eut besoin de le ménager. A l'égard du Pape ses lettres nous feront connoître ses véritables sentimens sur *Conrad* beaucoup mieux que le témoignage des historiens qui ne les ont pas vues. On nous a conservé deux brefs de *Grégoire VIII* de l'année 1235. adressés à l'Archevèque de *Saltzbourg* & à l'Evèque d'*Hildesheim*.

Trith. Chronic. Hirsaug. ad an. 1233.

Auct. *Chronic. Erford.*

Dans

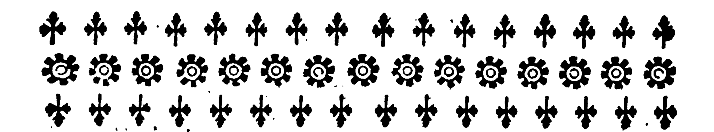
Dans le premier le Pontife observe que quelques personnes accusent *Conrad* d'avoir été injuste dans plusieurs de ses sentences, *mais que les autres estiment que c'étoit un homme pieux, prudent, très propre à propager la foi Catholique.* Il s'indigne de ce que sa mort reste sans punition; & dans le second bref: „ Il ordonne que ses
„ meurtriers expient leur crime en allant à la
„ Terre Sainte, que dans toutes les Eglises du
„ pays où ils ont commis *leur crime execrable* ils
„ se présentent nuds & déchaussés, ne conser-
„ vant de vêtement que ce qu'exige la bienséan-
„ ce, la corde au cou, les mains pleines de ver-
„ ges, & que dans cet état ils se fassent fouetter
„ par tous les Prêtres devant les portes des Egli-
„ ses lorsque tout le peuple s'y trouvera assemblé.
„ Et qu'enfin eux & leurs descendans en ligne
„ directe soient exclus de tous ordres, honneurs
„ & dignités.

V. *Manriq.* Annal. Cisterc. T. 3. ad A. 1235. ap. *Kuchenb.* Col. 3. art. 2.

Il est inutile de prévenir ici les réflexions du lecteur.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
HESSE.

LIVRE PREMIER.

HENRI *de Brabant* dit l'ENFANT, *Premier Landgrave de* HESSE.

La mort de *Henri Raſpon* étoit accompagnée de circonſtances qui ne pouvoient manquer d'exciter l'attention de preſque tous les Princes d'Allemagne. Ce n'eſt point ſeulement parce qu'il avoit été le Chef de la faction des Guelfes & qu'une partie de l'Empire l'avoit nommé Roi des Romains ; c'étoit auſſi parce qu'étant mort ſans héritiers il ne reſtoit plus de mâles de la Maiſon des Landgraves de Thuringe, & que ſa riche ſucceſſion devoit paſſer à des étrangers. L'hiſtoire de l'Europe offre peu d'exemples de chan-

HENRI I.

1247.

HENRI I. 1247. changemens de cette espece qui n'aient été précédés ou suivis de guerres sanglantes. Tout concourt dans ces momens à allumer l'ambition des Princes. Un Etat qui n'a plus de Chef & qui en demande un, des peuples intimidés ou désunis, des prétextes spécieux qui s'offrent comme d'eux-mêmes pour colorer tout ce qu'on veut entreprendre, la jalousie même des divers prétendans qui inspire de l'audace à ceux qui sont le moins fondés, qui encourage les plus foibles, & qui rendant les prétentions contraires multipliées & compliquées permet à chacun d'embarasser les questions les plus simples & de contester les droits les plus évidens.

La succession aux Etats de la Maison de Thuringe étoit presque à tous ces égards une pomme de discorde. Elle étoit assez vaste pour réveiller l'ambition & assez litigieuse pour fournir matiere à des querelles. *Henri* avoit été Seigneur de Hesse, Landgrave de Thuringe, Comte Palatin de Saxe. Tous ces pays réunis formoient une province vaste, fertile & peuplée dans le centre de l'Allemagne. Comme ces Etats se trouvoient en même temps de diverse nature par rapport à la maniere de les posséder, ils

ils ne pouvoient être demandés par les prétendans qu'à des titres différens, objets de bien des discussions & par conséquent de bien des démêlés. Le Palatinat de Saxe, le Landgraviat de Thuringe étoient des fiefs de l'Empire qui, devenus vacans faute de mâles, devoient être de nouveau conférés par l'Empereur conformément aux loix & aux usages de l'Empire. Mais la plus grande partie de la Hesse & une partie de la Thuringe même consistoient en terres allodiales qui, comme un bien propre ou de famille, passoit conformément aux loix civiles des successions au plus proche parent de quelque sexe qu'il fut, & ne reconnoissoit d'autre dépendance que celle du Chef de l'Empire. J'ai déja observé plusieurs fois que telle étoit la condition de la Hesse, à la réserve d'un petit nombre de fiefs relevant la plupart de l'Eglise de Mayence. Mais je dois observer ici de nouveau que les Landgraves précédens avoient aussi possédé dans la Thuringe des biens allodiaux qu'on trouve quelquefois distingués du Landgraviat par le nom de *Comté de Thuringe*.

Il faut donc distinguer ici deux successions de diverse nature dans une seule: Celle des *fiefs*

&

HENRI I. 1247. & celle des *alleux*. Il ne ſemble pas qu'il put y avoir aucune difficulté par rapport à ces derniers biens ſur leſquels perſonne n'avoit plus de droits que *Sophie*, fille de *Louis IV.* le dernier des Landgraves de Thuringe qui eut laiſſé poſtérité, puiſque cette Princeſſe étoit iſſue d'un frere au lieu que les autres prétendans l'étoient des ſœurs. C'étoit la même qui avoit épouſé *Henri*, Duc de Brabant, dont elle avoit déja un fils du même nom connu dans l'hiſtorie ſous le nom de *Henri l'Enfant*, & qui eſt le fondateur de la Maiſon de Heſſe. Après *Sophie* venoient, ſuivant l'ordre de la naiſſance, 1°. *Henri l'illuſtre*, Margrave de Miſnie, fils d'un Margrave de Miſnie qui avoit épouſé *Jutta*, fille de *Herman I.*

2°. *Herman*, Comte de *Henneberg*, iſſu du ſecond mariage de la même *Judith* avec un Comte de ce nom.

3°. *Henri II.* Prince d'*Anhalt*, & 4°. ſon frere *Sigefroy*, Comte d'*Aſcanie*, iſſus d'*Irmengarde*, fille du Landgrave *Herman I*, & d'un Prince d'Anhalt. La table qu'on joint ici rendra cette généalogie plus ſenſible.

Henri

vis à vis p. 144

isse,

JUTTA ou andg. de
1°. à *Thie* d-Maître
de Misnie. Teuton. †
Comte de H héritiers.
1.

HENRI *l'illustre*,
Margrave de
Misnie.

IRMENGARDE,
mariée à *Henri I*,
Prince d'Anhalt.

HENRI II.,
Prince d'Anhalt.

SIGEFROY,
Comte d'Ascanie.

To

Henri dit l'*Illuſtre*, étoit le concurrent le plus dangereux pour *Sophie*, ſi en effet il pouvoit l'être contre un droit auſſi évident que le ſien. Il étoit le plus proche héritier après elle, il étoit puiſſant, ſes Etats de Miſnie touchoient à la Thuringe, & en lui donnant un nouveau deſir de l'envahir, ils lui en fourniſſoient des moyens qui manquoient néceſſairement à un Prince auſſi éloigné que le Duc de Brabant. HENRI I. 1247.

Cependant *Henri* de Miſnie ne ſongea point d'abord à diſputer à *Sophie* la ſucceſſion aux biens allodiaux de la Maiſon de Thuringe. Il y eut même au commencement une très bonne intelligence entr'eux. La plupart des hiſtoriens paroiſſent avoir cru le contraire, mais il me ſemble que le ſentiment que je préfére a été établi ſur des raiſons ſans replique par un ſavant qui me ſervira de guide dans cette occaſion (*a*).

(*a*) Voyez la diſſertation intitulée : *Kurtze Unterſuchung der Trennung der Landgr. Heſſen und Thuringen*, von *J. B. Hundeshagen*, Caſſel 1756.

Henri I. 1247.

Les deux héritiers de la maison de Thuringe en partagerent donc d'abord la succession de la maniere que la justice & leur intêret présent le demandoient. La Duchesse de Brabant obtint sans difficulté tous les francs-alleux que les Landgraves avoient possédés dans la Hesse & dans la Thuringe. Et le Margrave de Misnie qui étoit pourvu d'une expectative de l'Empereur pour les fiefs devenus vacans prit possession du Landgraviat de Thuringe & du Palatinat de Saxe. Ces lettres d'expectative étoient réellement son seul titre ; car quoique l'Empereur y fit mention de ce que *Henri* étoit fils de la fille ainée du Landgrave *Herman I.* cette considération qui pouvoit être un motif pour lui ne pouvoit pas être un droit pour *Henri*. Suivant les loix de l'Empire les fiefs, comme on le sait, devenoient vacans faute de mâles, & si en les conférant de nouveau l'Empereur avoit égard à la parenté, c'étoit un égard & non une obligation. Malgré ces lettres d'expectative, *Henri* de Misnie ne se fit pas reconnoître Landgrave de Thuringe & Palatin de Saxe sans contradiction. On lui objectoit qu'ayant été données

par

par *Frederic II.* elles étoient nulles, parce que cet Empereur avoit été excommunié & déposé. Et *Sigefroy* d'*Anhalt* Comte d'*Ascanie*, qui étoit petit-fils comme lui du Landgrave *Herman I.* par sa mere *Irmengarde*, revendiquoit, sur ce fondement, au moins l'un des deux fiefs vacans, & probablement le Palatinat de Saxe. Il n'est pas sans vraisemblance que l'inquietude que donnoit ce concurrent au Margrave de Misnie fut le principal motif qui le rendit d'abord si traitable avec la Duchesse de Brabant. Il ne voulut point sans doute s'attirer deux ennemis à la fois, & il renvoya à un temps plus favorable l'exécution de ses projets ambitieux.

HENRI I. 1247.

Reprenons à présent dans un plus grand détail le fil des événemens qui suivirent l'extinction de la Maison de Thuringe. Aussi-tôt que la nouvelle de la mort de *Henri Raspon* fut parvenue à la cour de Brabant, le Duc, la Duchesse *Sophie* & leur fils *Henri* âgé de trois ans allerent sans délai prendre possession de la Hesse. Car nous voyons que dès le commencement de l'été le jeune Prince & ses parens étoient à *Hersfeld* où ils confirmerent les priviléges de la ville de

HENRI I. *Caſſel.* Ils y étoient appellés par les Etats eux-mêmes, qui dans une Diete générale tenue à
1247. *Gerſt.* cet effet avoient reconnu le jeune *Henri* pour le
Franck. Chron. ſeul & légitime héritier & Seigneur de la Heſſe. La partie de la Thuringe qui comprenoit les biens allodiaux de la Maiſon imita l'exemple de la Heſſe dont elle partageoit à cet égard la condition, elle reconnut auſſi paiſiblement & auſſi volontairement ſon nouveau Maître ; & ſi dans tout cela il s'éleva quelque difficulté elle vint uniquement de la part des Seigneurs & des Princes voiſins & de quelque Gentilshommes remuans qui vouloient ſe prévaloir de la circonſtance pour ſe rendre plus intépendans ou tyranniſer leurs vaſſaux & leurs voiſins. Les autres Princes héritiers de la Maiſon de Thuringe, occupés à ſe diſputer leur portion de la ſucceſſion, ne ſongeoient point à conteſter à la Ducheſſe de Brabant ce qui lui étoit dévolu au titre le plus inconteſtable. Ces Princes en étoient déja venus aux dernieres extrêmités. Le Margrave de Miſnie, *Henri* l'illuſte, & le Comte d'*Anhalt* rempliſſoient de meutres, d'incendies & de déſolation le Landgraviat de *Thuringe* qu'ils

qu'ils se disputoient. La partie étoit fort inéga- HENRI I.
le entre ces deux concurrens. Aussi le Margra-
ve de Misnie ne tarda-t-il pas à se faire reconoî- 1247.
tre Landgrave de Thuringe par les Etats de cet-
te Province. L'acte de la soumission nous a été 1249.
conservé. Il n'y est fait aucune mention de la Duchesse de Brabant ni de son fils, ce qui semble confirmer l'opinion des savans qui pensent que cette Princesse ne formoit point de prétention sur la partie de la Thuringe qui étoit un fief de l'Empire & portoit le nom de *Landgraviat.*

Sophie qui venoit de rester veuve par la mort du Duc de Brabant son mari, & qui ne gouvernoit qu'au nom d'un fils encore en bas âge, dans un siecle d'anarchie où la violence faisoit taire les loix, & où le brigandage & la révolte étoient la profession ordinaire des nobles, *Sophie*, dis-je, environnée d'ennemis au milieu de ses propres Etats, avoit un besoin pressant de l'appui de quelque Prince voisin. Elle recourut à celui du Margrave de Misnie. Jusqu'alors elle n'avoit eu aucun sujet de se défier des intentions de ce Prince: La succes-

HENRI I. 1249. sion de la Thuringe avoit été partagée entr'eux d'une maniere aussi paisible qu'équitable. La sécurité que lui inspiroient de si heureux commencemens alla au point qu'elle ne craignit point de lui confier la tutele de son propre fils & l'administration de ses Etats.
1250. *Chron. Erfordiæ* ad hunc an. Cette affaire fut conclue à *Eysenach*, où le Margrave & la Duchesse se rencontrerent. Dès ce moment le Margrave associé à la Régente en prit les rênes en main, & l'état où se trouvoit la Hesse lui fournit assez d'occasions de déployer sa nouvelle autorité.

Les précédens Landgraves avoient reçu diverses terres ou fiefs des Archevêques de Mayence. A la mort de *Henri Raspon* ces Prélats prétendant que ces fiefs étoient devenus vacans refusoient de les conférer de nouveau, & vouloient les réunir au domaine de leur Eglise. Le Margrave & la Duchesse *Sophie* alléguoient au contraire que les fiefs relevant de l'Eglise devoient suivre l'ordre commun des Successions, & appartenir par conséquent aux plus proches héritiers par femme aussi bien que par homme. Cette querelle devint bientôt très sérieuse. Le Margrave ne songeoit point à restituer: L'Archevêque

-vêque de Mayence l'excommunioit lui & la HENRI I.
Duchesse, & ne se reposant pas sur l'efficace des armes spirituelles il soulevoit contr'eux leur 1252.
propre vassal le Comte de *Ziegenhayn*. Mais ces troubles n'eurent probablement d'autres suites que quelques excursions & quelques brigandages suivant les mœurs du temps. Le Pape se mit entre les deux parties, & ses bons offices les amenerent par degrés à des termes d'accommodement. Nous voyons quelques années aprés (1254) l'Archevêque *Gerhard* se lier avec *Henri* de Misnie, & l'investir de quelques fiefs situés en Thuringe, & de la dignité héréditaire de Grand-Maréchal de son Eglise. Quant aux fiefs situés dans la Hesse ils resterent encore en litige.

Jusqu'ici la tranquillité publique avoit à 1253.
peine été altérée dans la Hesse, par l'evénement qui d'ordinaire lui est le plus funeste, l'extinction de la famille régnante, une nouvelle succession, un partage. La Hesse & la partie allodiale de la Thuringe reconnoissoient sans difficulté le fils de la Duchesse de Brabant pour leur Maître. *Henri* de Misnie gouvernant ces provinces en son nom ne pouvoit plus

HENRI I. 1253. avoir la pensée de traiter comme ennemi celui dont il s'étoit déclaré volontairement le tuteur. En acceptant ce titre n'avoit-il pas pris à la face du monde entier les plus sacrés engagemens de défendre son pupille? Qui ne croiroit en jettant un premier coup d'œil sur ces siecles si dévots où les pratiques les plus austéres de la piété ne coûtoient rien aux Princes, où ils sacrifioient si souvent leurs intérêts mêmes à ce qu'ils croyoient agréable à Dieu, où ils avoient tant de respect pour le Pape & pour le Clergé, où ce Clergé avoit tant de pouvoir & tant de zele, qui ne croiroit, dis-je, que dans un pareil siecle où il devoit y avoir tant de cautions de la probité des Princes, les exemples de ceux qui en manquoient ont dû être extrêmement rares? Mais ces apparences sont bien trompeuses; jamais siecle ne fut plus fécond que celui-là en injustices, en brigandages, en atrocités de tout genre. Les mœurs y étoient féroces, les loix sans pouvoir, l'ambition enhardie par la confusion de l'anarchie féodale, par l'impunité & par l'exemple, ne daignoit pas même se voiler, & avoit mis les armes dans les

les mains de tout le monde depuis le plus petit Gentilhomme jusqu'aux Chefs mêmes des Etats & des Eglises. HENRI I. 1253.

La bonne foi du Margrave *Henri* ne résista pas long-temps à la contagion générale. Elle n'avoit pas été mise encore à une grande épreuve. Jusqu'alors son intérêt avoit dû lui faire desirer l'amitié de la Duchesse de Brabant, mais bientôt toutes les circonstances changerent.

Cette Duchesse perd son mari, & elle n'a presque plus aucun secours à espérer du Brabant. Elle est obligée d'aller faire un voyage dans cette province. Son absence laisse à *Henri* de Misnie une autorité sans partage sur la Hesse: Il est d'ailleurs en paix avec tout le monde: Tranquille possesseur du Landgraviat de Thuringe, il en a reçu l'investiture du Roi des Romains: L'Achevêque de Mayence offre de s'unir avec lui: Sa puissance le met en état de se faire respecter de tous ses voisins. Le Chef de l'Empire n'est qu'un vain phantôme de Royauté qui ne peut lui en imposer. Il est en possession des Etats de son pupille, & si tant de circonstances favorables lui donnent lieu d'espérer une injustice heureuse, il se flatte de la *Guillaume* de Hollande.

pal-

HENRI I. pallier en faisant valoir quelque titre équivoque sur la Thuringe.

1253. *Henri* de Misnie commença donc par s'emparer de la partie de cette province qui étoit dévolue à son pupille à titre de bien allodial; ou plutôt, comme il en étoit déja en possession par sa qualité de tuteur, il fit seulement comprendre

1254. à la Duchesse de Brabant qu'il regardoit ces terres comme son bien. L'auteur d'une ancienne Chronique qui nous apprend ce fait en expose en même temps les motifs. Nous citerons ses propres termes dans leur naïveté originale: „ *Sophie*, dit-il, étant de retour de Brabant redemanda au Margrave *Henri* son cousin les terres de Thuringe qu'elle avoit confiées à sa fidélité. Mais les Conseillers du Margrave lui dirent: Seigneur, la Thuringe est un pays célébre & opulent; ne le partagez point, & ne rendez point ces terres: Et si *Sophie* ne veut point être contente de la Hesse, vous êtes puissant du côté de l'Orient dans la Misnie & dans la Thuringe, & vous pouvez aisément lui résister. Quand vous auriez un pied dans le Ciel & un autre dans la Thurin-

Hist. Landgr. Thur. cap. 56. p. 928.

„ ge,

„ ge, vous feriez mieux de retirer le premier HENRI I.
„ que le ſecond, & que d'abandonner la Thu-
„ ringe. Ainſi, ajoute l'hiſtorien, cette Prin- 1254.
„ ceſſe demeura abandonnée ſans conſolation.
„ Les ſeuls habitans de *Eyſenach* lui étant reſtés
„ fidéles contre le Margrave, &c.

Dès lors la guerre parut inévitable, & *Sophie* ſe voyant trahie par le défenſeur qu'elle avoit choiſi alla chercher à la cour d'*Albert*, Duc de *Brunſwick*, un allié plus fidéle, dont la foibleſſe de ſon ſexe & le danger de ſa ſituation ne lui permettoient pas de ſe paſſer.

Albert entra dans les vues de *Sophie*, lui promit ſon aſſiſtance, & s'unit avec elle par des traités & une double alliance, s'engageant à épouſer *Elizabeth*, fille de *Sophie*, & en promettant au jeune Landgrave ſon fils, *Adélaide* ſa ſœur. *Albert* paſſoit pour un guerrier expérimenté: Il ne tarda pas à en donner des
preuves. Il porta rapidement ſes armes victo- 1256.
rieuſes dans les Etats de ſon ennemi, d'abord dans le Landgraviat de Thuringe, enſuite dans la Miſnie même, où, ſuivant l'uſage de ce ſiecle, il ſe permit de dévaſter impitoyablement ces bel-

HENRI I. 1256. les provinces. Il n'avoit pas prévu que dans le même temps ses propres Etats seroient envahis & traités avec la même rigueur. Mais *Gerhard*, Archevêque de Mayence, ami du Margrave de Misnie, venoit de faire en sa faveur une diversion subite. Il avoit profité de l'éloignement d'*Albert* pour entrer dans le pays de *Brunswick* sans déclaration de guerre, & il mettoit à feu & à sang *Göttingue* & ses environs. Cette diversion n'eut cependant pas de grandes suites. Grantz. L'Archevêque fut fait prisonnier dans une rencontre par un officier du Duc qui le détint un an à Brunswick & ne le relâcha qu'après en avoir tiré une rançon considérable.

1258. Les succès furent plus partagés dans les
1259. campagnes suivantes. Le Margrave de Misnie
1261. qui n'avoit d'abord pu défendre ses Etats contre les incursions des troupes de Hesse & de Brunswick, & qui venoit même de perdre quelques unes de ses forteresses, ramenant de nouvelles forces des pays voisins, se rendit maître à son tour de la plupart des villes de Thuringe, entre lesquelles étoit *Eysenach* qui avoit toujours tenu pour les Hessois, & qui soit par elle-même, soit à cause

caüse des forts qui l'environnoient étoit une place de grande conséquence. HENRI I. 1261.

Sophie & son fils le jeune Landgrave *Henri* avoient d'un autre côté quelques sujets de consolation. Ils obligeoient le nouvel Archevêque de Mayence *Werner* à convenir avec eux des 1263. termes d'un accommodement, à lever l'interdit qu'il avoit prononcé contr'eux, &, ce qui avoit fait le principal objet de leurs démêlés, ils se faisoient donner par le Prélat au nom de son Eglise les fiefs de cette Eglise situés dans la Hesse qu'on leur avoit refusés jusqu'alors. On voit ce que c'étoit que ces fiefs par l'acte de reconnoissance que le jeune Landgrave & sa mere délivrerent à cette occasion à l'Archevêque de Mayence. Ils consistoient dans ce que l'on appelloit le *Comté* de *Hesse* & les décimes qui en dépendoient, c'est-à-dire dans un reste de l'ancienne jurisdiction qui avoit appartenu aux Comtes que les Empereurs envoyoient autrefois dans la Hesse. Il faut encore y ajouter les *Avoueries* ou offices d'avoués des Cloîtres de *Hasungen* & de *Breitenau*, le droit de patronage sur quelques Eglises, les villes & châteaux de *Grünberg*, de

Ap. Estor Spec. Jurisp. Hass. fasc. p. 48.

HENRI II. *Franckenberg*, de *Milsingen*, quelques Jurisdictions en Thuringe, &c. &c.

1263. Cependant la guerre continuoit toujours & avec de nouvelles vicissitudes. *Henri* de Misnie fut chassé une seconde fois d'*Eysenach* & de toute la Thuringe. On le poursuivit même jusques en Misnie, d'où il se retira en Boheme pour y chercher des secours. *Albert* de *Brunswick* se vit alors pour quelque temps le Maître des Etats de son ennemi. Mais il ne fut pas supporter une si grande fortune, ni la conserver aussi bien qu'il avoit su l'acquérir. Il traita les Thuringiens avec dureté & avec mépris. Dans ces temps-là le ressentiment des peuples pouvoit produire quelque effet, & il étoit dangereux de le braver. Il n'y avoit pas tant de distance qu'il y en a eu depuis entre des laboureurs ou des artisans & des gens de guerre. Aussi-tôt qu'un paysan étoit armé, il étoit soldat, car un soldat n'étoit alors rien de plus. Un Gentilhomme puissant donnant le signal à ses vassaux formoit une petite armée qui devenoit grande en peu de temps si sa cause étoit celle de ses voisins. Pendant que le Duc *Albert* s'enorgueillissoit de ses succès & se livroit à la sécurité qui en est la suite,

un Gentilhomme de Thuringe nommé *Rodolphe* de *Vargila* s'étant joint au corps commandé par les fils du Margrave de *Misnie* surprit le Duc entre *Halle* & *Leipzig*, mit son armée en déroute, & le fit lui-même prisonnier avec les Comtes d'*Anhalt*, de *Schwerin*, & un grand nombre d'Officiers de marque. Cette action fut décisive, & amena enfin le terme d'une guerre cruelle qui duroit depuis neuf ans. Aussitôt que le Margrave de Misnie en eut appris la nouvelle, il revola de Boheme dans ses Etats; mais comme l'ambition du Duc son prisonnier avoit été le principal aliment de cette sanglante guerre, comme sa captivité le mettoit dans le cas de recevoir la loi, enfin comme la Duchesse *Sophie* & son fils le Landgrave désiroient sincérement la paix, on y travailla de part & d'autre avec tant de zele que toutes les conditions en furent réglées dès l'année suivante. Elles portoient que le Duc *Albert* de *Brunswick* rachéteroit sa liberté au prix de 8000 marcs d'argent, & par la cession de huit villes ou châteaux avec leurs (*a*) districts

HENRI I. — 1263. Le 28me Octobr. *Horn.* Henr. Illustr. c. 3. — 1264.

(*a*) Ces villes ou châteaux situés la plupart sur la *Werra*, étoient *Allendorff*, *Witzenhausen*, *Eschwege*, *Furstenstein*, *Sontra*,

HENRI I. — 1264. districts qui seroient rendus à la Hesse dont ils avoient fait partie ; & que le Landgrave & sa mere renonceroient à toutes leurs prétentions sur la Thuringe qui resteroit ainsi au seul Margrave de Misnie & à sa postérité. Il étoit aisé de connoître par cette paix celui qui avoit eu l'avantage dans la guerre. Tout le fruit en étoit pour le Margrave de Misnie, & quoique la Duchesse de Brabant, ou plutôt son fils y fussent maltraités, le Duc leur auxiliaire l'étoit encore plus qu'eux. Il est vrai que si cet auxiliaire n'étoit pas en apparence la partie principale dans cette guerre, il en étoit devenu par le fait le principal acteur, & qu'il y avoit pris plus de part que les Hessois mêmes, & par ses fautes & par ses disgraces. L'histoire nous apprend que sa captivité dura plus d'une année. Il est probable qu'il eut de la peine à souscrire aux dures conditions qu'on lui imposoit.

Cette

tra, *Wanfrieden*, *Ziegenberg*, & *Arnstein*. On ne sait pas comment le Duc de *Brunswick* avoit acquis ces places de la Hesse & à quel titre il les possédoit. (Conf. *Ayrmans Einleit.* &c. p. 241.) Le traité de paix ne nous est connu que par les Historiens. Il ne se trouve plus dans son entier.

Cette paix qui fixa tout à fait le sort de la Hesse & de la Thuringe, & qui assura ces deux provinces aux Maisons qui les possédent aujourd'hui, cette paix, dis-je, ne fit pas seulement cesser toute inimitié entr'elles. Elle fut le premier nœud des liaisons qu'elles formerent, & qui devinrent dans la suite plus étroites & plus solides. Le Margrave de Misnie content d'avoir acquis le reste de la Thuringe qu'il n'avoit pas toujours espéré d'avoir, chercha à s'en assurer la possession par des alliances. Et le Landgrave s'étant prêté à ses vues, il se fit dès lors un traité d'amitié entre les deux Maisons, qui donna lieu dans la suite aux pactes de confraternité & de succession qui subsistent encore aujourd'hui. HENRY I. 1264.

Il est bien probable aussi que ce fut à l'occasion de ce même traité de paix que le jeune Landgrave changea le titre de *Landgrave de Thuringe*, qu'il avoit porté jusques alors, à l'exemple de sa mere, contre celui de *Landgrave Seigneur de Hesse* ou *du pays de Hesse* dont il fit usage dans la suite. Les actes datés des différentes années de la vie de ce Prince ne laissent presque aucun doute là-dessus. Il conservoit le nom de *Landgrave* comme un titre personnel, un héri- *Ayerm.* Einleit. I. c. p. 244.

 tage

HENRI I. — 1264. tage de ses ancêtres, un monument de leur ancienne dignité de *Landgraves de Thuringe*. On a pu remarquer qu'un usage ancien & très commun en Allemagne autorisoit *Henri* & ses Successeurs à retenir ce titre de *Landgrave*, quoiqu'ils ne possédassent plus de Landgraviat à proprement parler. Ainsi les Seigneurs de la Hesse pouvoient être Landgraves de droit, sans que la Hesse fut encore rien de plus qu'une Seigneurie, une terre allodiale. Ce ne fut donc que dans des temps postérieurs que la dénomination de Landgrave donna lieu à appeller la Hesse un *Landgraviat*.

Il semble par la même raison que *Henri* eut dû conserver aussi le titre de *Duc de Brabant* & faire usage des armes de ce Duché. Mais il y a lieu de croire que depuis qu'il eut obtenu un appanage dans cette province il s'abstint à dessein de prendre le titre de Duc de Brabant. Du moins voit-on communément que les Princes appanagés avoient cet égard pour leurs aînés. On sent bien qu'ils ne perdoient point par là leur droit à la succession quand l'ordre de la nature les y appelloit, & il est bien évident que la Maison

son de Hesse que nous voyons fondée à cette époque par *Henri I.* conservoit, en s'éloignant du Brabant, le droit incontestable d'y rentrer & de le posséder dans le cas où les branches plus anciennes viendroient à manquer. HENRI I. 1264.

Reprenons la suite de notre narration interrompue par ces remarques nécessaires. *Henri* qui n'avoit plus de l'enfance que le surnom que sa longue minorité lui avoit fait donner, & qui venoit de prendre les rênes du gouvernement des mains de sa mere, *Henri*, dis-je, ne fut pas plutôt débarrassé d'un ennemi dans le Margrave de *Misnie*, qu'il en retrouva un autre dans l'Evêque de *Paderborn*. Ce Prélat remuant qui suivant 1270. les expressions d'une ancienne Chronique, n'aimoit *que les discordes & les guerres*, en vint deux *Auct. Hist. Brem.* fois aux mains avec le Landgrave, mais toujours avec si peu de succès que deux fois défait il fut enfin obligé de demander la paix.

L'Archevêque de Mayence ne crut point que cet exemple dût lui servir de leçon. Il se ligua contre les Hessois avec les Comtes de *Ziegenhayn* & de *Battenberg*, & ces confédérés soutinrent contre le Landgrave une guerre de quel-

HENRI I. que années qui se termina enfin à l'avantage du dernier. Il y a lieu de croire que les droits pré-
1264. tendus par l'Eglise de Mayence sur les Etats de Hesse avoient été le sujet de ce long démêlé. L'Archevêque *Verner* chargeoit les Hessois de diverses taxes en vertu de la jurisdiction spirituelle qu'il avoit sur eux. *Henri* avoit offert de s'accommoder avec lui à ce sujet & de lui donner de l'argent. *Verner* avoit rejetté ces offres, lancé des anathêmes, levé des troupes, soulevé ses voisins, commencé en un mot une guerre sérieuse. Mais avec tous ces efforts il avoit été battu, & il fut réduit à faire une mauvaise paix. Il fallut qu'il levat l'interdit, payat les fraix de la guerre, s'engageat à ne jamais tenir de Synode dans la Hesse, & à ne jamais charger les Hessois d'impôts sous quelque prétexte que la Religion put lui fournir.

Depuis ce temps-là *Henri* respecté de tous ses voisins n'eut avec eux aucun différent dont le souvenir mérite d'occuper une place dans l'histoire, & ses sujets seuls ou ses vassaux troubloient encore sa tranquillité & l'empêchoient de poser les armes. Ces vassaux se confiant à la

force & à la situation des châteaux où ils faisoient leur demeure aspiroient à l'indépendance, différoient de rendre hommage à *Henri*, & paroissoient même hésiter s'ils se soumettroient à lui, ou se donneroient au Margrave de Misnie. Plusieurs affectoient de ne vouloir relever que de l'Empereur. Presque tous abusoient de leurs forces pour troubler la tranquillité publique. Souvent même ils exerçoient sans honte d'indignes brigandages, car les troubles occasionnés par le grand interregne de l'Empire, ayant ôté tout pouvoir aux tribunaux, le défaut total de justice avoit ouvert la porte à toute sorte d'iniquités & de violences. Les inimitiés, les guerres particulières, les défis entre les Princes, entre les Gentilshommes étoient sans nombre, & les grands chemins étoient infestés de voleurs au point qu'on n'osoit plus voyager sans escorte. Tous ces excès demandoient la vigilance & la sévérité du Prince. *Henri* fut occupé durant bien des années du soin d'y rémédier. Il eut la gloire d'y réussir. Ses droits furent reconnus & respectés dans toute l'étendue de ses Etats, & il y établit un ordre & une tranquillité qu'on n'y connoissoit plus depuis long-temps.

HENRI I. 1264.

HENRI I. 1264.

Le mal venoit de loin, & n'étoit pas particulier à la Hesse. Depuis que les sanglantes querelles du Sacerdoce & de l'Empire avoient éclaté en Allemagne, cette malheureuse contrée, en proie à toutes les horreurs des guerres civiles & de l'anarchie, avoit paru toucher de près au moment de sa ruine. On se rappelle que *Frédéric II*, devenu odieux aux Papes, déposé, excommunié, persécuté par eux, quoique vainqueur de *Henri Raspon* son concurrent au trône de l'Empire, n'avoit jamais pu s'y rétablir parfaitement. Le Pape & ses partisans vouloient avoir un Empereur de leur choix, & leurs ennemis opposoient élections à élections. Ainsi d'un côté *Frederic II*, & après lui *Conrad IV*, son fils regnoient sur une partie de l'Empire, tandis que l'autre obéissoit successivement à *Henri Raspon*, & à *Guillaume* de Hollande. La mort de *Conrad IV*, la fin tragique de son fils *Conradin*, & l'extinction de la Maison de Souabe sembloient devoir mettre fin à ces funestes divisions; mais les doubles élections continuoient encore quoique par différens motifs. Après la mort de *Guillaume* de Hollande en

1256,

1256, on avoit vu deux Césars élus par des partis presque égaux en force, & ces deux prétendus Empereurs tous les deux étrangers, tous les deux hors d'état de rétablir la paix & le bon ordre. L'un étoit *Richard* de *Cornouailles*, fils d'un Roi d'Angleterre, l'autre *Alphonse* dit *le Sage* Roi de Castille. Ce dernier ne quitta point l'Espagne. Et *Richard* qui parut souvent en Allemagne n'y étala que les apparences d'une vaine dignité sans pouvoir. Ses richesses mêmes ne purent lui acquerir un crédit solide. Avant sa mort on vit déja le commencement de ce fameux interregne qui ne finit qu'à l'élection de *Rodolphe* de *Habsbourg*, & qui parut être le dernier période des malheurs de l'Allemagne. HENRI I. 1264.

Les grands changemens que cet interregne occasionna ne sont pas des objets étrangers à cette histoire. Depuis long-temps les Princes & les autres Etats de l'Empire travailloient avec succès à s'affranchir de la dépendance des Empereurs. Mais jamais leurs progrès ne parurent plus sensibles qu'à la fin de cet interregne. C'est alors que la révolution acheva de se décider, & que la face de l'Allemagne parut manifestement changée. Ce siecle vit les Etats assemblés dans

les

HENRI I. 1264. les Dietes élire leurs Empereurs, les déposer, leur donner des tuteurs, juger les causes civiles & criminelles des membres de l'Empire, donner des loix, faire la guerre, la paix & les alliances, concourir à la collation des grands fiefs & à l'érection des nouvelles Principautés, &, ce qui flattoit encore plus ces Etats, on les vit exercer dans l'étendue des terres qui relevoient d'eux les droits de tenir leurs fiefs à titre d'hérédité, de faire la paix, la guerre, des alliances pour leur propre compte, d'envoyer des Ministres publics, d'avoir des places fortes, de battre monnoye, d'exiger des péages, de faire exploiter des mines, d'établir des foires, de conférer des honneurs & même quelques dignités Ecclésiastiques, d'avoir des officiers héréditaires à l'exemple des Couronnes, de donner le droit de cité, de juger les causes criminelles & civiles, & tous ces droits ils les exerçoient d'une maniere si étendue qu'on ne voit pas que les Empereurs osassent les restreindre en aucune maniere. Ce n'est pas tout cependant : Non contens de s'être assuré une si grande indépendance, les Etats profiterent si bien de la favorable occasion de l'interregne que l'autorité Impériale

périale ne put plus redevenir dans la suite ni de fait ni de droit ce qu'elle avoit été précédemment. La plupart des Princes s'approprierent les domaines de la couronne qui étoient à leur bienséance. Ils se liguerent entr'eux par le moyen de grandes & de petites Confédérations qui leur apprirent à connoître leurs forces. Ils se donnerent d'eux-mêmes des arbitres & des juges pour prononcer sur les différens qui naîtroient entr'eux ; ils prévinrent par des *pactes de Succession* la vacance des fiefs qui, au défaut de mâles, eussent été à la disposition des Empereurs, &c. Ainsi les Empereurs presque sans domaine & sans revenus, n'exerçant plus que des droits bornés & précaires, n'étoient déja plus que les premiers Magistrats d'une République de Princes.

HENRI I. 1264.

On voit par cette esquisse des prérogatives attachées à la Dignité de Prince ou d'Etat de l'Empire, combien elle touchoit de près à la Souveraineté, & tendoit à se confondre avec elle. On voit aussi combien un Prince qui joignoit à de si beaux droits l'avantage de posséder une province considérable pouvoit jouer un rôle important dans le monde, & influoit en effet

sur

HENRI I. 1264. sur le sort des hommes, ce qui est après tout la vraie mesure de la grandeur réelle. Il ne faut donc pas s'étonner si le Landgrave *Henri* n'ayant plus rien à redouter ni de ses voisins ni de ses vassaux travailla avec ardeur à se faire donner, avec le rang de Prince de l'Empire, toutes les prérogatives attachées à ce titre & si bien faites pour accompagner sa naissance & son pouvoir. Il avoit droit par sa naissance au titre de *Duc* & de *Landgrave*, & par cela même à celui *de Prince*; mais comme il ne possédoit ni le *Brabant* ni la *Thuringe*, & que la *Hesse* n'étoit qu'une Seigneurie, on auroit pu lui contester la qualité de *Prince de l'Empire*, & sa postérité n'eut pu jouir du titre de Prince que comme d'un tribut payé par le respect à la noblesse de son origine. Lors donc que le regne de la paix & des loix eut commencé à succéder dans l'Empire aux désordres d'une longue anarchie,
1292. le Landgrave *Henri I.* obtint enfin de l'Empereur *Adolphe* de *Nassau* & des Etats le rang de Prince de l'Empire, & le droit de suffrage à la Diete, choses alors estimées inséparables. Il falloit nécessairement pour cela qu'il possédât quel-

quelque fief relevant immédiatement de l'Empire, & c'est à cause de cela que dans le diplôme qui lui confére la dignité de *Prince de l'Empire*, nous voyons que l'Empereur lui donne l'investiture du château de *Bomenebourg* ou *Boynebourg* (*a*) avec ses dépendances, situé dans la Basse-Hesse près de *Sontra*, & celle de la ville d'*Eschwege* avec son territoire (*b*). *Boynebourg* avoit fait partie du domaine des Empereurs, mais *Eschwege* étoit de tout temps une portion de la Hesse. Ces deux fiefs étoient conférés à *Henri* & à ses descendans à perpétuité à titre de Principauté relevant immédiatement de l'Empire, avec tous les honneurs, privilèges, droit de suffrage & autres qui y sont ordinairement annexés. Ce diplome existe encore en original dans les Archives de *Ziegenhayn*. Il est daté de Francfort de l'année 1292. *Henri* y est désigné par le titre de très illustre *Landgrave de Hesse*; ce qui prouve que l'usage commençoit déja à consacrer cette dénomination

HENRI I. 1292.

Conf. E-stor. Orig. Jur. Publ. Hassiæ L. 3. c. 18.

(*a*) Ce château a donné son nom à l'ancienne Maison de *Boynebourg* qui le posséde encore aujourd'hui.

(*b*) *Eschwege* ville de la Basse-Hesse sur la *Werra* à 5 milles d'Allemagne de *Cassel*.

HENRI I. 1292. tion qui ne signifioit cependant encore autre chose si ce n'est que la Hesse appartenoit à un Landgrave, c'est à dire, à un Prince dont les ancêtres avoient possédé un Landgraviat. Les Electeurs munirent le diplôme de l'Empereur du sceau de leur consentement, ensorte qu'il fut revêtu de tous les caracteres requis d'autenticité. Il faut cependant observer qu'en devenant Princes de l'Empire les Landgraves n'eurent encore qu'une petite partie de leurs Etats qui en relevât à titre de fief. Le reste de ces Etats conservoit toujours sa qualité de *biens allodiaux*, & ce n'a été qu'ensuite que la Hesse a pu être regardée comme une seule Principauté, un seul fief relevant de l'Empire dans sa totalité.

Nous ne voyons plus dans la longue régence de *Henri I.* d'autres événemens importans que ceux qui regardent sa famille. Il est assez ordinaire que les Princes, à qui la fortune semble avoir tout accordé, trouvent dans le sein de leur famille des raisons de se rappeller qu'ils ne sont que des mortels comme les autres. *Henri* étoit destiné à éprouver de cette maniere qu'il n'est point de bonheur sans mélange. Il avoit voulu, suivant l'usage de son siecle, par-

tager

tage ses Etats entre ses fils. Mais l'ainé qu'on nommoit *Henri*, mécontent de la portion qu'on lui assignoit, se révolta contre son Pere, & à l'aide d'un Comte de *Ziegenhayn* excita une espece de guerre civile dans ses Etats. Mais l'Empereur *Adolphe* prévint les suites de ce démêlé, & le jeune Prince mourut peu de temps après. Alors son frere *Othon* devenu l'ainé renouvella les troubles par un semblable motif. Il étoit jaloux du Prince *Jean* son frere du second lit qui, secondé par les intrigues de sa mere, avoit obtenu une part considérable de la succession paternelle. Ces démêlés furent poussés si loin qu'*Othon* fut obligé de quitter la Hesse & de chercher un asyle à *Mayence*. Il en sortit une fois sur le bruit qui s'étoit répandu que son pere étoit à l'extrêmité, & il se fit prêter hommage dans une partie de la Basse-Hesse; mais la convalescence inopinée du Landgrave renversa bientôt tous ses desseins. Il fut obligé de restituer ce qu'il avoit pris, & de s'engager par serment à rester durant la vie de son pere dans les lieux qui lui furent assignés. Pendant ce temps là le Prince *Jean* son frere, soutenu du crédit de sa mere, jouissoit des fautes

HENRI I. 1292.

1296. *Analect. Hassiae.* Collect. 8. p. 342. & seq.

HENRI I. d'*Othon* & de la foiblesse du Landgrave qui l'associoit à la Régence & lui assuroit la moitié de sa succession.

1296.

Henri I. vécut encore quelques années après avoir rétabli la paix dans sa famille. Il prolongea sa carriere jusques au commencement du siecle suivant, étant mort en 1308 âgé de soixante & trois ans. Il avoit été marié deux fois: La premiere avec *Adélaïde* fille d'*Othon l'enfant* Duc de *Brunswick*; La seconde avec *Mathilde* fille de *Tierri*, Comte de *Cleves*, qui survéquit à son mari. De la premiere le *Landgrave* eut *Henri* & *Othon*, & de la seconde *Jean* & *Louis*. On vient de voir que la prévention de *Mathilde* pour ses enfans, ses intrigues, son empire sur son époux occasionnerent le partage qu'il fit de ses Etats entre ses fils, & que ce partage trop favorable au plus jeune causa la révolte des deux aînés. Observez que des fils du second lit il ne faut compter que *Jean* parmi les Successeurs aux Etats de Hesse. Le quatrieme nommé *Louis* embrassa l'état Ecclésiastique & fut Evêque de *Munster*; & *Henri* l'aîné de tous étant mort avant son pere, comme on l'a dit,

1308. le 22e Décembre.

il

il ne restoit qu'*Othon* & *Jean* entre lesquels la Hesse fut partagée. HENRI I.

Le Landgrave *Henri I.* laissoit aussi plusieurs filles de ses deux femmes. On en compte ordinairement huit & la plupart furent mariées. Les circonstances du mariage de l'une de ces Princesses nommée *Sophie* sont trop singulieres pour n'avoir pas place dans l'histoire. Les trois Comtes de *Waldeck* freres & cohéritiers qui aspiroient à sa main; fideles, malgré leur rivalité, aux devoirs de l'amour fraternel, aux intérêts de leur Maison, & aux égards que des Chevaliers de leur sorte doivent au beau sexe, s'engagerent mutuellement à faire dépendre leur sort du choix de la Princesse; & à céder leur portion de l'héritage commun à celui des trois qu'elle auroit nommé son époux. Nous avons encore l'acte qui renferme cet engagement remarquable, & il est utile qu'il existe pour constater un fait aussi extraordinaire, quoi qu'il ne soit pas le seul de ce genre dans l'histoire de ce siecle. On pensera sans doute que le plus généreux des trois freres étoit le plus âgé, & la suite de l'histoire confirme cette idée. *Sophie* choisit en effet le plus jeune des trois, & celui que l'amour

1308.

Analecta Hassiæ. I. c. p. 83.

HENRI I. avoit le plus favorisé fut encore le mieux partagé des dons de la fortune par la cession que ses
1308. freres lui firent de tous leurs droits.

Les autres Princesses de Hesse, filles du Landgrave *Henri* qui nous sont connues, sont *Adelaïde*, mariée à *Berthold* Comte de *Henneberg*, *Mathilde* à *Godefroy* Comte de *Ziegenhayn*, *Elizabeth*, à *Jean* Comte de *Sayn*, une Princesse aussi nommée *Elizabeth*, & probablement du second lit, mariée à un Seigneur d'*Eppstein*. On ne sait rien de certain sur les autres.

La mémoire de *Henri I.* mérite à plus d'un égard d'être chere aux peuples de Hesse. Privé de son pere dès son enfance, élevé au milieu des dangers, mais formé par cela même à la plus excellente des écoles, celle de l'adversité, sous les yeux d'une mere courageuse & vigilante, il se fit aimer & estimer dès sa premiere jeunesse par la pureté de ses mœurs, par sa sagesse & sa prudence. Dans un âge plus avancé il s'occupa avec succès des moyens de rétablir la paix, l'ordre & la sureté dans la Hesse, à réprimer la tyrannie de la noblesse, les brigandages & les violences de toute espece, fruits de la licence des temps qui l'avoient précé-dé.

dé. Il aggrandit & embellit sa résidence de Cassel. Il y fit bâtir un château, un hôpital & un monastere. Il ne fit pas moins de bien à Marbourg qu'un incendie avoit détruit. Cette ville fut rebâtie par ses soins avec un château & un hôtel de ville. HENRI I. 1308.

Nous avons déja observé plus d'une fois que c'est de ce Prince que descendent de mâle en mâle tous les Princes des diverses branches de la Maison de Hesse, mais nous ne sommes entrés jusqu'ici dans aucun détail sur son origine. Le Landgrave *Henri* étoit fils de *Henri II.* surnommé *le magnanime*, Duc de *Brabant*, lequel avoit épousé en secondes noces *Sophie*, fille de *Louis IV.* qui, comme on l'a vu ci-dessus, avoit été le dernier des Landgraves de la Maison de Thuringe qui eut laissé postérité.

Le Duc de Brabant ayant des enfans d'un premier lit, il se forma donc deux branches dans sa Maison. L'aîné de ses fils nommé aussi *Henri* continua celle des Ducs de *Brabant*, le second fonda celle de *Hesse*, étant héritier de ce pays par sa mere *Sophie*, d'où il resulte de la maniere la plus évidente que les Princes de Hesse devoient être les seuls légitimes héritiers du

HENRI I. 1308. Brabant dans le cas où la branche aînée de la Maison viendroit à finir (a). C'est à quoi nous aurons occasion de revenir une autrefois.

L'origine des Ducs de Brabant étoit illustre & ancienne. Ils descendoient en ligne directe de *Raginaire* ou *Reinier*, surnommé au *long col*, Comte de *Hainaut* ou de *Mons*, qui vivoit vers la fin du neuvieme siécle (b). Ce *Reinier* eut deux fils dont l'aîné nommé *Giselbert* est fort connu dans l'histoire. Il épousa *Gerberge* fille de l'Empereur *Henri l'oiseleur*, & fut fait Duc de Lorraine par le Roi de France *Charles le simple*. Le second nommé *Reinier*, comme son pere, épousa, à ce qu'on croit, *Adele* fille de *Richard* Duc de Bourgogne, & mourut vers l'an 916. Son fils *Reinier III.* Comte de *Mons* ou de *Hainault* fut pere de *Lambert* le *barbu* qui prit

Butken Trophées de Brabant.

(a) Ce cas arriva en 1355 comme on le dira en son lieu.

(b) L'origine de ce *Reinier* est inconnue. Le célébre *Leibnitz* qui en avoit fait l'objet de ses recherches avoue dans une de ses lettres qu'il n'a rien découvert de plus que ce que *Butken* nous en apprend dans ses *Trophées de Brabant*. La plupart des Généalogistes le font descendre d'un Comte *Giselbert* que l'on trouve désigné en latin par le titre de *Comes Mansuariæ*, & qui doit avoir épousé *Irmengarde* fille de l'Empereur *Lothaire I.* (Consultez *Spener*. Syllog. Geneal. Hist.)

[illegible] autrefois.

[illegible] Ducs de Brabant étoit [illegible] descendoient en ligne [illegible] Regnier ou Rainier, surnommé au [illegible] Comte de Hainaut ou de Mons, qui [illegible] la fin du neuvième Siècle (b). Ce R[illegible] eut deux fils dont l'aîné nommé Giselbert [illegible] fut connu dans l'histoire [illegible] la Ge[illegible] fille de l'Empereur Henri l'Oiseleur, & fut [illegible] Duc de Lorraine par le Roi de France Charles le simple. Le second nommé Reinier, com[illegible] son pere, épousa, à ce qu'on croit, Adele [illegible] de Richard Duc de Bourgogne, & mourut [illegible] l'an 916. Son fils Reinier III, Comte de [illegible] ou de Hainaut fut pere de Lambert le barbu [illegible]

[illegible] Tiges des Ducs de Brabant

(b) [illegible]

De

GISELBERT

† l'a

HENRI, Duc de Lorr

l'an 1043 ou

RAINIER IV., C

il épousa *Hed*

RAINIER V., dernier Com

† en 1030. ou

le Duché. † en 1260. il épousa *Adelaide*

Bourgogne.

prit le titre de Comte de *Louvain*, & épousa HENRI
Gerberge fille de *Charles* Duc de Lorraine oncle I.
de *Louis V*, dernier Roi de France de la race 1308.
des *Carlovingiens*. C'est ce même *Charles* de Lorraine qui fut exclus du trône de Charlemagne par *Hugues Capet*, & c'est lui encore qui, suivant l'opinion commune, fut pere de *Louis le barbu*, souche des *Landgraves de Thuringe* qui gouvernerent la Hesse jusques à *Henri Raspon*. Si cette opinion étoit suffisamment prouvée on seroit en droit d'en conclure que ces liaisons de parenté entre les deux Maisons de Brabant & de Thuringe donnerent lieu à l'amitié qui les unit si long-temps, & aux diverses alliances qu'elles contracterent ensemble. Un des descendans de *Lambert le barbu* nommé *Godefroy* & surnommé aussi *le barbu*, fut fait Duc de la Basse-Lorraine ou de Brabant par l'Empereur *Henri V.* au commencement du douzieme siecle. La Table Généalogique * qu'on trouvera ici presentera au Lecteur d'une maniere plus sensible les autres détails qu'il pourroit desirer sur cette illustre Maison.

* * *

OTHON I.,
Landgrave de la Haute-Hesse.
JEAN I.,
Landgrave de la Basse-Hesse.

OTHON I. & JEAN I. 1308.

On a vu dans l'histoire de *Henri I.* combien l'attente de sa succession avoit déja causé de troubles dans sa famille & dans ses Etats. L'ordre de la succession n'étoit encore établi sur un pied fixe & par des loix positives dans presque aucune des grandes Maisons d'Allemagne. A plus forte raison ne pouvoit-il l'être dans la Hesse dont une partie étoit un fief de l'Empire, une autre étoit des biens allodiaux qui venoient tout récemment de se former en un corps d'Etat, & de se soumettre à l'autorité d'une Maison étrangere. Seroit-on surpris que des Princes élevassent des contestations là où les loix & l'usage même ne prononcent point, tandis que malgré les usages, les loix, & les droits les plus évidens tant de prétentions se produisent hardiment sur la scene du monde, & en

en troublent tous les jours le repos? Enfin la mort de *Henri*, l'ainé des fils du Landgrave, l'entrée du quatrieme nommé *Louis* dans l'état Ecclesiastique ayant réduit à deux Princes le nombre des prétendans au gouvernement de la Hesse, il devint plus aisé de composer amiablement entr'eux. L'autorité paternelle y put suffire, & le Landgrave mourant eut la consolation de laisser la paix à sa famille, en léguant la Haute-Hesse à *Othon* son ainé, & la Basse-Hesse au second nommé *Jean*.

OTHON I. & JEAN. I. 1308.

Les deux Landgraves se choisirent chacun une résidence particuliere. *Othon* fit de *Marbourg* la capitale de la Haute-Hesse; *Jean* se fixa à *Cassel*. Ainsi ces deux villes s'ornérent & s'aggrandirent. Les deux Princes eurent la sagesse de ne point séparer leurs intérêts. On les voit agir de concert pour se faire rendre *Gudensberg* que le Duc de *Brunswick*, *Albert le gros*, tenoit en hypotheque, & qu'il refusoit de rendre quoiqu'on lui offrit de le racheter. Les fréquentes excursions des Hessois sur le territoire de *Göttingen* leur firent enfin obtenir ce qu'ils demandoient. *Gudensberg* leur fut restitué. Ils obtinrent par les mêmes voies la Seigneurie de

OTHON I. & JEAN I. *Borck* que leur disputoit le Comte de *Ziegenhayn*. Cette maniere de vuider les différens

1308. entre voisins étoit encore alors la voie la plus ordinaire de procéder en Allemagne & dans la plus grande partie de l'Europe. On en voit de fréquens exemples dans les troubles qui désoloient alors la Thuringe & la Misnie. Ils devoient leur origine à des démêlés sur la succes-

Ayerm. ap. Retters Hess. Nachr. sion de ces deux provinces. Quelques villes de Thuringe, *Erfort*, *Mulhausen*, *Northausen*, qui soupiroient après la paix, & peut-être après l'indépendance, s'étoient mises sous la protection de l'Empire, & avoient imploré l'appui de leurs voisins. Le Landgrave *Jean* fut un de ceux qui se liguerent avec elles. Il se flattoit peut-être de faire revivre les prétentions de son pere sur la Thuringe. Mais une mort prématurée vint l'arrêter au milieu de ses projets. Une calamité plus redoutable que cette guerre, la peste qui ravageoit la Hesse, emporta ce Prince & sa femme

1311. *Adelaïde*. Ils ne laisserent point de postérité, en sorte que toute la Hesse fut de nouveau réunie sous un seul Prince peu de temps après avoir été partagée.

OTHON

OTHON I., seul *Landgrave*.

Cette réunion n'étoit pas seulement avanta- OTHON I. 1311.
geuse au Prince, elle l'étoit encore pour les
peuples par le caractere du *Landgrave* qui les
gouvernoit. *Othon* n'avoit point imité son frere
en prenant part aux querelles de ses voisins, &
en formant des projets dont le succès étoit dou-
teux & les inconvéniens présens & inévitables.
„ C'étoit, dit un historien ancien, un Prince *Dilich* Chronic. ad an. 1311.
„ doux & paisible. Aussi pendant que ses voi-
„ sins le Landgrave de Thuringe & les Abbés
„ de *Fulde* & de *Hersfeld* mettoient à feu & à
„ sang les Etats les uns des autres, il ne cher-
„ choit qu'à rester tranquille & neutre, à réta-
„ blir la concorde entre ses voisins, & sur-tout
„ à maintenir ses sujets en paix en les défendant
„ contre les violences & les insultes des étran-
„ gers. Ces vertus peu communes dans tous les
siecles, rares & peu estimées dans celui-là, ne
suffirent pas pour assurer le repos d'*Othon* & de
son peuple. Il fut obligé de soutenir plus d'une
guerre ; tant il est vrai que l'inquiétude ou l'am-
bition & toutes les passions mal-faisantes ont
plus de pouvoir pour troubler le bonheur du
genre

OTHON I. 1311. genre humain que la vertu n'en a pour le procurer ou le défendre. Ses principaux ennemis furent le Comte *Henri* de *Valdeck* qui lui disputoit *Burabourg*, & l'Abbé de Fulde allié du Comte, & ceux de *Henneberg* & de *Ziegenhayn*. Mais l'Abbé étoit le plus remuant & le plus dangereux de tous. Nous le voyons sans cesse en armes, prenant parti dans les querelles de ses voisins, ou désolant leur pays par ses courses & ses brigandages. C'est à des événemens de cette espece, je veux dire à des dévastations passageres, mais cruelles, que se bornent presque toutes ces guerres. Nous ne savons rien de plus des suites de celle-ci.

Nous ne nous arrêterons pas beaucoup plus aux différens qui s'éleverent ensuite entre le Landgrave & les Archevêques de Mayence, *Pierre* & *Matthias* qui se succederent. Ce que nous pouvons en savoir est trop confus, trop imparfait, trop peu important. Il s'agissoit toujours de certains fiefs relevant de l'Eglise de Mayence, enclavés dans la Hesse, & sur lesquels les deux partis formoient des prétentions opposées. Ces démêlés furent longs & souvent sanglans. Deux fois les parties tenterent de se réunir & se choi-

choisirent des arbitres. Mais chacun accusoit toujours les arbitres de partialité, & loin que les voies de fait cessassent, nous voyons à la fin du regne d'*Othon* la Hesse & les Etats de Mayence *remplis de meurtres, de rapines & d'incendies*; ce sont les termes d'un ancien historien qui ajoute „ que la ville de *Giessen* fut assiegée & „ prise par l'Archevêque en personne, & qu'aussi- „ tôt qu'il y eût fait entrer ses gens les habitans „ furent exposés à toutes les calamités les plus „ cruelles de la guerre, à des massacres, des „ brigandages & des viols si fréquens que les „ bourgeois s'étant révoltés, chasserent les trou- „ pes du Prélat, & retournerent sous l'obéissan- „ ce de leur ancien maître. Telle étoit l'utilité que la société, les mœurs, la religion retiroient de ces bienfaits immenses dont les Eglises & le Clergé avoient été si imprudemment comblés!

OTHON I. 1311. Contin. *Lamb. Schafn. ap. Hartman. l. c.*

C'étoit le fils du Landgrave *Othon* plus que *Othon* lui-même qui défendoit ou vengeoit la Hesse. Ce jeune Prince se distinguoit par des actions d'éclat. Il vainquit dans une rencontre & fit prisonnier près de *Wetzlar* le Comte *Jean de Nassau-Dillenbourg* allié de l'Archevêque.

Pendant

OTHON I. 1311. Pendant ce temps-là son pere *Othon* alloit à Avignon faire sa cour au Pape *Jean XXII.*, & sans doute aussi solliciter des graces, soit pour le bien de ses peuples, soit pour celui de sa famille. On croit qu'ayant été excommunié par l'Archevêque son ennemi qui avoit dispensé ses sujets de leur serment de fidélité, il étoit allé implorer la faveur de celui qui pouvoit lier & délier. Il est sûr du moins qu'il obtint de lui l'Archevêché de Magdebourg pour l'un de ses fils nommé *Othon*. „ Ce Prince, quoique jeune, „ fut reçu avec beaucoup d'honneurs, dit une „ ancienne Chronique, soit à cause du respect „ dû au Siège Apostolique, soit à cause de celui „ que l'on doit à Ste *Elizabeth*, dont le jeune „ Prélat descendoit. Ainsi le bonheur d'avoir un Saint dans sa famille servoit dès cette vie même, & d'une maniere bien essentielle dans un siecle où il étoit une recommandation pour obtenir des bénéfices auxquels le rang & le pouvoir de Prince étoit attaché.

Chronic. Magdeb. ap. Meibom.

De retour dans ses Etats *Othon* y trouva la guerre plus allumée qu'à son départ; mais enfin son implacable ennemi l'Archevêque *Matthias* mourut, & pendant la vacance de son siege l'Archevê-

chevêque de Treves *Baudouin* en qualité d'Administrateur de Mayence convint avec le Landgrave de faire juger ce long différent par des arbitres qui rendirent, à ce qu'il paroît, la paix aux deux Etats, mais on ignore à quelles conditions. OTHON I. 1311.

Othon I. termina sa carriere dans ces circonstances ; c'est du moins ce que l'on peut conjecturer avec vraisemblance en confrontant les témoignages épars des Chroniques confuses & tronquées qui nous servent de guides. L'amour que ce Prince témoigna pour la justice & pour la paix doit faire regretter que son histoire soit aussi imparfaite. On trouve encore un autre trait de ces vertus dans les mesures qu'il voulut prendre pour prévenir le partage de ses Etats, & les troubles qui sont la suite ordinaire de ces dangereux démembremens. Quelques auteurs ont avancé qu'il publia dans cette vue une loi qui devoit établir pour jamais dans la Hesse l'indivisibilité & le droit de primogéniture. Mais ils ne donnent point de preuves de ce fait si remarquable, & on a lieu de croire qu'*Othon* fit seulement approuver à ses fils & à ses peuples que la Hesse ne fut plus démembrée à l'avenir, 1328. le 17e Janvier.

qu'il

OTHON I. 1328. qu'il donna cet exemple à ceux qui le suivirent, & que ce fut plutôt pour la suite une maxime qu'une loi (*a*).

Othon laissoit d'*Adélaïde* de *Ravensberg* quatre fils & deux filles. L'ainé qui lui succéda est connu dans l'histoire sous le nom de *Henri de fer* ou de *Henri III.* (*b*); mais il nous paroît plus convenable de le nommer *Henri II.*, & c'est ainsi que nous le désignerons toujours. Les trois autres étoient *Louis*, *Othon* & *Herman*. *Othon* devint Archevêque de *Magdebourg*; *Louis* & *Herman* n'eurent que des appanages: Le premier eut *Grebenstein* avec une pension annuelle de 300 marcs d'argent; le second *Nordeck* avec une pension pareille. Il fut convenu de plus, à ce

(*a*) Un ancien Annaliste prétend que cette maxime fut observée jusques au temps où le Comté de *Ziegenhayn* étant échu à la Maison de Hesse il donna lieu à recommencer les partages. (v. *Excerpt. Chron. Riedsel. ap. Ayerman* p. 362.) Ce qu'il y a de certain c'est que les partages ne tarderent pas à recommencer, ce qui ne feroit pas arrivé sans doute si l'indivisibilité eut été établie par une loi positive. (Voyez sur ce sujet l'ouvrage savant de Mr. *Estor*, intitulé: *Origines juris publ. Hassiæ*, L. 3. c. 24.)

(*b*) *Henri I.* dit l'*Enfant* associa à la vérité son fils *Henri* à la régence, mais comme il mourut peu de temps après sans avoir gouverné seul il ne semble pas naturel de le mettre de pair avec les Landgraves qui ont gouverné de leur chef.

ce que l'on croit, que dans le cas de la mort de l'un des deux l'appanage du défunt passeroit au survivant. On ajoute que ces deux Princes s'engagerent avec leur ainé à vivre dans le célibat, engagement auquel *Louis* ne fut pas toujours fidele, pour le bonheur de la Maison de Hesse qui eut fini sans les héritiers qu'il lui donna. Quelques historiens prétendent que les trois freres s'étoient engagés par ordre de leur Pere à ne point partager la Hesse, & à la céder dans son entier, à la réserve des appanages, à celui d'entr'eux qui auroit l'avantage de plaire à *Elizabeth*, fille de *Frederic*, Margrave de Misnie. Mais la vérité est que le choix de l'époux d'*Elizabeth* ne fut point laissé à elle, mais à son pere; aussi fut-il différent de celui que nous avons vu dans l'histoire des Comtes de *Valdeck*. *Elizabeth* épousa l'ainé. Les deux filles d'*Othon* sont *Anne*, mariée à *Albert*, Duc de Saxe, & *Elizabeth* qui épousa un autre Duc de Saxe appellé *Rodolphe le jeune*.

OTHON I. — 1328.

Anonym. Hist. de Landgr.

Remarquons encore, avant que de quitter ce qui regarde le Landgrave *Othon I.*, que dans des chartes qu'on nous a conservées, il prend le

OTHON I. titre d'Othon, Landgrave, Seigneur du pays de *Hesse* : Ainsi la qualité de Landgrave continuoit
1328. à être propre à la personne du Prince sous *Othon*,
Annal. Hass. comme elle le fut encore quelque temps après
Coll. 2. lui. Et la très grande partie de la Hesse étoit
p. 269. toujours une terre allodiale, la portion qui avoit pris la qualité de fief de l'Empire n'ayant point été augmentée depuis le temps de *Henri I*. Mais comme c'étoit en vertu de ces fiefs que les Landgraves jouïssoient des droits des Princes de l'Empire ils étoient très attentifs à s'en faire donner l'investiture toutes les fois qu'il étoit besoin de la renouveller. Aussi voyons-nous qu'après la mort de *Jean*, son frere le Landgrave *Othon* reçut de l'Empereur *Louis* de Baviere l'investiture des fiefs dont il héritoit par cette mort.
1329. Ces lettres sont datées de Nuremberg de l'année 1329.

V. Litt. &c. ap. Estor. L. 3. *c.* 18.

HENRI

HENRI II, dit *de fer*.

LEs premieres années de l'Administration de ce Landgrave furent encore plus tranquilles que les dernieres de celle de son prédécesseur. La ville de Cassel en ressentit les heureux effets. *Henri* l'orna de plusieurs édifices, la fortifia & l'aggrandit considérablement. On ne sauroit se plaindre de ce qu'une capitale s'étend & s'embellit sous les yeux du Prince que quand les autres villes perdent à en être éloignées.

Henri II. 1328.

IL se passoit alors dans le voisinage de la Hesse un événement dont les suites devoient l'intéresser un jour. La Maison des Comtes de *Nidda* s'étant éteinte ceux de *Ziegenhayn* hériterent de leurs Etats. Ce Comté de *Nidda* situé entre ceux de *Solms* & d'*Isenbourg*, & la Haute-Hesse, à quatre milles au Nord de *Francfort*, étoit assez considérable par son étendue & par sa fertilité. L'origine des Comtes de *Nidda* n'est pas connue. Le dernier nommé *Engelbert* ne laissoit point de plus proche héritier que *Jean*, Comte

1329.

Bernhard. Antiq. Wetterav. l. 2. c. 8.

HENRI II. Comte de *Ziegenhayn*, que l'Empereur investit sans difficulté de ce fief de l'Empire.

1329. Presque tous les autres Etats qui environnent la Hesse étoient aussi occupés de quelque événement important. L'Electorat de Mayence étoit disputé par deux concurrens opiniâtres; *Baudoin*, Archevêque de Treves, postulé par le Chapitre, & *Henri* de *Virnebourg* nommé par le Pape. Le dernier prévalut enfin, & une fois en possession il ne se montra pas moins jaloux que ses prédécesseurs des prétentions que son Eglise formoit sur quelques fiefs situés dans la Hesse. Ces disputes renouvellées rallumerent bientôt les guerres qu'elles avoient si souvent

1348. causées. Après quelques succès l'Archevêque fut battu près de *Gudensberg* par les Hessois, & de nouveaux échecs l'obligerent enfin à promettre au Landgrave qu'il raseroit les forteresses qui lui donnoient de l'ombrage, & qu'il renonceroit à la jurisdiction civile qu'il avoit prétendue sur la Hesse. On ne sait pas bien cependant si ces conditions furent arrêtées dans un traité en forme: Du moins ce traité dura peu; car nous voyons encore quelque temps après les Hessois

aux

aux prises avec *Gerlac* de Nassau, Archevêque de Mayence, & ce Prélat défait par les troupes du Landgrave près du château de *Hohen-Solms* (a); mais nous n'insistons point sur ces faits qui nous sont transmis avec une confusion & une obscurité qui ne nous permet de leur prêter aucune lumiere ni aucun intérêt. HENRI II. 1348.

Au milieu de toutes ces notions imparfaites d'événemens qui ne font que se laisser entrevoir, & qui se dérobent au moment même sans laisser de trace, il ne nous reste rien de mieux à faire que de rechercher ceux qui ont eu des suites considérables pour leur donner toute notre attention. Tels sont les accroissemens de la Hesse qui furent sensibles sous la régence de *Henri de fer*. Il acheta, par exemple, du Comte *Philippe* 1350.
de Solms le château de *Konigsberg* avec ses dépendances à un mille de *Giessen*. Il acquit aussi 1357.
la moitié de la Seigneurie d'*Itter*, entre le Comté de

(a) Ce château & ses dépendances étoient alors, comme encore aujourd'hui, un fief relevant de la Hesse & appartenant à une branche de la Maison de *Solms*. Il est aujourd'hui la résidence ordinaire des Comtes de *Solms* de la branche de *Lich*; il est situé sur une haute montagne de la Wettéravie, à trois milles de *Vetzlar*, & semble dominer tout le pays.

HENRI II. de *Valdeck* & la Haute-Hesse, pays abondant en
1357. étangs poissonneux, en forêts, & en mines: Il relevoit déja des Landgraves de Hesse, & il leur échut en entier dans le siecle suivant. Le Landgraviat s'étendit aussi du côté de la Thuringe
1360. par l'achat que fit *Henri* de la moitié du Bailliage de *Smalcalde*, de la ville & du château de ce nom. C'étoit un Bourgrave de *Nuremberg* nommé *Albert* qui vendoit ce petit Etat pour la somme de 4300 florins d'or, en partie au Landgrave de Hesse, en partie au Comte de *Henneberg*. Dans la suite, c'est-à-dire, après l'extinction de la Maison des Comtes de *Henneberg* le reste du pays de *Smalcalde* échut à celle de Hesse, comme on l'observera en son lieu. Cette petite province est une possession importante par son *fer*, son *acier* & ses *sels*. La ville est d'ailleurs célébre pour avoir été pendant plusieurs années comme la capitale de la Ligue des Princes Protestans à laquelle elle donna son nom.

Il est dans l'ordre que le lustre d'une Cour s'accroisse avec son pouvoir & ses revenus. On peut bien s'en reposer, à cet égard, sur ce penchant si naturel à tous les hommes qui leur fait desirer

desirer d'attirer les regards, & d'avertir tout le monde des avantages dont ils jouissent. J'ai déja remarqué ci-dessus qu'une des prérogatives distinctives des Princes de l'Empire étoit d'avoir de Grands-Officiers de leur Cour à l'exemple de ce qui se pratiquoit à la Cour des Empereurs eux-mêmes. Il semble que les Evêques & les Abbés furent les premiers qui eurent l'ambition d'imiter en cela le cérémonial de cette Cour. Ces Prélats étoient les égaux des Souverains, ils aspiroient du moins à l'être, & par cela même ils devoient être encore plus ambitieux que des Souverains véritables de cette pompe qui les annonce & en impose toujours aux peuples. La piété des Princes séculiers favorisoit beaucoup ces nouveautés. Il y en eut qui la pousserent jusqu'à regarder comme un grand honneur d'être appellés *Grands-Echansons* ou *Grands-Panetiers* d'un Evêque ou d'un Abbé, & d'en faire les fonctions dans les cérémonies publiques; & souvent on voit dans l'histoire de ce temps-là des Ducs de Souabe, de Saxe, de Baviere faire docilement les fonctions de Maréchal ou de Chambellan d'un Abbé.

HENRI II. 1360.

HENRI IIII. 1369.

Peu à peu la plupart des Princes jaloux de cette prérogative travaillérent à s'en mettre en possession. Dans la constitution que fit l'Empereur *Conrad II.* au sujet de son voyage à Rome l'an 1026. on voit que les Princes avoient déja des Grands-Officiers de leur Cour, comme un Maréchal, un Sénéchal, un Echanson, un Chambellan. Et ce privilége fut tellement propre aux Princes que quand les Empereurs élevérent dans la suite des Seigneurs à cette dignité ils leur donnoient toujours expressément le droit d'avoir des Grands-Officiers de leur Cour.

Ces charges n'étoient pas entiérement honoraires & de pure décoration. Les Princes y attachoient des fonctions & des priviléges, & conformément au génie de ces temps, on en fit des especes de fiefs sujets à des conditions & à des loix semblables à celles des fiefs en terres, autant du moins que la chose en étoit susceptible. Bientôt tous les fiefs en terres étant devenus héréditaires, les fiefs en offices le devinrent aussi par une suite du cours général que les opinions & les usages avoient pris. Ainsi l'on vit naître dans les Cours de

tous les grands Princes, comme dans celles des Empereurs, des Maréchaux, des Chambellans, &c. héréditaires, & les familles les plus distinguées briguerent ces honneurs avec beaucoup d'empressement. HENRI II. 1357.

Les anciens Landgraves de Thuringe étoient d'un rang à exercer sans difficulté un semblable droit. Nous ne pourrions en douter quand l'histoire ne nous l'apprendroit pas aussi expressément qu'elle le fait. Mais comme le privilége dont nous parlons étoit attaché à la qualité de Landgrave de Thuringe, il est naturel de demander ce qui arriva à cet égard lorsque la Hesse devint une province distincte de la Thuringe, & qu'elle eut ses Maîtres particuliers.

Il faut se rappeller ici que *Henri l'enfant*, quoique Prince par sa naissance, ne fut Prince de l'Empire que lors qu'il fut investi de cette dignité & de quelques fiefs par l'Empereur. Dans les lettres d'investiture il n'est fait aucune mention expresse du droit d'avoir des Grands-Officiens, mais ce droit n'en fut pas moins réellement conféré à *Henri*. L'Empereur donne dans ses lettres *à lui & ses Successeurs*, le *Kuchenbeck*. Abhand. v. d. Hess. Erb-Hof-Amt.

Henri III. 1360. Kuchenbecker l. c.

le rang, les droits, le suffrage de Prince avec tous les honneurs & privileges qui y sont attachés, ce qui ne laisse aucun doute sur cette matiere. Aussi l'histoire nous apprend-elle que ce même Landgrave *Henri I.* ne tarda pas à faire usage du droit qu'il avoit acquis, & nous trouvons dans des Chartes de son temps un *Godefroy* Maréchal de sa Cour, un *Robert* Maître d'hôtel, deux freres qui se qualifient d'Echansons. Mais il paroît que ces offices n'étoient encore conférés que pour un temps, & ce ne fut qu'à l'époque où nous sommes parvenus, c'est à dire, à la régence de *Henri de fer*, que ces dignités furent données à titre de fiefs héréditaires dans certaines familles. Il y a des lettres d'investiture de l'année 1343 pour l'office de *Grand-Maréchal héréditaire* conféré à la Maison d'*Eysenbach* qui en jouit pendant un siecle; après quoi il passa, faute d'héritiers mâles, à un Gentilhomme nommé *Röhrenfurt*, & vingt ans après à un gendre de celui-ci de la Maison de *Riedesel* qui le possede encore de nos jours. On peut en dire autant de l'office de Grand-Chambellan qu'obtint l'ancienne famille de *Ber-*

Voyez ces lettres dans *Estor.* L. 3. c. 6.

Berlips ou *Berlepsch*, dont les différentes branches ont continué à en jouir jusqu'à présent. Mais l'office de *Grand-Echanson* a peut-être été donné plus anciennement encore que les deux autres à la famille de *Schweinsberg*. On trouve déja un Echanson de cette famille en 1244 du temps de *Henri l'enfant*, & on ne peut gueres douter que dès lors cet office n'ait constamment appartenu à ses descendans, comme il leur appartient encore aujourdhui; quoiqu'on ne trouve pas des titres fort anciens de l'investiture qui doit leur en avoir été conférée. HENRI III. 1309. *Estor.* l. c. *Kuchenb.* l. c.

Revenons au Landgrave *Henri de fer*, & après avoir jetté les yeux sur ce qui se passa de plus important, ou du moins de plus connu dans ses Etats & dans sa Cour, rapportons des évènemens moins heureux qui arrivoient dans le sein de sa famille. Ce Prince avoit deux fils, *Othon* dit *l'archer* qu'il associa à la régence, & qu'on a nommé à cause de cela *Othon II.* & *Henri* qui vécut peu. *Othon l'archer* est devenu, sans qu'on en sache bien la raison, le Héros de mille aventures Romanesques, assez anciennement répandues, & assez mêlées de vérités pour

Henri II.

1369.

J. H. *Schmicke* Hist. Unters. v. d. *OttoSchützen* &c. Cassel 1746.

pour qu'on ait bien de la peine à démêler ici les faits historiques d'avec les fictions des Romanciers. On le peut cependant, du moins jusques à un certain point, à l'aide des recherches d'un critique savant & judicieux qui a porté dans cette discussion toute la lumiere dont elle étoit susceptible. Ce n'est point ici le lieu de rapporter même en abrégé ces discussions savantes. Nous devons nous borner à en présenter le résultat après avoir indiqué les sources où se trouvent les preuves sur lesquelles nous nous fondons. *Othon l'archer*, fils aîné du Landgrave, montra de bonne heure beaucoup de disposition pour la profession des armes. Il se signala dans les guerres que la Hesse eut à soutenir contre l'Electeur de Mayence & ses alliés; & quand son pays délivré de ces ennemis, ne lui fournit plus d'occasion d'acquérir la seule espece de gloire que les Princes connussent alors, il en alla chercher au service des Cours étrangeres. Il s'éleva à ce sujet quelque différent entre son pere & lui; soit que le Landgrave ne voulût pas lui permettre d'exposer sans nécessité une vie précieuse à lui & à ses peuples, soit que son fils eut pris parti contre lui lorsque le Land-

grave

grave & *Elisabeth* sa femme qui vivoient dans une grande désunion laissèrent éclater ouvertement leur mésintelligence. Quoi qu'il en soit *Othon l'archer* quitta la Cour de son Pere, & passa secrètement, à ce que l'on croit, à celle du Comte *Thierry* de *Cleves*, attiré par la réputation de la valeur de ce Comte ou par celle du mérite de sa fille. Peut-être faut-il ajouter foi aux Romanciers dont nous avons parlé quand ils assurent qu'*Othon* entra au service du Comte sans se faire connoître, & que sa valeur seule & la noblesse de ses sentimens & de ses manières donnerent lieu de soupçonner qu'il étoit au dessus de ce qu'il paroissoit être. Après avoir passé quelques mois à *Cleves* dans cette obscurité, un Gentilhomme Hessois qui se trouva dans cette ville le fit reconnoître pour le Prince héréditaire de Hesse, que les peuples croyoient perdu & peut-être mort. Le Comte de Cleves instruit de la naissance d'*Othon*, témoin de sa valeur, & convaincu par son expérience de tout son mérite n'hésita pas à l'unir avec sa fille, dont nos auteurs ajoutent qu'il avoit réussi à se faire aimer.

HENRI II. 1269.

De

Henri II.

1369. De retour en Hesse avec sa nouvelle épouse *Othon* fixa sa résidence à *Spangenberg* où il mourut sans laisser de postérité l'année 1366. La plupart des historiens prétendent qu'il fut empoisonné par un abbé de *Fulde*, & il y a eu en effet un *Othon* de Hesse, empoisonné par un abbé de *Fulde*; mais c'est un cousin germain de celui dont il est ici question.

Le Landgrave *Henri* se voyoit ainsi enlever son dernier fils dans un âge où cette perte toujours si cruelle est encore irréparable. Elle l'eut été même plusieurs années auparavant. Sa femme *Elizabeth* de Misnie mécontente de lui s'étoit enfuie de Cassel, & étoit allé demander un asyle à son frere *Frederic* Landgrave de Thuringe qui sollicité de la renvoyer à Cassel & par l'Empereur & par le Landgrave, refusa constamment de le faire. Ainsi il ne restoit plus pour toute espérance à la Maison de Hesse qu'un neveu du Landgrave qui se nommois *Herman* (a), fils de son frere *Louis* mort depuis peu & qui, par une faveur de la providence

(a) A parler exactement il restoit encore un autre Prince du sang, savoir *Herman* le plus jeune des fréres du Landgrave, mais il étoit déja d'un âge avancé & n'avoit point d'enfans.

vidence n'avoit pas observé la promesse qu'il avoit faite à ses freres de ne point se marier. Il avoit épousé une Comtesse de *Spanheim*. Son fils le Prince *Herman* n'ayant pu jusques alors se flatter d'être appellé à la régence s'étoit voué à l'etat Ecclésiastique, & avoit déja fait les études nécessaires dans les Universités de Paris & de Prague; ses progrès lui avoient même déja mérité divers grades dans ces écoles & le surnom de *savant* qui lui resta toute sa vie. De *Prague* il étoit allé à *Magdebourg* où il se destinoit sans doute à briguer le siege occupé par son Oncle, lorsque la mort d'*Othon l'archer* vint lui ouvrir une autre carriere dans laquelle il avoit heureusement encore la liberté d'entrer. Quelques chroniques rapportent que le vieux Landgrave eut alors la pensée de laisser ses Etats après sa mort à son petit-fils *Othon* Duc de Brunswick preférablement à son neveu, qu'il fit même diverses démarches dans ce but, & qu'il ne fut arrêté que par la répugnance insurmontable qu'il trouva dans les Hessois toujours fidéles au sang de leurs legitimes maîtres: Mais ces faits sont trop peu vraisemblables pour que nous devions y ajouter foi. Il est bien plus cro-

HERMAN II. 1369.

V. apud *Hartman.*

HENRI II. 1369. croyable que cet *Othon* Duc de *Brunswick* voyant l'héritier de la Hesse destiné à l'Etat Ecclésiastique voulut s'aider & de la persuasion & de la force pour se rendre le maître de la Hesse, ou en tout ou en partie. Les circonstances étoient assez favorables à ce dessein. La vieillesse du Landgrave, la qualité de son petit-fils qu'*Othon* faisoit valoir, l'éloignement du légitime héritier, l'état Ecclésiastique que cet héritier vouloit embrasser, les propres forces de ce Duc & le voisinage de ses Etats, tout cela étoit assez propre à flatter son ambition des plus belles espérances. Mais loin que le Landgrave favorisat ses vûes, & voulut donner à ses peuples un maître étranger, il rappella *Herman* de *Magdebourg*, le maria avec *Jeanne* de *Nassau*, & l'associa à la régence dès l'année 1367. Dès lors aussi le Duc de *Brunswick* irrité de se voir frustré de ses espérances commença, à ce qu'il paroît, à exciter les troubles dont nous trouvons les traces dans nos Chroniques. Elles parlent d'une ligue formée par ce Duc contre la Hesse sous le nom de *Ligue de l'étoile*, parce que tous ceux qui y entroient se distinguoient par une

Dilich. *Winkelman.*

étoile

étoile d'or ou d'argent qu'ils portoient sur eux. Henri II.
Le premier qui se joignit au Duc fut un Comte
de *Ziegenhayn*, & dans la suite la plupart des 1372.
voisins de la Hesse se joignirent à cette Ligue.
Nous verrons après la mort de *Henri de fer* les
succès qu'elle eut, & tous les malheurs qui en
furent la suite. Il suffit d'observer à présent
que ce Landgrave put voir en mourant les
premieres flammes de cet incendie que son Successeur
eut tant de peine à étouffer.

Dans ces conjonctures dangereuses il étoit
du devoir d'un Prince sage de ne rien épargner
pour se faire des amis & des alliés puissans.
Il ne restoit plus à *Henri* d'autres voisins
intéressés à sa défense que le *Margrave
de Misnie*, & le Landgrave de *Thuringe* (a).
Ces Princes étoient liés par des rélations de
parenté plusieurs fois renouvellées avec la Maison
de Hesse. Ils ne l'étoient pas moins par
des traités d'amitié & de mutuelle défense;
traités perpétuels, &, comme on les appelle
en

(a) Tous les deux de la même Maison qui est encore celle
de Saxe.

HENRI II. — 1367. en Allemagne, *héréditaires*. Enfin la situation de leurs Etats, & l'ombrage que des voisins ambitieux devoient leur donner cimentoient toutes ces alliances, & ne permettoient point d'y manquer. Quelques auteurs ont pensé, & peut-être avec fondement, que *Henri de fer* n'avoit préféré le jeune *Herman* son neveu à son petit-fils le Duc de *Brunswick*, pour lequel il inclinoit davantage, que par égard aux représentations de ses alliés les Princes de Thuringe & de Misnie. En effet il n'étoit pas de leur intérêt que la Hesse passât à la Maison de *Brunswick*. La Hesse avoit été long-temps unie à la Thuringe. Ni les Princes, ni les peuples n'en avoient perdu le souvenir, & au défaut de maître légitime il paroissoit naturel à tout le monde que la province qui n'en auroit plus en retrouvât, par le renouvellement de l'ancienne union, dans celle des deux qui en auroit encore.

V. *Averman*. l.c.

Ce cas sembloit alors assez peu éloigné de la probabilité. La Maison de Hesse n'avoit plus qu'un rejetton. Les Princes de Misnie & de Thuringe étoient disposés à ne rien épargner pour

pour s'assurer d'une succession de cette importance. Ceux de Hesse voyoient tous les Etats voisins ligués contr'eux, & dans le sein du leur une Noblesse factieuse qui favorisoit presque ouvertement leurs ennemis. De si pressans motifs de s'unir devoient produire plus qu'une confédération ordinaire ; aussi ne fut-ce point seulement un traité d'alliance que les deux Maisons conclurent, mais un *Pacte de confraternité héréditaire & de succession réciproque* (a), par lequel elles se donnoient de la maniere la plus expresse & la plus étendue le droit de se succéder réciproquement, au défaut d'héritiers mâles de l'une ou de l'autre, dans toutes les possessions, droits & prérogatives dont elles jouissoient. L'acte de ce

HENRI II. — 1367. — 1373.

(a) On trouve dans plusieurs histoires d'Allemagne générales & particulieres qu'un pareil pacte avoit été conclu un siecle auparavant, & que c'est le premier de cette espece dont il soit fait mention. Mais il est prouvé que c'est une erreur par des raisons de la plus grande force, dont on peut voir le détail dans les ouvrages de *Hartman*, d'*Estor*, d'*Ayerman*, que nous avons si souvent cités, & dans des dissertations particulieres de *Rauschius* & de *Horn*. A l'égard de cet anachronisme, il vient de de ce qu'on a confondu avec le pacte de 1373 un *traité d'alliance* que *Henri l'enfant* conclut après 1265. avec le Margrave de Misnie, & qui a servi dans la suite de fondement au *Pacte de Succession*.

HENRI II. 1373. V. *Müll.* Reichs-Tags-Theat. *Eftor.* l. p. c. p. 200. &c.

ce Traité qui a été publié plusieurs fois (*a*) fait une mention expresse de l'ennemi commun le Duc *Othon* de *Brunswick* & de ses desseins contre la Hesse. On s'y engage aussi à notifier ce Traité aux sujets respectifs des deux Maisons, & de leur faire prêter *un serment* & *un hommage de Succession*. Enfin comme toutes ces dispositions touchoient aux droits du Chef de l'Empire, dont le consentement étoit nécessaire pour leur donner force de loi, on engagea *Charles IV.* à le confirmer, ce qu'il fit en effet la même année. Il venoit de donner lui-même un exemple de ces pactes de succession si préjudiciables à l'autorité Impériale, par celui qu'il avoit conclu entre les Rois de Boheme & les Ducs d'Autriche; & sa situation fut telle, presque tout le temps de son regne, qu'il ne crut pas devoir mécontenter de puissantes Maisons, & s'attirer des inimitiés présentes pour éviter un mal éloigné dont les suites ne devoient regarder ni lui ni probablement ses Successeurs.

Nous aurons de fréquentes occasions de parler encore de ce Pacte de succession, qui a été

(*a*) Il est daté de la ville d'*Eschwege* en Hesse de l'année 1373. La confirmation de l'Empereur est de Prague de la fin de la même année.

été étendu dans la suite par l'accession de la Maison de *Brandenbourg*, & qui renouvellé plusieurs fois subsiste encore dans toute sa force aujourd'hui.

HENRI II. 1373.

Observons encore que dans ce Traité la Hesse est qualifiée de *Principauté* & de *Landgraviat*, qu'elle l'est dans sa totalité, & que l'Empereur en donna l'investiture sous ce titre & cette dénomination au Landgrave *Henri* & à son neveu *Herman* Co-régens lorsqu'il confirma le Pacte de succession que ces Princes venoient de conclure avec la Maison de Misnie. Cette confirmation renfermoit une sorte *d'investiture éventuelle*, nécessaire pour constater le droit de succession des deux Maisons lorsque l'événement les y appelleroit. Par tous les termes de ces Actes on voit que la Hesse fut alors égalée en tout à la Thuringe, & qu'elle devint dans son entier une Principauté de l'Empire. Et comme le droit de succession ne s'étendoit pas seulement à ce que les Princes contractans possédoient au temps du Traité, mais encore à tout ce qu'ils pourroient acquérir dans la suite, il en résulte que par les termes de ce Traité, toutes

Ayerman.

HENRI II. les acquisitions que la Hesse a faites depuis cette époque sont censées y être incorporées, & faire
1373. partie de cette Principauté.

La même année les Landgraves de Thuringe reçurent des peuples de Hesse *l'hommage de succession* qui étoit une suite du Traité. On trouve du moins des actes qui font foi de cet hommage
Estor, I. rendu par la plupart des villes de Hesse. Et ré-
c.p.205. ciproquement les sujets des Princes de Thuringe & de Misnie prirent de pareils engagemens avec les Landgraves de Hesse, particulierement les villes de *Dresde*, *Leipzig*, *Gotha*, *Torgau*, *Jena*, *Meissen*, &c.

1376. Le Landgrave *Henri de fer* termina dans ces circonstances sa longue carriere. On ne sait pas au juste la raison de son surnom. Quelques auteurs ont avancé qu'il lui venoit de l'usage où il étoit de porter toujours une cuirasse de fer pour se garantir des embuches que sa noblesse lui tendoit sans cesse. Le plus souvent ces surnoms étoient donnés pour les sujets les plus légers, & ils ne méritent gueres d'attention.

Sous son administration la Hesse reçut divers accroissemens, dont les plus considérables ont déja été rapportés. Mais en même temps elle

elle eut beaucoup à souffrir des trois grands fléaux du genre humain, la guerre, la peste & la superstition. La contagion qui la désola à plusieurs reprises y accrédita le fanatisme des *flagellans*, dont les pénitences barbares & devenues communes affligeoient & deshonoroient l'humanité. Ces mêmes idées contribuerent encore à l'augmentation du pouvoir & des richesses du Clergé, & à la multiplication des monasteres dont le nombre surchargeoit déja le pays.

HENRI II.

1376.

Henri avoit épousé *Elizabeth* de Misnie & en avoit eu deux fils qui moururent avant lui sans postérité, & deux filles qui furent mariées, l'une nommée *Elisabeth* à *Ernest* Duc de *Brunswick*, & l'autre nommée *Adelaïde* à *Casimir III*, Roi de Pologne, qui la répudia & la renvoya.

✣ ✣ ✣

✣ ✣

✣

HERMAN I. dit LE SAVANT, *Landgrave de Hesse.*

HERMAN I. 1376. Rien de plus agité que les Etats de Hesse depuis quelques années, & pendant celles qui suivirent immédiatement la mort de *Henri.* Le Duc *Othon* de *Brunswick*, petit-fils de ce Landgrave, irrité contre le Successeur qu'il s'étoit donné, & se flattant encore de réussir à le chasser à l'aide de la Noblesse Hessoise dont une grande partie le favorisoit, n'épargnoit rien pour accabler cet ennemi, & unissoit à ses forces celles de presque tous ses voisins. Nous voyons dans la *Ligue de l'étoile*, dont il étoit l'auteur & le chef, outre le Comte de *Ziegenhayn*, l'Abbé de *Hersfeld*, les Comtes de *Nassau*, de *Valdeck*, de *Hanau*, d'*Isenbourg*, de la *Marck*, de *Catzenellenbogen*, des Seigneurs d'*Epstein*, de *Lisberg*, de *Helfenstein*, & un si grand nombre de Gentilshommes Hessois qu'une ancienne Chronique le fait monter à plus de deux mille. Le but des principaux Confédérés étoit de se partager la Hesse entr'eux après en avoir chassé le Landgrave

Excerpt. Chron. Riedf ap. Hartm. p. 153.

ve *Herman* ; & la Nobleſſe aſpiroit ſans doute à profiter de la circonſtance pour ſe rendre immédiate, & exercer avec impunité ſes violences ordinaires ſur les bourgeois & les payſans. Ceux-ci ſentirent ſi bien que cette guerre alloit leur conſerver un protecteur ou leur donner des tyrans, ſuivant le ſuccès qu'elle auroit, qu'ils embraſſerent avec la plus grande chaleur le parti de leur Landgrave. On raconte que ce Prince réduit aux dernieres extrêmités aſſembla les bourgeois de la Haute & de la Baſſe-Heſſe, à *Marbourg*, & à *Caſſel*, que là il les harangua en public, & qu'après leur avoir expoſé d'une maniere forte & touchante ſa ſituation & leur devoir il leur demanda quel parti ils vouloient choiſir celui de la Ligue, ou le ſien ; à quoi toute l'Aſſemblée répondit par les proteſtations les plus fortes de ſon attachement & de ſon zele.

HERMAN I.

1376.

Il ſe vit au contraire tellement abandonné de ſa Nobleſſe qu'il diſoit ſouvent qu'il pourroit nourrir avec un ſeul pain tous les Gentilshommes qui lui étoient reſtés fideles. Il ne pouvoit même faire aucun fonds ſur ceux qui n'avoient point quitté ſa cour, s'il eſt vrai que dévoués ſecrétement à la Ligue ils portaſſent dans leur

HERMAN I. bourse l'étoile qui en étoit le symbole, afin de pouvoir le trahir avec plus de sûreté.

1376. Depuis que cette guerre duroit la Hesse étoit le théatre de mille scenes cruelles. Pendant plusieurs années on n'y vit que rapines, incendies, brigandages. Le soldat ne connoissoit aucun frein, l'innocence & la pudeur n'avoient plus d'asyles, les Eglises, les couvens ne furent pas plus respectés que l'habitation de l'artisan ou du laboureur; chose étrange que ces mêmes Princes qui s'épuisoient pour fonder des monasteres les exposassent à ces traitemens indignes & sacriléges, mais ils calmoient ensuite leurs remords par des fondations de monasteres nouveaux, & les maux faits à l'Eglise étoient toujours les premiers réparés. *Rotenbourg* & *Cassel* furent assiegés inutilement par les troupes de la Ligue, mais elles brûlerent *Immenhausen*, & désolerent la campagne qui ne fut délivrée que quand *Herman* les eut défaites & mises en fuite près de la ville de *Hersfeld*.

Cette Ligue se dissipa enfin peu à peu, rebutée sans doute de l'inutilité de ses efforts, mais sans que nous sachions au juste le temps où elle prit fin. Nous voyons seulement que les troubles

bles recommencerent après un court intervalle, que la Noblesse Hessoise toujours séditieuse forma contre *Herman* une nouvelle Ligue dont le symbole étoit une Corne; qu'après beaucoup de ravages cette ligue fut anéantie comme la premiere par les efforts du Landgrave, que ce furent les villes qui le soutinrent, & que ces villes & celles du voisinage commençant alors à sentir leurs forces, poussées à bout par la Noblesse, songerent aussi à s'unir, & à opposer confédérations à confédérations.

HERMAN I. 1376.

1382. *Hartm.* p. 155.

On aura pu s'étonner de ne voir les Archevêques de Mayence rester spectateurs paisibles de ces guerres & des malheurs de la Hesse sans songer à en profiter. La véritable raison de cette inaction singuliere étoit que l'Eglise de Mayence étoit déchirée elle-même par deux factions qui soutenoient chacune avec ardeur celui qu'elles destinoient au trône Electoral. Cela n'empêcha pas toujours cependant que la Hesse n'eut à souffrir de la part de ce voisin. *Herman* avoit eu le malheur de prendre parti contre le concurrent qui resta en possession de l'Electorat. Il se nommoit *Adolphe*, & au moment qu'il eut le champ libre il se joignit aux autres ennemis des

HER-MAN I. des Hessois. Il renouvella ces prétentions sur certains fiefs situés dans la Hesse, prétentions
1382. qui avoient déja allumé tant de guerres. *Herman* maltraité dans celle-ci fut obligé de recevoir ces fiefs du Prélat, & d'acheter la paix de ce dangereux ennemi au prix de 20 mille florins pour lesquels il lui engagea les trois petites villes
1386. de *Grebenstein*, d'*Immenhausen* & de *Wolfshagen.*

Tout cela ne produisit encore qu'un calme de peu de durée. *Herman* voulut faire des efforts pour se soustraire à des conditions si dures.
1387. L'Archevêque irrité rentra dans la Hesse avec une armée considérable, prit *Rotenbourg* & *Meisungen*, brûla *Gudensberg*, & détruisit quelques autres villes & châteaux. Mais *Cassel* tint encore, & il fut obligé d'en lever le siege une seconde fois. Outre toutes ces calamités temporelles dont le Prélat accabloit son malheureux ennemi, il ne faisoit pas un usage moins terrible de ses armes spirituelles en l'excommuniant lui, ses amis & ses armées. Mais *Urbain VI.* plus modéré & plus juste leva bientôt l'interdit, & la paix ne tarda pas à se faire à des conditions que nous ignorons. . . . .

Mais

Mais la paix sembloit n'être plus qu'un état HERMAN I.
forcé pour les peuples de ce siecle de fer. Une
guerre naissoit d'une autre, & la suivoit presque 1387.
sans interruption. Il se forma dans la Hesse &
les pays voisins une nouvelle societé de nobles 1391.
brigands, ou plutôt une nouvelle conjuration
contre le repos du genre humain. On lui don- *Schaten.*
na un nom Allemand analogue au petit bâton *Benglers*
d'argent que les confédérés portoient pendu à la
poitrine. Ils desolerent entr'autres provinces la
Hesse & l'Evêché de Paderborn. Il fallut que
le Landgrave de Hesse, les Archevêques de Cologne & de Mayence, l'Evêque de Paderborn, le
Landgrave de Thuringe, le Duc de Brunswick, 1393.
&c. s'unissent pour extirper ces ennemis de la
societé.

Le génie de ce siecle étoit porté à ces sortes de confédérations offensives & défensives, & il s'en formoit sans cesse, principalement en Allemagne, dans toute sorte de vues bonnes & mauvaises. Les villes libres se liguoient contre les Princes & la Noblesse, qui se liguoient de leur côté contre les villes. Une troisieme association se formoit pour maintenir l'ordre & la paix contre les deux autres, & les Etats qui la com-

HERMAN I. composoient s'étoient divisés en quatre Cantons qui donnerent lieu dans la suite à la formation
1393. des Cercles de l'Empire. C'étoit encore ce même siecle qui voyoit naître & s'élever la Ligue des Suisses, la seule de toutes les confédérations de cette espece dont les effets ayent été grands, durables & heureux.

Venceslas qui occupoit alors le trône de l'Empire, devenu méprisable par ses vices, & odieux par ce qu'il avoit de bon, comme par ce qu'il avoit de mauvais, trop occupé de ses plaisirs, mais trop cruellement puni de ses foiblesses, malheureux d'avoir plus d'esprit que son siecle, accablé de la haine du Clergé & traversé par les intrigues de son frere, *Venceslas* ne pouvoit tenir d'une main assez ferme les rênes d'un gouvernement que tout menaçoit. Loin de pouvoir appaiser tant de troubles toujours renaissans, lui-même devint bientôt la victime de ceux que ses ennemis excitoient. Soulevés par le Clergé & le Pape *Boniface IX.*, les trois Electeurs Ecclésiastiques & le Palatin conjurerent contre lui, & entreprirent de le déposer. Ils étoient même déja
1400. d'accord de lui donner pour successeur *Frederic*, Duc de Brunswick. Mais ce Duc ne jouit gueres

res de l'espoir de cet honneur suprême. Comme il traversoit la Hesse à son retour de *Franc-fort*, il fut attaqué près de *Fritzlar* par un Comte de *Valdeck* son ennemi personnel, & tué par un Gentilhomme de la suite de ce Comte. Une croix de pierre élevée sur la place même sert encore aujourd'hui de monument de cet attentat que ses suites ont d'ailleurs rendu assez mémorable. Le Comte de *Valdeck* s'assura en même temps des principales personnes de la suite de *Fréderic*, & les tint prisonnieres jusques à ce qu'elles lui eussent donné parole de ne tirer jamais vengeance de ce meurtre. Il s'offrit ensuite de répondre sur les motifs qui l'y avoient poussé, & demanda d'être jugé par une Assemblée de Princes & de Seigneurs. Mais tout cela n'empêcha pas que les Ducs de *Brunswick* ne déclarassent la guerre au meurtrier de leur parent, que le Landgrave *Herman* ne se joignit à eux pour venger aussi son territoire violé par cet attentat, & que d'autres voisins n'embrassassent la même cause. Il y en eut à la vérité qui prirent parti pour le Comte, & entr'autres l'Archevêque de Mayence que tout le monde croyoit sans cette nouvelle preuve l'instigateur de ce meurtre. Ainsi

HERMAN I.

1400.

le

HERMAN I. 1400. le feu de la guerre à peine étouffé se ralluma encore dans la Hesse & sur ses frontieres. Les succès furent long-temps assez égaux des deux côtés, mais les Comtes de *Valdeck* contracterent tant de dettes pour se soutenir que nous les verrons bientôt réduits à prendre leur Comté à titre de fief des Landgraves de Hesse, & par cela même à leur en assurer la succession au cas d'extinction des mâles de leur Maison.

L'Electeur Palatin *Robert*, le même qui avoit eu tant de part à la déposition de *Vencezlas*, & l'avoit condamné comme son Juge, fut alors choisi, par la plupart des Electeurs, pour lui succéder; & revêtu de l'autorité de Chef de l'Empire le premier usage qu'il en fit fut de rendre la paix à ses voisins. Il n'y réussit cependant pas entierement, puisque dans les années suivantes nous voyons l'Electeur de Mayence continuer les hostilités, & sur-tout les rapines & les ravages, jusques à ce qu'enfin & ce Prince & le Land-
1405. grave & la plupart de leurs voisins se fussent promis de rester tranquilles & unis pendant le terme de six années. Par ce même accord ils s'engageoient à poursuivre à forces réunies tous

les

les brigands & les autres ennemis de la sûreté publique. HERMAN I.

Le reste de la vie de *Herman* sembloit devoir se passer dans le repos après tant de guerres & de traités de paix; mais outre de nouveaux démêlés entre les Ducs de *Brunswick* & les Comtes de la *Lippe* auxquels il prit part avec plusieurs autres Princes, le grand schisme qui affligeoit alors l'Eglise répandoit jusques sur les contrées les plus éloignées de Rome cet esprit de division dont l'Europe étoit alors toujours plus ou moins animée. Les Princes se croyoient obligés de prendre un vif intérêt aux cabales des divers Prêtres ambitieux qui sous les noms de *Grégoire XII*, de *Benoit XIII*, d'*Alexandre V.* n'aspirant qu'à se voir les Chefs de l'Eglise, consentoient sans peine à ce prix à l'affliger & à la deshonorer. L'Empereur *Robert* soutenoit *Grégoire*, & le Landgrave dévoué à l'Empereur l'étoit au même Pape que lui. L'Electeur de Mayence attaché au parti opposé, irrité par ce motif contre le Landgrave lança un interdit contre le Clergé Hessois, & n'ayant plus à craindre l'Empereur qui mourut dans ces circonstances, entra en armes dans la Hesse & ramena sur ce pays mal-

1405.

1410.

HERMAN I. 1410. heureux tous les fléaux de la guerre cruelle qu'une cause sacrée & la férocité de ces temps sembloient autoriser. *Kirchayn*, *Frankenberg*, *Marbourg* furent prises, saccagées & brûlées. Nous supprimons d'autres détails de ces barbaries: Le lecteur sera plus satisfait de savoir qu'elles durerent peu, & que la paix les termina la même année qui mit fin à la vie traversée &
1413. le 23e Mai. agitée du Landgrave *Herman*. Il n'avoit point eu d'enfans de *Jeanne* de *Nassau-Saarbruck*, sa premiere femme; mais la seconde nommée *Marguerite*, fille de *Fréderic III.*, Bourgrave de Nuremberg, dissipa par sa fécondité les allarmes des Hessois qui craignoient déja de passer sous une domination étrangere. Sans parler de plusieurs Princes & Princesses qui moururent jeunes, *Marguerite* fut mere de *Louis* qui succéda à son pere, d'*Agnès* qui épousa *Othon* le *borgne*, Duc de Brunswick, & de *Marguerite* mariée à *Henri*, autre Prince de la Maison de *Brunswick*.

Malgré toutes les calamités dont la Hesse fut affligée sous le gouvernement de ce Landgrave, il avoit continué à étendre son autorité & ses Etats comme ses prédécesseurs les plus fortunés. Il acheta en 1389. la moitié de

Wol-

HERMAN I. 1413.

Woltersdorff & de ses dépendances dans la Haute-Hesse : La ville Impériale de *Wetzlar* dans la Wetteravie, que la Chambre Impériale a rendue célébre depuis qu'elle y est fixée, fit un traité avec *Herman* par lequel elle se mettoit sous sa protection, le constituoit arbitre de tous les différens entre ses Magistrats & ses bourgeois, & s'engageoit à n'entrer dans aucune alliance sans son consentement. Tels ont été les fondemens des prétentions des Landgraves sur cette ville. On aura occasion d'y revenir. La ville de *Hersfeld* avoit fait quelque chose de semblable en 1370. Elle avoit choisi le Landgrave pour son protecteur contre son Abbé. Nous verrons le temps où elle devint, avec toute l'Abbaye du même nom, une province de Hesse.

Hartm. Kuchenbeck. Anal. Hass. Coll. 4d.

LOUIS I. surnommé LE PACIFIQUE, *Landgrave de Hesse.*

LOUIS I. 1413. Ce Prince n'étoit à la mort de son Pere qu'un enfant de onze ans, d'une santé foible, qui pouvoit faire craindre que la Maison de Hesse ne touchât au terme fatal de ses destinées.

Le Duc *Henri* de *Brunswick-Lunebourg*, qui avoit épousé la sœur de son pere, étoit chargé de sa tutele de concert avec les Etats de Hesse. Toutes ces circonstances sembloient menacer le repos du pays. Cependant ces premieres années s'écoulerent tranquillement. L'Archevêque de Mayence confirma le traité de paix conclu avec le dernier Landgrave au sujet des troubles causés par le grand schisme de l'Eglise. *Louis* promit de rétablir les Ecclésiastiques chassés de ses Etats sous son prédécesseur pour cette cause. De son côté l'Electeur consentit que ces Ecclésiastiques ne pussent point demander de restitution à ceux qui avoient joui de leur revenu en leur absence; & ce qu'il y avoit de plus raisonnable encore dans toute cette transaction, c'est

c'est qu'on y laissoit à chacun la liberté de croire à celui des deux Papes dans lequel sa conscience lui feroit voir le véritable vicaire de Christ. Louis I. 1413.

Les autres Princes de l'Europe moins tolérans que ces deux-là, s'occupoient avec inquietude de la continuation de ce schisme. Enfin l'Empereur *Sigismond* assembla, pour remédier à tous les maux de l'Eglise, un *Concile* à *Constance*. Concile que tant de grands événemens ont rendu justement célébre. 1414.

On sait que cette fameuse assemblée qui réprésentoit tout le monde Chrétien déposa, après beaucoup d'efforts, les deux Papes *Jean* & *Benoit*, & leur donna pour successeur *Martin V.* qui termina le schisme qui divisoit l'Eglise depuis trente ans. La paix qu'il lui rendit fit ressentir presque par-tout ses heureux effets. Nous voyons dès lors l'Archevêque de Mayence & le Landgrave plus unis se liguer pour extirper les brigands & les rebelles, & conclure ensuite un traité pour prévenir les nouveaux démêlés qui pourroient naître au sujet du Clergé de Hesse. Par ce traité le Clergé continua à relever de la jurisdiction spirituelle de Mayence,

LOUIS I. 1414. & l'Archevêque renonça à toute prétention de juger le Clergé Hessois en matieres civiles, & en particulier dans les cas de desobéissance à son Supérieur temporel. Ce
1416. traité conclu à *Fritzlar* peut servir à répandre du jour sur les causes des démêlés que nous avons vu naître tant de fois entre les deux Etats.

Vertrag &c. in Act. Ord. Teut. *Hartm.* p. 180.

Les années suivantes le repos de la Hesse ne fut que légérement troublé par les différens de l'Abbé de *Hersfeld* avec la ville de même nom, protégée, comme on l'a dit, par les Landgraves. Elle ne se ressentit pas beaucoup plus de la guerre contre les Hussites, espece de Croisade prêchée par l'Empereur & le Clergé, pour laquelle *Louis* fournit, comme les autres Princes de l'Empire, son contingent de troupes. *Sigismond* de son côté confirmoit le Pacte de succession des Maisons de Misnie & de Hesse, & leur donnoit l'investiture de leurs Etats en conformité de ce Pacte. Les deux Maisons le renouvellerent plus d'une fois sous le Landgrave *Louis*, & elles s'unirent encore quelques années après par le mariage du

Landgrave, avec *Anne*, fille de *Frédéric*, Mar- LOUIS I.
grave de Misnie.

Les Ecclésiastiques de ces temps, souvent 1416.
plus guerriers que ceux dont les armes étoient
la profession naturelle, étoient presque toujours
les premiers moteurs des troubles. C'est ce
qu'on put remarquer encore à l'occasion du
différend qui s'éleva entre un Abbé de *Fulde*
& son Coadjuteur. Celui-ci impatient de gou- 1426.
verner en chef & soutenu par l'Electeur de
Mayence, voulut chasser l'Abbé qui trouva
de l'appui chez le Landgrave. Bientôt ces
deux Auxiliaires furent en guerre ouverte pour
cette querelle étrangere, & les voisins y prirent
part selon leurs inclinations & leurs intérêts. 1427.
L'Electeur de *Cologne*, l'Evêque de *Paderborn*,
deux Comtes de *Nassau*, ceux d'*Isenbourg* & de
Wertheim se déclarerent pour l'Electeur de
Mayence. Tous ces secours n'empêcherent pas
que ce Prince & ses alliés ne fussent défaits
par le Landgrave, que leur ligue ne fut dissi-
pée, & qu'ils ne fussent réduits à demander la
paix au Landgrave.

Louis I. [redacted] 1439. L'année 1439 auroit fourni un vaste champ aux entreprises d'un Prince moins pacifique que le Landgrave *Louis*. *Jean III*, dernier mâle de la branche aînée de la Maison de Brabant, dont on sait que la Maison de Hesse étoit la branche cadette, étoit mort dans le milieu du siecle précédent, (en 1355) & déja à cette époque, si les loix de l'Empire, dont le Brabant relevoit eussent été observées, cette grande & belle province eut passé sous la domination des Landgraves de Hesse en la personne de *Henri de fer*; mais *Henri* avoit été injustement privé de cette succession par *Jeanne*, fille du dernier Duc, qui avoit épousé *Jean Venceslas*, Duc de *Luxembourg*, frere de l'Empereur *Charles IV.* (a). Cette Princesse étant morte sans enfans, en 1406, on priva encore une fois la Maison de Hesse de son droit en donnant le Brabant à une autre fille du dernier Duc *Jean III*. Elle se nommoit *Marguerite*, & avoit

(a) *Butkens* Trophées de Brabant, T. I. L. 4. *Hertius* &c. in Annal. Hass. Col. I. p. 40. *G. Leibnitz* Epist. ibid. p. 67. *J. A. Kopps* kurtze Ausführung des Hauses Hess. Cass. Erbrechts auf Brabant, *Marbourg* 1747.

avoit du Comte de Flandre une fille de même nom qu'elle qui étoit mariée à *Philippe*, Duc de Bourgogne, frere du Roi de France, *Charles V.* Dans toutes ces alliances il y avoit beaucoup de protection & de faveur à espérer, mais aucun droit ni titre sur le Brabant. Cependant ce *Philippe*, Duc de Bourgogne, réussit si bien à gagner & à intimider les Etats de Brabant qu'il les fit consentir à reconnoître pour leur Duc son second fils *Antoine*, Comte de *Rethel*. Deux fils de ce Duc *Antoine* lui succéderent l'un après l'autre dans le Brabant, & tous les deux étant morts sans enfans (le dernier en 1427.) ces mêmes Etats de Brabant se donnerent à un fils de *Jean*, frere ainé du Duc *Antoine* défunt. C'étoit *Philippe le bon*, Duc de Bourgogne, qui laissa le Brabant & tous ses autres Etats au célébre *Charles* le *téméraire* son fils. Chacun sait comment sa fille unique *Marie* de Bourgogne fit ensuite passer ces Etats à la Maison d'Autriche par son mariage avec *Maximilien I.* C'est ainsi que le droit évident des Landgraves de Hesse fut méconnu ou plûtôt négligé & forcé de céder au crédit & à la

Louis I. 1436.

 force.

Louis I. [redacted] 1430. Hartm. p. 70. force. *Dans ces temps de tenebres*, dit à ce sujet l'illustre Leibnitz, *il se glissoit bien des injustices sous une apparence de droit qui ne passeroient pas aujourd'hui.* Nous souhaitons pour l'honneur de ce siecle que la reflexion soit fondée. Il est certain qu'on auroit plus de peine aujourd'hui que jamais à déguiser des injustices. En sont-elles moins communes? C'est-ce qu'il ne nous appartient pas de décider.

Dilich. Les historiens Hessois nous apprennent que les Etats de Brabant appellerent le Landgrave *Louis* à succéder à leur Duchesse *Jeanne* en 1430, mais soit qu'il ait été appellé par tous ces Etats ou seulement désiré par quelques membres de ces Etats, *Louis* ne démentit point son surnom de *Pacifique* dans cette occasion. Il ne paroît pas qu'il ait tenté de revendiquer les armes à la main cet héritage de ses Peres, & il laissa cette juste prétention à ses Successeurs & à des temps plus favorables (a).

Les

(a) Cependant selon l'auteur d'une Chronique de Hesse & de Thuringe qui vivoit du temps de *Maximilien I.*, les Etats de Brabant ayant envoyé un député au Landgrave pour l'inviter

viter

Les années suivantes fournirent une autre sorte de preuves de son amour pour la paix. *Louis* travailla avec succès à la rétablir chez plusieurs de ses voisins, comme dans les Etats de deux Ducs de *Brunswick* qui, quoique freres, se faisoient une guerre très animée, chez l'Evêque de *Würtzbourg*, chez l'Archevêque de *Magdebourg*, dont la ville de *Halle* s'étoit révoltée. Cet esprit de paix qui est d'ordinaire accompagné de celui de justice & de sagesse fut sans doute aussi le motif principal qui engagea le Prieur & le Chapitre du riche Monastere de *Corvey* ou *Corbie* en *Westphalie*, à le choisir pour leur défenseur, & à lui confier la garde de toutes leurs places.

Louis I. 1432. 1434. 1435.

viter à venir prendre possession du Duché, il se mit en marche avec 400 cavaliers & s'avança jusques à *Aix la Chapelle*. Les historiens de Bourgogne & de Brabant ne font aucune mention de ce fait, mais leur silence ne suffit pas pour le faire rejetter à cause de l'intérêt que les Maisons de Bourgogne & d'Autriche avoient à faire oublier les droits de celle de Hesse. Nous empruntons ce fait & ces reflexions d'un savant ouvrage Allemand de feu Mr. *Kopp* que nous avons cité plus haut, où le Lecteur qui desireroit de plus grands détails sur ce sujet trouvera abondamment de quoi se satisfaire.

Louis I. [redacted] V. Al. an. 1400. Nous avons rapporté ci-devant une partie des suites qu'avoit eu l'attentat du Comte de *Waldeck* en la personne de *Frederic* de *Brunswick* au moment où ce Prince alloit être élu Roi des Romains. La guerre que les héritiers de ce Prince firent à l'auteur de la mort ruina la Maison de *Waldeck*. Il fallut qu'elle recourut aux derniers expédiens pour avoir de quoi se défendre. En 1431 le Comte *Othon* avoit consenti à recevoir du Landgrave à titre de fief la ville & son château de *Waldeck*. Sept ans après les deux autres Comtes *Henri* & *Volrath* firent la même chose pour le reste du Comté, & devinrent ainsi vassaux de la Maison de Hesse à perpétuité. V. *Acta*. *Waldeck* Marb. edita 1630. Le Landgrave se chargea de leurs dettes, & promit aux habitans la confirmation de leurs privilèges & immunités dans le cas où ce fief seroit dévolu à sa Maison.

La réputation des vertus de *Louis* faisoit alors rechercher son amitié par la plûpart des Princes de l'Empire. Elle lui acquit aussi celle de l'Electeur de *Brandenbourg*, ce même *Frederic* de *Hohenzollern*, Bourgrave de *Nuremberg*, qui avoit acheté en 1415 l'Electorat de *Branden-*

bourg

bourg de l'Empereur *Sigismond* & de qui descendent les Electeurs de Brandebourg Rois de Prusse jusqu'à ce jour. *Frederic* commença par conclûre avec le Landgrave & les Princes de la Maison de Misnie ou de Saxe une alliance perpétuelle, ou, comme on dit en Allemagne, *héréditaire*; mais ce qui rend cette alliance remarquable, c'est qu'elle donna lieu peu de tems après à l'accession de la Maison de Brandebourg au Pacte de succession réciproque des Maisons de Hesse & de Misnie; Pacte qui les lia depuis toutes les trois à des conditions réciproques & égales, & qui subsiste toujours sur le même pied.

LOUIS I. 1435. V. *Estor.* l.3.c.32.

C'étoit par ces voies paisibles & sûres que *Louis* travailloit à augmenter la puissance de sa Maison. Il eut pu dans le même tems lui procurer un éclat beaucoup plus brillant, si lui-même eut pu s'en laisser éblouir. L'Empereur *Albert II.* venoit de mourir, & le plus grand nombre des Electeurs désiroit que le Landgrave lui succédat; le Roi de Boheme, l'Electeur de Trêves, les Electeurs Palatin & de Brandebourg le sollicitoient d'accepter la couronne Impéri-

1439. *Æn. Sylv.* de Europ. *Müller*

Louis I. périale, mais il refusa constamment cette éminente dignité qui ne faisoit d'ordinaire la fortune

1439. Reichs-Tags-Theatr. ap *Herman.* que de ceux qui en négligeoient les devoirs, & en trahissoient les intérêts. Refus véritablement grand, & qui comble un Prince de la plus solide gloire quand c'est l'amour de ses peuples & la vertu qui le lui dictent!

1442. Les années suivantes nous voyons *Louis* presque uniquement occupé de mesures utiles à ses peuples & à ses voisins. Il fait rentrer dans le devoir quelques Seigneurs de ses Etats toujours remuans & factieux, il accommode les différens des Comtes de *Henneberg* ses voisins. Ceux des deux frères *Henri* Electeur de Saxe & *Guillaume* lui donnerent plus de peine: Ils avoient pris leur origine dans un de ces partages malheureux que les loix & les usages autorisoient alors entre les Princes. *Louis* de concert avec d'autres Princes travailla plusieurs années à mettre ceux-ci d'accord.

1445-1450. Pendant ce temps là la Hesse s'accroissoit de tous les Etats des Comtes de *Ziegenhayn* & de *Nidda*, aggrandissement des plus considérables par l'étendue & par la situation de cette province contigue au Landgraviat. Les Comtes de *Ziegen-*

hayn,

hayn, dont l'origine est ancienne & inconnue, Louis I.
étoient en même temps Comtes de *Nidda*, comme nous l'avons observé en son lieu. Le dernier mâle de la Maison, nommé le Comte *Jean*, 1450.
fit hommage de ses Etats au Landgrave *Louis* qui l'en investit, à titre de fief masculin relevant de la Hesse. Peu de temps après ce Comte étant venu à mourir, ses Etats, suivant les loix & les termes de l'investiture, furent unis à la Hesse. Dès lors aussi les Landgraves en prirent les titres & les armes dont ils ont toujours fait usage jusqu'à ce jour. Ainsi la Hesse s'étendit jusques près des bords du *Mein*, dont le Comté de *Nidda* n'est pas éloigné. Quelques sommes d'argent lui valurent ces paisibles & utiles acquisitions. Il avoit fallu en donner au dernier (a). Il fallut aussi satisfaire un Comte de *Valdeck* qui avoit épousé sa sœur, & un Comte de *Hohenlœ*, gendre de *Godefroy* Comte de *Ziegenhayn*.

Estor. Orig. Jur. P. H. p. 169.

La même politique & les mêmes moyens procurerent vers le même temps au Landgrave le château & la Seigneurie de *Gleinchen* sur les

(a) La somme donnée au Comte fut de 34700 florins du Rhin.

LOUIS I. les frontieres du pays d'*Eichsfeld*, & à différentes époques, il acquit la suzeraineté de

1450. *Blumberg* en Westphalie d'un Comte de la *Lippe*, celle du Comté de *Rittberg* dans le même pays du Comte de ce nom, & quelques autres terres & châteaux de moindre importance.

Nous indiquerons aussi succintement quelques évenemens qui occuperent les dernieres années de la vie utile & glorieuse de ce Landgrave. C'étoient des troubles excités par des Gentilshommes Hessois ligués contre le repos de leurs voisins. La destruction de quelques châteaux servit à les contenir. Il s'éleva aussi des troubles au dehors, & par conséquent étrangers à la Hesse, mais non à l'humanité & au zele officieux de *Louis le pacifique*. Il s'agissoit de prévenir une guerre prête à éclater entre *Ladis-*

1457. *las* de Boheme & *Frederic II.*, Electeur de Saxe, & il eut la satisfaction d'y contribuer. Les liaisons qui subsistoient entre les Maisons de Saxe & de Hesse les mettoient en droit de compter sur leurs bons offices réciproques. Ces liaisons furent encore fortifiées par le re-

1458. nouvellement du Pacte de confraternité entre les deux Maisons & celle de Brandenbourg. Com-

Comme *Louis* se préparoit à réprimer les incur- Louis I.
sions de quelques Westphaliens qui joints à des
Hessois rebelles avoient commis divers excès sur 1457.
ses frontieres, il mourut dans la cinquante
sixiéme année de son âge, & suivant quelques 1458.
auteurs, du poison que lui donnerent des moi- *Hartman.* p.
nes mécontens de la réforme à laquelle il vou- 194.
loit les astreindre. Mais on sait combien ces suppositions sinistres sur les causes de la mort des Princes méritent peu de créance.

Il laissoit d'*Anne de Saxe* son épouse *Louis* & *Henri* qui furent Landgraves après lui; *Herman* qui se dévoua à l'Eglise & devint Electeur de *Cologne* & Evêque de *Paderborn*, *Frederic* qui mourut en 1464. & *Elizabeth* qui épousa *Jean* Comte de *Nassau*.

* * *
* *
*

LOUIS II. dit LE COURAGEUX, ET HENRI III, *Landgraves de Hesse.*

Louis II. & Henri III.

1458.

On ignore les dispositions que *Louis* le *pacifique* avoit faites à l'égard de sa succession, & il se peut que sa mort les eut prévenues, ou qu'en laissant des appanages aux plus jeunes de ses fils son intention eut été que l'ainé seul eut le gouvernement de la Hesse. Ce qui pourroit le faire penser c'est que d'abord après sa mort *Louis* qui étoit cet ainé paroît avoir exercé seul la régence pendant quelques années, & que ce ne fut qu'après de longs démêlés qu'il céda aux instantes poursuites de son frere *Henri*, & partagea la Hesse avec lui. *Henri* alléguoit, outre les exemples des temps précédens, l'aggrandissement du Landgraviat désormais en état de suffire à l'entretien de deux Cours. Persuadé par ces raisons ou déterminé par d'autres motifs *Louis* donna donc enfin à son frere la Haute-Hesse & le

Hartm. Ayerm. Estor l.c.

Comté

Comté de *Nidda*, & garda la Basse-Hesse & le Comté de *Ziegenhayn*. Il résida à *Cassel*, & *Henri* à *Marbourg*, comme cela s'étoit pratiqué toutes les fois que la Hesse avoit eu deux Souverains.

Louis II. & Henri III.

1458.

Les Etats de Hesse étoient divisés & affoiblis par ce partage. Ils le furent encore plus par les jalousies & les brouilleries fréquentes des deux jeunes Princes; c'est à quoi l'on devoit s'attendre; mais de tout temps les abus ont été longs & la sagesse tardive.

Tout le voisinage de la Hesse étoit en proie aux ravages d'une guerre cruelle. Le siege de Mayence étant devenu vacant le Chapitre partagé en deux factions élut deux Archevêques, *Thierri* d'*Isenbourg*, & *Adolphe* de *Nassau*. Le Pape se déclara d'abord pour *Thierri*, aussi bien que l'Empereur *Frederic III.*, *Albert* de *Brandenbourg*, *Ulric* de *Wirtemberg* & un grand nombre de Gentilshommes de Westphalie & des pays voisins du Rhin. Mais ensuite *Thierri* s'étant brouillé avec le Pape pour avoir voulu s'opposer aux exactions de ses Légats, eut contre lui & le Pontife & l'Empereur. Ils le déposerent, & ne voulurent plus reconnoître qu'*Adolphe*: Cepen-

Louis II. & Henri III. dant de puissans Princes indignés de voir le Chef de l'Empire soumis aussi aveuglément à toutes les volontés du Pape se déclarerent ouvertement contre cet *Adolphe* & armerent pour la défense de *Thierri*. De ce nombre étoient l'Electeur Palatin, & *Louis le riche*, Duc de Baviere. En vain les deux Chefs du monde Chrétien les excommunierent, les proscrivirent, & leur susciterent de puissans ennemis. Ils n'en remporterent pas moins une victoire signalée sur ces ennemis. De son côté cependant *Adolphe* de *Nassau* surprit *Mayence* qui perdit alors, & n'a pu recouvrer depuis sa liberté. La paix qui suivit fut en grande partie l'ouvrage du Landgrave *Henri*: Elle assura à *Adolphe*, Mayence & l'Electorat. *Thierri* eut quelques Baillages en dédommagement, & succéda dans la suite à son compétiteur. Nos deux Landgraves avoient été mêlés fort avant dans cette sanglante querelle, & ce qui ne fut pas moins fâcheux, c'est qu'ils servirent dans les partis opposés. Cependant il en résulta ce bien pour la Hesse que *Mayence* lui céda *Rosenthal*, *Mölnau*, *Schöneberg* & quelques autres lieux.

1458.

1463.

V. *Joannis* Rer. Mogunt. T. 1. p. 774. & seq.

Les Comtes de la *Lippe* gardoient depuis long-temps de l'inimitié contre les Princes de Hesse

Hesse qui vers le commencement du siecle Louis II. & Henri III.
s'étoient déclarés contr'eux en faveur des Ducs de *Brunswick*. *Simon*, l'un de ces Comtes, étant devenu Evêque de *Paderborn*, & par cela même 1463.
le maître d'un assez grand Etat limitrophe de la Hesse résolut de se servir de son pouvoir pour venger l'ancienne injure de sa Maison. Il fit 1464.
une irruption dans la Hesse, ravagea les campagnes, s'empara de *Zierenberg*, & de quelques autres places, & emporta un riche butin. Les suites ordinaires de ces expéditions étoient que l'ennemi pilloit à son tour, & qu'après avoir désolé deux nations, on se lassoit de part & d'autre, & on faisoit la paix par l'entremise de ses voisins. C'est aussi là ce qui se passa dans cette occasion. 1465.
L'année suivante le Landgrave *Louis* aidé d'un corps de troupes que lui envoya son allié *Guillaume* de Saxe, entra dans l'Evêché de *Paderborn*, rendit ravages pour ravages, dissipa les troupes Episcopales, & revint chargé de butin. On parla alors de paix ou de trêve, mais cette petite guerre se ralluma encore quelques années après.

Nous ne nous étendrons pas beaucoup plus sur l'histoire de la désunion des deux Landgraves. Le partage qu'ils avoient fait laissoit en-

LOUIS II. & HENRI III.

tr'eux bien des ſujets de jalouſie ; & pluſieurs Seigneurs de leurs Cours fomentoient ces querelles qui, ſuivant les expreſſions d'une de nos
1465. Chroniques, leur fourniſſoient l'occaſion de pê-
Dilich. cher en eau trouble. Enfin elles s'allumerent au point d'amener des hoſtilités directes. Le Duc *Guillaume* de Saxe & les Etats de Heſſe s'employerent en vain pour prévenir les ſuites
1467. toujours ſi terribles d'une guerre civile. Les conférences tenues dans ce but furent infructueuſes : & l'on vit deux freres armant leurs ſujets l'un contre l'autre pour la deſtruction de leur commune patrie.

Ce qui met preſque toujours le comble aux malheurs des guerres civiles c'eſt la part que les voiſins s'empreſſent d'y prendre. *Adolphe*, Electeur de Mayence, s'étoit déclaré pour le Landgrave *Henri*, & l'aſſiſtoit de tout ſon pouvoir ; mais l'habile Prélat ſe payoit en même temps par ſes mains de tous les ſerviçes qu'il lui rendoit. Après avoir pris des forts, des châteaux & des villes au Landgrave *Louis*, on s'apperçut qu'il ſe diſpoſoit à garder celles de ces places ſur leſquelles il pouvoit avoir d'anciennes prétentions. Cette manœuvre vint enfin ouvrir les yeux des

Prin-

Princes de Hesse. Les Etats allarmés s'assemblerent de nouveau, & leur firent accepter des propositions de paix. Elles portoient en substance que chaque Landgrave posséderoit sa portion de la Hesse séparément & indépendamment de l'autre, que les autres Princes de Hesse auroient des appanages convenables, que les deux Landgraves jouïroient de revenus égaux, qu'il ne leur seroit permis d'aliener aucune portion de leurs Etats, qu'ils se prêteroient mutuellement toute sorte de secours, & qu'enfin l'ainé recevroit de l'Empereur l'investiture au nom des deux freres.

LOUIS II. & HENRI III.

1469.

XI. Pendant le cours de ces fatales dissentions, l'Evêque de *Paderborn* avoit recommencé ses courses, & ravagé plusieurs parties de la Hesse. Ces événemens mériteroient peu d'être rapportés à force d'être devenus communs, s'ils n'avoient enfin amené un traité de paix qui devoit durer 1471. trente & trois ans, & qui soumettoit tous les nouveaux différens qui pourroient s'élever aux Conseillers des deux Princes, & après eux à des arbitres choisis par les parties pour prononcer sans appel. Pourquoi cet arrangement si sage & si simple ne venoit-il qu'après cinq ou six années

Louis II. & Henri III. — 1471. — de ravages & de cruautés? Les hommes ne peuvent-ils donc jamais devoir le peu de bonheur & de ſageſſe qu'ils ont en partage qu'à la triſte expérience des ſuites de leurs égaremens?

Le 6e Novemb. — Cette même année termina inopinément la carriere du Landgrave *Louis* qui étoit encore à la fleur de ſon âge, & que, peut-être par cette raiſon, bien des gens crurent empoiſonné. Il avoit épouſé *Mathilde*, fille de *Louis II.*, Comte de *Würtenberg*, & ſœur d'*Eberhard*, premier Duc de cette Maiſon, qui lui avoit porté une dot conſidérable. Il en eut deux fils qui furent tous les deux nommés *Guillaume*, & que nous allons voir lui ſuccéder.



GUIL-

GUILLAUME I. & GUILLAUME II.,
Landgraves à Cassel.

HENRI III.,
Landgrave à Marbourg.

L*ouis* avoit confié en mourant la tutele de ses deux fils à leur mere *Mathilde* & à quelques Seigneurs du pays ; mais le Landgrave *Henri* ne respecta pas beaucoup une disposition qui pouvoit être contraire à ses droits, & qui l'étoit du moins à ses intérêts. Il s'empara de la tutele & de la régence ; & pendant qu'il vécut toute la Basse-Hesse ne reconnut gueres d'autre autorité que la sienne, quoique son frere *Herman*, celui qui étoit entré dans l'Etat Ecclésiastique, continuat à veiller sur les intérêts de ses neveux.

GUILLAUME I. & II. HENRI III. 1471.

Ce Prince *Herman*, quoique Ecclésiastique, ne laissoit pas de tenir un rang entre les Princes les plus guerriers de son temps. On a vu assez souvent dans cette histoire combien il étoit ordinaire autrefois de réunir deux qualités qui ont

GUILLAUME I. & II. HENRI III. paru depuis entierement incompatibles quand les hommes ont pris des notions plus justes des choses. Il est vrai que *Herman* avoit un sujet de faire la guerre qui touchoit à l'état qu'il avoit
1473. embrassé. La Noblesse & le Chapitre de Cologne s'étoient révoltés contre leur Archevêque *Robert* de Baviere, & l'ayant déposé ils avoient promis à *Herman* de l'élire en sa place, s'il vouloit s'armer pour leur défense. *Herman* ne possédoit que son appanage de Hesse; mais il trouva dans le zele de son frere *Henri* tous les secours dont il avoit besoin. Avec les troupes qu'il en obtint il prit *Bonne*, *Andernac*, & plusieurs autres places de l'Electorat de Cologne.

Robert avoit aussi intéressé à sa défense un Prince bien redoutable, je veux dire *Charles le téméraire*, Duc de Bourgogne, l'égal des Rois par sa puissance, & le plus entreprenant des Princes de son siecle. *Charles* aspirant à se faire nommer *Avoué* de l'Eglise de Cologne, alla assieger *Neuss* qui s'étoit déclarée contre *Robert*. Il avoit conduit soixante mille hommes à ce siege; mais *Herman* avoit eu le temps de se jetter dans la ville avec ses Hessois, & il fit une si belle défense qu'elle ne fut point prise après dix mois de

de siege. Pendant que *Charles* perdoit son temps à cette vaine entreprise, l'Empire lui déclara la guerre, le Roi de France l'attaqua dans les Pays-Bas, les Suisses pénétrerent en Franche-Comté, & il fut heureux de pouvoir faire une paix particuliere avec l'Empereur en promettant sa fille à son fils. Alors aussi l'affaire de Cologne fut remise à la décision du Pape. En attendant l'administration de l'Electorat resta à *Herman*, & on laissa seulement à *Robert* les terres de Westphalie qui en dépendent. De là il fit souvent des irruptions dans la Hesse pour se venger de ses Princes, mais malgré ces efforts & d'autres encore qui ne sont point de mon sujet il ne put jamais rétablir ses affaires, & après des disgraces multipliées (*a*) il assura enfin par sa mort la paix à la Westphalie & l'Electorat de Cologne à *Herman*.

GUILLAUME I. & II. HENRI III.

1473.

1480.

Pendant qu'un Prince de Hesse avoit tous ces succès chez des étrangers, *Henri* en avoit de plus importans dans ses propres Etats. Il avoit

(*a*) Le Landgrave *Henri* le fit arrêter en 1478. comme il traversoit la Hesse, & le retint prisonnier jusqu'à sa mort qui arriva deux ans après.

GUILLAUME I. & II. HENRI III. 1480. avoit épousé *Anne* unique fille & héritiere de *Philippe*, Comte de *Catzenellenbogen* & de *Dietz*, Comtés d'une étendue considérable aux environs du Mein & du Rhin, & touchant à la Hesse du côté du midi (*a*). Ce Comte étant le dernier mâle de sa Maison laissa par sa mort le Landgrave *Henri* son gendre possesseur de sa riche succession. Les deux Comtés furent incorporés à la Hesse; les Landgraves en prirent dès lors le titre & les armes, & ne tarderent pas à en être investis par le Chef de l'Empire dont ces Comtés étoient des fiefs.

Après cet événement si heureux nous n'en remarquons aucun de quelque importance dans les

(*a*) Le Comté de *Catzenellenbogen* ainsi nommé, à ce que l'on croit, des anciens Cattes ses habitans, & d'une montagne appellée *Melibocus*, est situé de maniere que le *Mein* le traverse & le partage un peu au-dessus de son embouchure dans le Rhin. Il est difficile d'en estimer au juste l'étendue, à cause des terres relevant de Mayence qui y sont enclavées; cependant on peut dire, sans s'écarter beaucoup du vrai, qu'il a dans sa longueur environ neuf à dix milles d'Allemagne, & environ cinq dans sa largeur. Il est aujourd'hui divisé en Haut & Bas-Comté, suivant le cours du Rhin. Le Haut-Comté fait partie des Etats de *Hesse-Darmstadt*; le Bas-Comté de ceux de *Hesse-Cassel*, & appartient actuellement à la branche appanagée de *Hesse-Rotenbourg*.

les trois ou quatre dernieres années du regne de *Henri*. Il laissa en mourant la Hesse plus florissante & plus étendue qu'elle n'avoit encore été, mais en même temps divisée par un partage qui ne sembloit pas prêt à finir, ayant un fils nommé *Guillaume* qui héritoit de sa portion de la Hesse & des deux Comtés dont on vient de parler. Il laissoit aussi deux filles, *Mathilde* qui épousa *Jean*, Duc de *Cleves*; & *Elizabeth*, femme de *Jean*, Comte de *Nassau*. Ces deux mariages susciterent dans la suite des embarras à la Maison de Hesse, à cause des prétentions que les époux de ces deux Princesses éleverent sur les deux Comtés nouvellement acquis. Mais les suites de cette affaire appartiennent à des temps postérieurs.

GUILLAUME I. & II. HENRI III.

1483.

GUIL-

GUILLAUME I. & GUILLAUME II. Freres, *Landgraves à Cassel;* ET GUILLAUME III. *Landgrave à Marbourg.*

GUILLAUME I. II. & III.

1483. Le plus jeune de ces trois Princes, que nous appellerons *Guillaume III.* pour nous conformer à l'usage, étoit mineur à la mort du Landgrave *Henri* son pere, & ses cousins étoient encore dans leur premiere jeunesse. Ainsi la Hesse qui avoit trois Maîtres, n'en avoit peut-être aucun qui eut eu le temps d'apprendre à l'être.

D'abord les deux ainés furent désunis sur le partage de la succession paternelle. *Guillaume I.* vouloit que son frere se contentat d'un appanage, & celui-ci demandoit d'être traité comme les Princes puinés l'avoient été précé-

précédemment. Leur mere avoit voulu pré- GUILLAUME I. II. & III.
venir ces différents en destinant son second
fils à l'Eglise, & elle l'avoit envoyé à Cologne
pour se mettre en état de se pousser dans cette 1483.
carriere, mais *Guillaume II.* entrainé par son gout vers un autre genre de vie, se sentant fait pour la guerre & la politique, quitta Cologne & la Theologie, vint demander à son frere la moitié de la Basse-Hesse, & sur son refus leva un corps de troupes qu'il conduisit en Flandre à l'Archiduc *Maximilien.* Il se flattoit que ce service lui vaudroit une réputation & une faveur à laquelle son frere n'auroit rien à refuser.

Ses espérances ne furent pas trompeuses: 1486.
Quelques années après *Maximilien* fut élu Roi
des Romains, & *Guillaume II.* lui ayant rendu 1488.
de nouveaux services pendant sa captivité à *Bruges*, il en obtint des recommandations si pressantes que son frere ainé consentit au partage, & lui céda la moitié de ses Etats. *Guillaume II.* resta dès lors attaché à la Maison d'Autriche, & lui rendit des services distingués dans ses guerres avec le Roi de Boheme

GUIL-LAUME I. II. & III. héme *Ladislas* qui lui disputoit la Couronne de Hongrie.

1488. V. *Litt. Sacram.* &c. ap. *Estor.* Orig. Jur. P. H. p. 206. Pendant ce temps-là les trois Landgraves attentifs à s'assurer les droits acquis à leur Maison par le pacte de succession avec la Maison de Saxe se firent prêter par les Etats de Saxe le serment de fidélité dont nous avons expliqué l'objet ci-dessus.

1490. 1491. On voit avec surprise l'ainé de ces Princes entreprendre dans les années suivantes un pélérinage à la Terre-Sainte. Il semble que la dévotion mal-entendue qui avoit fait long-temps une mode de ces voyages imprudens commençoit alors à céder en Europe aux nouvelles lumieres que les sciences renaissantes y faisoient briller. Mais peut-être que *Guillaume I.* se ressentoit déja de cette foiblesse d'esprit qui ne fit que s'accroître dans ce voyage & qu'on ne trouva plus équivoque à son retour. En effet à son arrivée il fut obligé de résigner ses
1493. Etats à son frere, & se contenta d'une pension pour son entretien & celui de sa famille. Il vécut jusques à l'année 1511. & n'eut de son épouse *Anne* de *Brunswick* que des filles, dont

trois

trois furent mariées, savoir 1°. *Elizabeth* à *Louis*, Comte Palatin de Deux-Ponts, & en secondes noces à *George*, Comte Palatin de *Simmern*. 2°. *Mathilde* à un Comte de *Tecklenbourg*. 3°. *Catherine* à *Adam*, Comte de *Beichlingen*.

GUILLAUME I. II. & III.

1493.

Ayerm. p. 276.

Nous n'avons rien dit encore de *Guillaume III.* qui avoit atteint cependant l'âge de majorité. Le premier acte d'autorité que nous lui voyons faire fut l'acquisition de la moitié de la Seigneurie d'*Epstein* dans la *Wetteravie* (en 1492.) C'est un pays petit, mais fertile, qui avoit appartenu jusqu'alors à des Seigneurs dont la race s'éteignit en 1497. Cette moitié appartient encore aujourd'hui à la Hesse: L'autre reléve de l'Electeur de Mayence.

1495. Peu de temps après la célébre Diete convoquée à *Worms* par l'Empereur *Maximilien* attira l'attention de toute l'Europe. Le premier objet en étoit de demander à l'Empire des secours contre les Turcs & les François qui, suivant les expressions de l'Empereur, menaçoient d'envahir la Lombardie & l'Empire Romain. Mais sur cet article les délibérations

furent longues & peu fructueuses. Il y eut plus de vigueur & d'union quand on en vint à traiter des maux intérieurs de l'Empire beaucoup plus sensibles à tous ses membres. Jusqu'alors les ordonnances pour le maintien de la sûreté & de la tranquillité publiques n'avoient été faites que pour un temps limité. On se croyoit trop heureux quand on pouvoit les faire observer quelques années. La Diete de *Worms* établit enfin une paix publique perpétuelle. Les défis particuliers furent pour jamais défendus, & la peine du ban de l'Empire prononcée contre les infracteurs. Afin que cette loi salutaire fut observée on érigea un tribunal suprême chargé de décider les différens qui pourroient naître entre les divers Etats. Ce Tribunal appellé la *Chambre Impériale* fut d'abord fixé à *Francfort*, & c'est le même qui après avoir été souvent transféré d'un lieu à un autre, est maintenant établi à *Wetzlar* sur les frontieres de Hesse.

Nos deux Landgraves assisterent à cette grande Assemblée. Outre l'intérêt général qui les y appelloit ils y avoient une affaire particuliere qui regardoit les Comtés de *Ziegenhayn* & de *Nidda* que les Comtes de *Hohenloe* leur dispu-

disputoient toujours. Il fut décidé que toutes leurs prétentions seroient anéanties moyennant une somme de 9000 florins, & les deux Comtés furent assurés pour jamais à la Maison de Hesse.

GUILLAUME I. III & [illegible]

1495.

Les nouvelles ordonnances de la Diete sur la paix publique avoient besoin de l'appui du temps, & d'une administration vigoureuse pour être bien exactement respectées. Au temps dont nous parlons elles n'avoient pu faire encore des impressions bien profondes dans les esprits. Nous voyons encore vers la fin de ce siecle *Eric*, Duc de *Brunswick*, & *Guillaume II.* en guerre ouverte l'un avec l'autre, & leurs Etats ravagés tour à tour & sans ménagement. Le sujet de la guerre étoit la Seigneurie de *Plesse*, petit Etat situé à quelques milles de *Göttingen*, & qui étant ainsi également à la bienséance des deux Princes étoit également l'objet de l'ambition de l'un & de l'autre. Nous verrons dans la suite que les Landgraves de Hesse qui en étoient déja Seigneurs suzerains l'incorporerent à leurs Etats après l'extinction des Seigneurs à qui il appartenoit.

1497.

Hartm. It. *Lezner.* Ant. Pless. P. 3. c. I.

GUILLAUME I. II. & III.

1500. le 7 Fevr. *Gerstenberg.* Chron. in An. Hass. Coll. 5. p. 237.

Un accident imprévu vint alors changer encore une fois l'état de la Hesse, & la remettre toute entiere sous l'autorité d'un seul Prince. Le plus jeune des deux Landgraves, *Guillaume III.* prenant le divertissement de la chasse tomba si rudement de cheval qu'il mourut trois jours après des suites de sa chûte. Il ne laissoit point de postérité d'*Elizabeth*, Princesse Palatine, son épouse, ensorte que ses Etats furent réunis aussi-tôt après sa mort à ceux de son cousin germain *Guillaume II.*



GUIL-

GUILLAUME II. seul, *Landgrave de Hesse.*

La réunion de la Hesse proprement dite sous le gouvernement de ce Prince ne pouvoit souffrir aucune difficulté; mais celle des Comtés de *Catzenellenbogen* & de *Dietz* en rencontra de la part des beaux-freres du Landgrave qui venoit de mourir. Ces beaux-freres étoient, comme on l'a dit, *Jean*, Duc de Cleves, & *Jean*, Comte de *Nassau*. Ils prétendoient que leurs femmes devoient hériter de ces deux Comtés comme étant les sœurs, & par cela même les plus proches parentes de *Guillaume III.* Mais ce dernier leur opposoit l'investiture qu'il avoit déja reçue des Comtés en question conjointément avec son frere *Guillaume III.* Ce procès dura cinquante sept ans, & donna lieu à quantité d'écrits & de négociations dont nous rendrons compte dans la suite.

GUILLAUME II. 1500.

Une dispute de même nature troubloit ailleurs, mais plus sérieusement, le repos de l'Allemagne. *George le riche*, Duc de Baviere, le der- 1503.

Guillaume II. 1503.

nier de la branche de *Landshut*, avoit institué son héritier son gendre *Robert*, fils de l'Electeur Palatin, supposant que ses terres étoient des biens propres & allodiaux. *Albert*, Duc de Baviere de la branche de *Munich*, soutenoit au contraire que ces terres étoient des fiefs de l'Empire, & par conséquent dévolues à sa personne comme au plus proche parent & héritier féodal. Une commission particuliere des Etats de l'Empire décida ce différend en faveur du Bavarois, mais le Palatin ayant refusé de se soumettre à cette sentence, *Maximilien* le mit au ban de l'Empire, & convoqua une Diete à *Francfort* pour faire exécuter cet arrêt foudroyant. Les Etats de cette Diete rejetterent en partie cette proposition : Ils permirent seulement aux Princes voisins du Palatin d'employer la force pour le réduire. C'étoit susciter à ce Prince bien des ennemis, puisqu'il est malheureusement trop vrai que le nom de voisins & celui d'ennemis sont presque synonymes. Le Landgrave de Hesse avoit de plus un motif de haine particulier. L'Electeur Palatin lui avoit fait des difficultés au sujet du douaire de sa fille, veuve de *Guillaume III.* On vit donc bientôt quatre armées fondre

GUILLAUME II.

fondre en même temps ſur le Palatinat, & porter dans cette belle contrée le ravage & la déſolation. Celle du Landgrave s'empara d'un grand nombre de places, & fit un riche butin. De 1503.
ces places pluſieurs ſont reſtées à la Heſſe, comme *Hombourg*, *Bickenbach*, *Umſtadt* avec leurs dépendances. Le Comte Palatin, fils de l'Electeur, & ſa femme *Elizabeth* témoins de la ruine de leur pays en moururent de chagrin. Cette 1505.
mort hâta le rétabliſſement de la paix. La Diete de Cologne termina cette ſanglante querelle en adjugeant preſque tous les Etats en litige à la Maiſon de Baviere. L'Electeur Palatin ne put obtenir que le Duché de *Neubourg* pour ſes petit-fils, & il fut obligé de renoncer aux places conquiſes par ſes voiſins. C'étoit une ſuite de la ſentence du ban de l'Empire dans laquelle on abandonnoit les biens du proſcrit à tous ceux qui pouvoient s'en emparer.

Après cette paix nous ne voyons plus le Landgrave occupé qu'à en faire ſentir tous les avantages à ſes peuples. Il travailla à purger ſes Etats de tous les voleurs de différens ordres qui les infeſtoient ; il favoriſa le commerce, & donna

GUILLAUME II. na des ſoins particuliers à tout ce qui regardoit la monnoie. Ce fut dans ces utiles & glorieuſes occupations qu'il termina ſa carriere encore ſi peu avancée. Il avoit procuré à la Heſſe quelques accroiſſemens; mais le plus beau préſent qu'elle lui dut ce fut ſon Succeſſeur *Philippe le magnanime* né en 1504. & le ſeul rejetton mâle de toute la Maiſon. *Guillaume II.* avoit été marié deux fois, d'abord avec *Jolande*, fille de *Frederic* de *Lorraine*, qui ne laiſſa point d'enfans après elle; ſecondement avec *Anne*, fille de *Magnus*, Duc de *Mecklenbourg*, qui fut mere de *Philippe*, & régente pendant ſa minorité.

Le 11e Juillet 1509.

FIN DU PREMIER VOLUME.



51 Henri II
conq aprauts seulement
de territoire

1369 Ligne de l'Etoile
prise par Brunner
Principauté de

1373 l'Empire, égale à la
thériaque

1376 plus fondé

2 ? 9





